
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Lundi 26 février 2007, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Didier Bonny*, *M^{me} Monique Cahannes*, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Eric Fourcade*, *François Gillioz*, *M^{mes} Nelly Hartlieb*, *Ruth Lanz Aoued*, *MM. David Metzger*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Luc Persoz*, *Vincent Schaller* et *M^{me} Martine Sumi-Viret*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 février, mercredi 21 février et lundi 26 février 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est dommage que vous ne soyez pas plus nombreux en ce moment, car je vais parler du Festival de la Bâtie. Mardi dernier, nous avons longuement débattu ici de cette affaire, et j'ai signalé que le Conseil administratif avait pris ses responsabilités en suspendant la subvention destinée à cette manifestation culturelle. Nous entendions alors nous renseigner sur l'état d'avancement des projets choisis pour l'édition 2007.

Cela s'est fait très rapidement: le lendemain, nous avons reçu les dossiers y afférents et nous les avons examinés le jeudi et le vendredi. Nous avons ainsi découvert qu'il y avait neuf projets en cours et plus de 200 artistes locaux impliqués. Vous vous imaginez bien que, dans une telle situation, nous ne pouvions pas les laisser tomber! Je ne refais pas l'historique de cette affaire, car vous connaissez la succession des événements.

J'exprime maintenant la position de la Ville de Genève, que nous avons décidée après examen de ces dossiers. L'édition 2007 du Festival de la Bâtie aura lieu, mais «sous contrôle» – pas sur le plan artistique, mais d'un point de vue purement administratif: nous vérifierons que les relations avec les différents partenaires se déroulent bien et que les droits des uns et des autres soient préservés. Ainsi, les engagements pris seront respectés, même si le festival sera peut-être légèrement réduit par rapport aux autres années – je ne sais pas encore si tel sera le cas, car il est un peu tôt pour pouvoir en juger. De toute manière, nous ne pouvons pas lâcher 200 artistes genevois comme ça, c'est impossible! Ce serait leur signifier qu'ils ont travaillé et se sont libérés pendant deux ou trois mois de préparation pour rien!

En outre, d'autres communes sont engagées dans la réalisation de l'édition 2007: Annemasse et Divonne en France, Plan-les-Ouates, Meyrin et la Ville de Genève du côté suisse. Bref, il n'était pas possible de laisser tomber, je le répète.

En revanche, nous lancerons un appel à projets pour 2008 – à moins que, le 6 mars prochain, l'assemblée générale des organisateurs du Festival de la Bâtie désigne un comité extraordinaire très pugnace, fort et déterminé. En ce cas, nous serons prêts à discuter avec lui, mais notre idée consiste à lancer un appel à projets comme pour la direction du Théâtre du Grütli ou du Théâtre de l'Orange-rie. Pour ouvrir la saison culturelle genevoise en automne, essayons d'avoir le meilleur festival possible! Il n'y a pas de raison que les organisateurs du Festival de la Bâtie reçoivent chaque année, comme si cela était un droit, 900 000 francs de la Ville et 450 000 francs de l'Etat, s'ils n'ont pas de bon projet.

Nous pensons lancer cet appel au printemps 2007, puis examiner les projets soumis par des associations, des fondations ou même des groupes de personnes, cela en collaboration avec le Département cantonal de l'instruction publique, je l'espère. Ensuite, au mois de septembre, nous concluons avec les responsables du projet choisi une convention renouvelable une fois pour une durée de quelques années – de préférence quatre ans, puisqu'il est sans doute plus facile de la gérer en la faisant coïncider avec une législature. Tous les quatre ans, nous réexaminerons les projets soumis et nous choisirons soit de reconduire le précédent, soit d'en sélectionner un nouveau.

Ce mode de procéder nous semble plus dynamique qu'actuellement, et il nous éviterait de nous retrouver dans des situations où les organisateurs d'une manifestation culturelle estiment normal de toucher leur subvention chaque année. Il est vrai que, tant que cela fonctionne bien, il n'y a pas de raison de la couper mais, en cas de problème, il ne faut pas que nous donnions l'impression de nous attaquer à quelque chose d'innataquable!

Le Festival de la Bâtie est un moment extrêmement important de la vie genevoise, puisqu'il marque chaque année, en septembre, le lancement de la saison culturelle. La Ville estime donc qu'il serait bon de le conserver. Je le répète, nous maintiendrons l'édition 2007 pour assurer le respect des engagements pris et ne pas laisser tomber les artistes genevois engagés, et nous lancerons parallèlement un appel à projets – sous réserve de ce qui se passera le 6 mars prochain à l'assemblée générale des organisateurs du festival actuel. Si tout se passe comme je viens de l'annoncer, pour l'édition 2008, nous choisirons un projet cet automne en collaboration avec le Département de l'instruction publique.

Voilà ce qui ressort des décisions du Conseil administratif au vu de la situation actuelle. Elles me semblent raisonnables, et elles nous permettront de préserver les intérêts des uns et des autres tout en assurant l'avenir d'une manifestation culturelle importante. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe qu'il est désormais possible, sur le site intraCM de la Ville, d'atteindre celui de l'Etat consacré aux élections municipales; en effet, un petit onglet à l'écran permet d'effectuer directement cette liaison.

Les rapports PR-496 A et PR-528 A figurant à l'ordre du jour doivent impérativement être traités ce soir même. Si ce n'est pas déjà fait à 19 h, nous en débattons à la séance de 20 h 30. Je rappelle qu'il s'agit respectivement du rapport de la commission des travaux concernant l'orangerie du parc Mon-Repos, et du rapport de la commission des finances concernant une servitude de passage entre la rue d'Italie et le boulevard Jaques-Dalcroze.

Je suis saisi d'une motion d'ordre visant à inscrire à l'ordre du jour la motion M-670 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Jean-Charles Lathion, intitulée: «Grand Théâtre: art lyrique plutôt que tragédie». Je donne la parole aux motionnaires.

M. Alexis Barbey (L). A la lumière des événements qui ont récemment agité le Grand Théâtre et à l'annonce d'une possible démission du directeur de l'institution, ainsi que du président et du vice-président du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, le groupe libéral s'interroge: quelles mesures pertinentes prendre? Si elles ont déjà été prises, quel rôle a joué le Conseil administratif pour les précipiter ou en retenir d'autres? A-t-il donné le soutien qui convenait aux différents intervenants de cette affaire, au sein de ladite fondation?

Nous avons déposé cette motion avec l'objectif de calmer le jeu. Son urgence paraît assez évidente: à défaut d'un soutien du Conseil municipal, nous voyons mal comment, durant la période qui s'ouvre maintenant, des personnes dont la presse présume la possible démission pourraient exercer leur mandat efficacement en faveur d'une institution à laquelle nous sommes tous particulièrement attachés. Je crois que, dans les moments de crise, il convient de calmer le jeu et, surtout, de commencer par dire qu'on en a l'intention. Tel est l'objectif de la motion M-670. Il me semble que nous ne pouvons pas attendre pour la traiter, c'est pourquoi je vous demande d'en accepter l'urgence, Mesdames et Messieurs.

Le président. L'article 53 du règlement du Conseil municipal stipule que chaque groupe dispose d'une minute pour se prononcer sur l'urgence. Je passe la parole M. Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, il va de soi que – si c'est bien de cela qu'il s'agit et si cela s'avère nécessaire – nous sommes prêts à calmer le jeu au sein du Grand Théâtre et de son conseil de fondation. Mais s'il s'agit de discuter de l'annonce de la démission du président et du vice-président de la Fondation du Grand Théâtre, c'est trop tôt!

La motion M-670 ne demande rien de spécial et nous ne la considérons nullement comme urgente. Néanmoins, je crois que nous pouvons sans autre en confirmer le contenu, et cela même en acceptant l'urgence, si c'est ce que veulent ses auteurs. Mais, je le répète, il est encore trop tôt pour parler de démissions soi-disant annoncées par un courrier largement antidaté. Nous attendrons la séance du conseil de fondation de mardi prochain, et nous verrons ce qu'il en ressort.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je pense que l'urgence de la motion M-670 se justifie tout à fait, dans la mesure où il faut calmer le jeu au sein du Grand Théâtre et obtenir certaines assurances du Conseil administratif. C'est dans cet esprit que nous voterons l'urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Compte tenu des considérants de la motion M-670 et de ce qui se passe actuellement au Grand Théâtre, il est évident que nous soutiendrons l'urgence.

M. Guy Dossan (R). Etant donné que nous sommes motionnaires, nous soutiendrons bien sûr l'urgence. Il faudrait éviter que les soubresauts du paquebot amiral de la culture genevoise ne tournent au naufrage! Cette affaire a déjà dépassé les frontières de notre ville, puisque nous en entendons parler sur des radios comme France Musique, qui ne sont même pas périphériques. Je pense donc qu'il est bon de se pencher sur ce problème et de calmer le jeu tout de suite.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Nous avons parcouru la motion M-670. Etant donné qu'un accord a été conclu selon lequel les choses seront dites après la fin de l'audit en cours au Grand Théâtre, nous estimons quant à nous qu'il n'y a pas lieu de voter cette urgence.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Quand on lit la motion M-670, on se demande en quoi elle est urgente. D'ailleurs, nous avons plutôt l'impression que le groupe libéral souhaite discuter d'autre chose. S'il s'agit des démissions dont il vient d'être question, M. Deshusses a raison de signaler qu'il n'y a pas lieu de jeter de l'huile sur le feu. Il faut laisser la situation se calmer et suivre son cours. Nous attendons évidemment avec impatience les conclusions de l'audit, prévues pour la fin du mois de mars. D'ici là, je ne vois pas ce qui pourrait justifier l'urgence de cette motion, et nous ne comprenons pas qu'elle ait été

demandée. S'il y a lieu de débattre et de faire le point au sujet du Grand Théâtre, nous le ferons en temps voulu, mais ce n'est pas encore le moment. Par conséquent, nous refuserons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 17 non (5 abstentions).

Le président. Nous débattons de la motion M-670 à la séance de 20 h 30.

3.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour un plan lumière en ville de Genève» (M-473 A)¹.

Rapport de M. Blaise Hatt-Arnold.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 3 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Patrice Reynaud puis de M^{me} Monique Cahannes, a débattu de cet objet lors des séances du 3 mai 2005, 21 juin 2005, 27 septembre 2005, 22 novembre 2005, 10 janvier 2006 et le 7 mars 2006. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Remarque

Dans le cadre de l'étude de cette motion, la commission dans son ensemble a décidé de lier celle-ci avec les motions M-476 et M-485. En revanche, elles feront l'objet de rapports séparés. Cela dit, et afin de bien comprendre les travaux de la commission, le rapporteur vous recommande de prendre connaissance des rapports respectifs.

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2560.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance d'un concept d'éclairage urbain pour valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics en ville de Genève;
- le rôle de Genève sur le plan international;
- la concurrence de plus en plus vive entre les villes et l'effort de plusieurs d'entre elles sur le plan de la valorisation urbaine;
- les concepts d'éclairage urbain développés par les villes de Lyon, Barcelone et Zurich, notamment;
- les progrès en matière d'économie d'énergie dans les systèmes d'éclairage urbain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

Séance du 3 mai 2005

Audition des motionnaires, représentés par M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Louis Fazio

L'origine de ce plan trouve sa source à Lyon. Cette dernière a mis en scène ses bâtiments de manière étonnante. D'autre part, un public nombreux se déplace chaque année pour assister au festival des lumières de cette ville.

La ville de Zurich, il y a environ deux ans, a adopté son plan lumière. La presse a largement relayé cet événement.

La lumière représente un enjeu de qualité de vie, d'esthétisme, d'écologie et de développement durable et va donc bien au-delà de la simple volonté de vouloir tout éclairer. Elle permet également de revaloriser certains quartiers, voire de les sécuriser.

L'Ecole d'ingénieurs de Genève possède un laboratoire d'éclairagisme de renommée internationale, intervenant notamment à la demande de villes étrangères, et dont la Ville de Genève s'est bien gardée de s'inspirer.

A la demande de la signification d'un plan lumière et à la question de savoir si un cahier des charges devait être défini, il est répondu qu'il serait, au préalable,

judicieux de définir les sites qui devraient faire l'objet d'une mise en lumière; enfin, il serait souhaitable de mettre en place un service de conseil aux particuliers (grands hôtels de la rade, par exemple) afin de créer une harmonie d'ensemble dans le concept.

Un commissaire rappelle que la profession d'éclairagiste existe. Il se demande si un fonctionnaire occupe cette fonction à la Ville de Genève et si l'Ecole d'ingénieurs forme des étudiants à cette profession. Il est répondu que la Ville de Genève a un service d'éclairage dont M. Martenet est le représentant sous l'autorité de M. Gfeller. Quant à l'Ecole d'ingénieurs, elle ne forme pas d'éclairagistes en tant que tels, dès lors qu'elle a la fonction de laboratoire.

Une commissaire remarque que la Ville de Genève est déjà très bien éclairée et demande si les motionnaires sont au courant de lieux qui devraient recevoir un éclairage particulier ou voir leur éclairage modifié. Il est répondu que la rade mériterait une réflexion. Certains espaces publics ne sont pas illuminés. Il faut aussi penser au confort des citoyens. Pourquoi n'introduirait-on pas cette dimension dans le cadre des concours d'architecture?

A la demande de savoir comment on pourrait associer le «privé» dans cette démarche, il est répondu qu'à Zurich, par exemple, les commerçants ont considéré qu'il était de leur intérêt de participer au concept, et certains privés ont participé financièrement dans le cadre des anciennes friches industrielles. Cela dit, on n'imagine pas une démarche coercitive en la matière.

Un commissaire s'inquiète des incidences que ce plan pourrait avoir sur une augmentation de la dépense énergétique. Il est répondu que, au contraire, celle-ci sera diminuée au profit d'une plus grande qualité de l'éclairage.

Pour terminer, les motionnaires évoquent l'intérêt particulier de pouvoir mettre en scène la symbolique de la lumière et de l'obscurité, à l'instar d'autres villes.

Séance du 21 juin 2005

Audition de MM. Maurice Jaquemet (directeur de la succursale de Genève) et Jean-Daniel Devaud (directeur pour la Suisse romande) de l'entreprise Régent Appareils d'éclairage, de Bâle

L'entreprise Régent est une société suisse de 550 personnes, basée à Bâle et spécialisée dans l'éclairage intérieur et extérieur ainsi que dans la fourniture d'éclairage public.

Ses directeurs ne sont pas surpris de ces trois motions, dès lors qu'il semble y avoir un intérêt dans l'éclairage public venant de la classe politique en général. Ce phénomène a commencé notamment en France.

Ils sont en contact avec des concepteurs éclairagistes et ont réalisé plusieurs projets, notamment en Suisse romande, comme la place du Marché à Carouge et la place du Marché à Vevey. Ils sont également les fournisseurs des luminaires de l'éclairage public aux Services industriels de Genève (SIG).

Quel type d'éclairage et de matériel d'éclairage (ampoules) proposez-vous, qui soit compatible avec l'Agenda 21, donc de consommation économique?

Il est nécessaire de faire un rapport entre la consommation d'énergie et la quantité de lumière, soit un rapport lumen/watt. Les lampes économiques développées combinent des effets lumineux élevés, à une faible consommation et à un excellent rendu des couleurs (lampe au sodium).

Certaines villes sont trop éclairées et les gens se plaignent d'une forme de pollution lumineuse, quelle est votre réflexion à ce sujet?

La pollution lumineuse est effectivement importante et nous sommes conscients du problème et à l'écoute des autorités à ce sujet.

Certaines villes en ont pris conscience et revoient leur concept lumière, pour que l'on puisse à nouveau voir les étoiles, par exemple. Il s'agit aujourd'hui de mettre en valeur certains endroits, bâtiments, etc., et de ne plus éclairer de manière unilatérale.

L'entreprise Régent a sponsorisé l'exposition du photographe Arthus-Bertrand aux Bastions avec une source de lumière économique et efficace.

Que penser des luminaires sur des filins tendus plutôt que sur des mâts?

La mise en place de câbles entre deux immeubles est un type d'installation d'éclairage vétuste, mais a encore cours à Genève pour des raisons pratiques. A ce sujet, il faut finalement plus penser au type d'éclairage et moins aux installations.

Avez-vous des contacts avec la Ville de Genève dans le cadre du concept sur le nouveau mobilier urbain et l'éclairage qui pourrait lui être lié?

Non, pas actuellement, mais dans une ville comme Genève, le concept de plan lumière doit être considéré de manière globale d'une part, et sur le plan cantonal d'autre part.

Avez-vous collaboré avec d'autres villes ou avez-vous des exemples?

Le plan lumière de Gruyères est en développement, mais s'est largement inspiré de ceux de Lyon, d'Annecy et maintenant de celui de Zurich.

Travaillez-vous avec des concepteurs lumière?

Oui, nous collaborons avec eux, notamment pour le développement de nouveaux produits, ce qui nous permet de mettre en œuvre de nouveaux projets. Nous participons aussi à des concours.

Avez-vous entendu parler d'une collaboration entre la Ville de Zurich et l'institut pour le développement de Bâle?

Conscients de tout cela, nous mettons en œuvre nos connaissances afin de diriger la lumière sur des endroits précis avec les moyens adéquats afin d'éviter les pertes de lumière et d'énergie.

Avez-vous installé ou fabriquez-vous des installations lumineuses à renouvellement solaire en Suisse?

Non, d'ailleurs ce type de luminaire est plutôt à l'usage privé, pour de petites sources de lumière.

Les lumières utilisées sur les voies routières consomment en général deux fois moins qu'il y a quinze ans et les nouvelles technologies continuent d'évoluer dans ce sens.

Audition de M. Claude Martenet et de M^{mes} Florence Colace et Isaline Calame, respectivement adjoint de direction et architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain

M. Martenet déclare s'occuper de la lumière en Ville de Genève depuis quinze ans. Il rappelle que la ville compte 258 km de voies publiques, 13 935 points de lumière et qu'elle consomme 8 millions de kWh (signalisations routières incluses). Il ajoute que la Ville est propriétaire de l'éclairage public et que les relations sont multiples entre les différents intervenants comme le Service des espaces verts et de l'environnement, les SIG, les concepteurs de lumière ainsi que la commission de coordination des travaux en sous-sol. Enfin, ce sont les SIG qui gèrent l'ensemble du réseau.

Il signale encore que les luminaires ont une certaine durée de vie et que changer une lampe entraîne des coûts différents suivant les difficultés d'accès. Cependant, la consommation diminue au fur et à mesure que les lampes sont changées. Concernant le montant de la consommation, il précise que la facture est dépendante du tarif du distributeur, du nombre d'heures d'éclairage ainsi que de la puissance de la lampe.

Il énumère ensuite les différentes lampes en vigueur

- lampe à mercure;
- lampe à vapeur de sodium;
- lampes à décharge.

Les lampes à sodium permettent de réaliser des économies par rapport au mercure.

Le service nous présente un PowerPoint sur l'éclairage en Ville de Genève que nous vous recommandons de lire et qui se trouve sur IntraCM/Divers/Annexes propositions.

Puis la séance se poursuit par une discussion et une série de questions.

Pouvez-vous expliquer pourquoi certaines villes (Londres ou Marrakech) sont éclairées de couleur orange et quel est l'avantage de ce type d'éclairage?

En général, c'est parce qu'elles utilisent un éclairage au sodium pour des raisons économiques, mais certaines reviennent en arrière.

Avez-vous déjà délégué la réalisation d'un concept lumière d'un quartier ou d'un bâtiment à une entreprise extérieure ou à un concepteur? Si oui, lesquels et quel bilan en avez-vous tiré?

Oui, avec M. Castellini pour la place Neuve et la Corraterie, mais le projet a avorté.

Sinon, il y a un projet à la place Simon-Goulart, avec Laurent Flashard. Il cite encore le pont du Mont-Blanc.

Quels sont les projets que vous avez développés en Ville de Genève, par rapport à la compétence que vous représentez?

M. Martenet était seul, donc il ne pouvait pas tout faire. Une nouvelle vague de collaborateurs est maintenant arrivée, avec une certaine fraîcheur dans ce domaine, et viendra prochainement avec de nouvelles propositions. Il ajoute ne pas comprendre ce que veut dire «plan lumière», ce terme est trop vaste, mais il a une planification et c'est celle qu'il nous a présentée.

Que pensez-vous de l'éclairage du bâtiment de la Banque Ferrier-Lullin? Ont-ils dû faire la demande à la Ville de Genève, vous en inspirez-vous pour vos propres bâtiments?

Il y a eu une demande rétroactive, alors que le concept avait déjà été installé. Ce système n'est pas très écologique.

De quand date la dernière planification de la lumière en Ville de Genève?

Cette planification, en évolution continue, a commencé à son arrivée au département il y a quinze ans.

Pourquoi éclaire-t-on la cathédrale une seule fois par année d'une manière différente?

On l'éclaire en vert pour la journée contre la peine de mort, on ne le fait pas plus souvent, car cela a un coût d'installation; de plus, il faut demander l'autorisation au Consistoire et le système d'éclairage (non intelligent) est relativement vieux et difficile à manipuler.

Les intervenants invitent les commissaires le 29 octobre prochain (changement d'horaire) pour une surprise en matière d'éclairage urbain en ville de Genève.

Audition de M. Simon Simos, professeur HES au laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève

Dans son introduction, M. Simos rappelle que l'un des problèmes majeurs demeure la pollution lumineuse. Il convient donc d'éclairer uniquement ce qui doit l'être. Il évoque aussi l'association Dark Sky www.darksky.org (lutte pour une amélioration de la qualité de vie, s'opposant à la pollution lumineuse).

Il mentionne les exemples des villes de Lyon ou de Montréal (devenue pôle d'attraction en la matière) qui, dans le cadre de leur plan lumière, visent à éviter les incohérences en la matière en indiquant les axes devant être éclairés et ceux qui doivent être assombris.

Il ne trouve pas qu'il faille légiférer sur le sujet, mais pense plutôt à une dynamique de valorisation de l'obscurité avec une notion de développement durable.

Un plan lumière devrait en outre prévoir un découpage de zones lumière ainsi qu'une liste des espaces publics et des actions à entreprendre.

M. Simos nous présente également un PowerPoint (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions), que nous vous recommandons de lire.

La discussion se poursuit par une série de questions.

Est-il possible aujourd'hui de rendre nos villes attrayantes en économisant de l'énergie et de l'argent?

Oui.

Que pensez-vous de l'éclairage de notre canton et de la ville de Genève? Pouvez-vous nous donner un exemple de réussite en la matière?

La place du Molard.

L'Ecole d'ingénieurs participe-t-elle déjà avec la Ville et le Canton à des mesures en matière d'éclairage?

Non.

Il est étonnant de constater que le laboratoire d'éclairagisme de cette école est plus connu à l'étranger que dans notre propre canton, puisque M. Simos nous montre plusieurs réalisations de son laboratoire, notamment au Caire avec la Fondation Aga Khan ainsi que l'illumination de plusieurs mosquées.

M. Simos termine son intervention en mentionnant qu'il donne des cours aux architectes et il rappelle la nécessité de faire appel à des spécialistes lors de la préparation d'un plan lumière.

Audition de M. Philippe Dufaux, représentant des SIG, responsable, entre autres, de l'éclairage public

Il faut distinguer l'éclairage routier, sécuritaire et l'éclairage «vie» qui met en valeur certains monuments, donne une atmosphère ou attire les gens; il n'y a pas de différence entre éclairage public et illuminations. Il remarque encore que l'éclairage répond à des critères de sécurité tout en participant d'une ambiance. L'éclairage recouvre deux aspects, l'entretien et le développement durable. Il confirme avoir vu quelques ébauches de plans lumière dans les bureaux de la Ville de Genève. Finaliser une telle démarche serait judicieux. Depuis 1996, il y a 10% de points lumineux de plus, mais, en revanche, la diminution de la consommation a été de 10%. Depuis 2001, le coût de l'éclairage public a subi une diminution de 2%, alors que les illuminations ont augmenté de 6%. La signalisation routière est tombée de 36% et celle des arrêts des Transports publics genevois (TPG) de 10%. Globalement, le coût de l'éclairage a donc diminué de 2% depuis 2002.

Depuis dix ans, dans le cadre de l'éclairage privé, on observe une diminution de 15% sur l'ensemble du canton avec une augmentation de 9% de points lumineux. Cette évolution est due aux progrès techniques des ampoules.

La Ville de Genève a déjà remplacé la moitié de ses installations, mais des économies supplémentaires pourraient être faites, notamment en remplaçant les ballons fluorescents de 250 W par des ballons de 150 W. Cela permettrait une économie d'énergie de 35% pour un investissement de 2,5 millions de francs.

Un commissaire remarque que les SIG ont la réputation d'être un fournisseur relativement cher et demande quelle serait l'économie que la Ville de Genève pourrait faire si la distribution de l'électricité était soumise à concurrence.

Il est répondu que les SIG se trouvent dans la moyenne des fournisseurs romands et qu'en ce qui concerne les installations ils sont soumis à la concurrence avec le secteur privé.

La Ville de Genève est la seule commune du canton à ne pas avoir de mandat annuel auprès des SIG en tant que concepteur et installateur (activité en concurrence).

Il précise qu'ils ont dans leur service des ingénieurs et concepteurs qui ont fait leurs études dans des écoles spécialisées, de France notamment.

Les SIG pourraient soumettre à la Ville de Genève une série de travaux à faire immédiatement sur des points lumineux «discutables».

Comment expliquez-vous que la Ville de Genève n'a pas ce type de contrat?

La Ville de Genève a ce service en interne, ce qui n'est pas le cas d'autres communes. Il pense néanmoins qu'il serait bon pour la Ville qu'une systématique s'installe avec les SIG en ce qui concerne la maintenance. Il précise cependant que les contacts «indirects» avec notre commune sont relativement fréquents.

La discussion se poursuit et, après diverses interventions, les membres de la commission décident d'aller visiter le laboratoire de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et de suivre une visite guidée de «Genève by night» proposée par les services de la Ville.

Par ailleurs, il est décidé d'écrire aux Villes de Lausanne et Zurich afin de connaître les progrès enregistrés par celles-ci en la matière, dès lors qu'elles ont déjà un plan lumière en vigueur. Vous trouverez leurs réponses sur IntraCM/ Divers/Annexes aux propositions.

Enfin, la commission juge utile d'écrire au magistrat Christian Ferrazino afin de savoir s'il a déjà un plan lumière dans ses tiroirs, comme évoqué par certaines personnes auditionnées.

Séance du 27 septembre 2005

Visite de quelques exemples d'éclairage genevois commentée par M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain

Cette visite, qui durera trois heures, emmène les membres de la commission de la cathédrale au quai du Seujet.

En chemin, la commission aura contemplé l'éclairage de la place du Bourg-de-Four, de la Madeleine, du Molard, du Rhône, de Cornavin ainsi que de la rue de la Croix-d'Or, du tunnel de la rue du Valais, de la poste du Mont-Blanc, du Musée Ariana ainsi que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Séance du 22 novembre 2005

Visite du laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs en compagnie de M. Simon Simos, professeur HES

Cette visite permet aux membres de la commission de se familiariser avec les différents types de lumière, ampoules ainsi qu'avec leurs incidences sur la consommation et les effets de couleurs. On comprendra notamment le rôle important de l'interaction entre la lumière et la matière.

On pourra apprécier également les différents instruments de mesure de la lumière ainsi qu'une maquette (d'un quartier de la ville) qui incorpore un méca-

nisme électrique permettant de la soumettre à des angles de lumière différents et de simuler la course du soleil.

Séance du 10 janvier 2006

Les membres de la commission ayant appris que les services du magistrat Christian Ferrazino ont déjà commencé l'élaboration d'un plan lumière pour la Ville, ils votent donc l'audition de ce dernier.

Séance du 7 mars 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain, section éclairage public

Le magistrat rappelle que la question de l'éclairage tient à cœur au département et que la lumière est un élément à part entière (place du Molard). La section éclairage public ne comptait qu'un seul collaborateur, mais cela a changé avec l'arrivée d'une architecte éclairagiste. Son département a commencé à réfléchir dans le cadre d'une réflexion globale et formalisée dans un CD-ROM qui a été remis aux membres de la commission.

Son but n'est pas de faire une illumination spectaculaire de toute la ville mais bien de s'adapter selon les lieux et les objets, en incluant les cheminements piétonniers ainsi que les arrêts des TPG. Il déclare ensuite vouloir s'appuyer sur des mandataires extérieurs pour faire aboutir ce projet.

M^{me} Charollais rappelle que le mandat du plan lumière lui a été confié en son temps par M. Ruffieux et qu'un cahier des charges avait alors été élaboré par des mandataires, qui ont depuis abandonné ce projet pour des raisons déontologiques. Depuis, un nouveau cahier des charges a été rédigé (avec des lieux pilotes définis afin de tester les concepts), qui doit être envoyé aux mandataires potentiels au début de l'été.

M^{me} Colace ajoute que, si le premier groupe de travail a abandonné le projet, il a tout de même permis de définir la base du cahier des charges. Ce dernier sera envoyé à des groupes composés d'architectes urbanistes, éclairagistes et paysagistes, voire d'historiens. Ces groupes devront élaborer un concept, de manière à harmoniser l'éclairage public et privé tout en favorisant les principes forts du lieu ou de l'objet. Cet exercice devra aboutir à la rédaction d'une charte (avec plans, illustrations et textes) qui intégrera notamment les principes de l'Agenda 21 et du plan directeur. Cette démarche permettra une collaboration plus étroite entre les différents services de la Ville.

Questions

Quels étaient les points d'achoppement que la Ville a rencontrés avec le premier groupe de travail?

La directrice du département l'ignore mais précise qu'il s'agissait d'une décision unilatérale et abrupte de ce groupe de travail, lors du départ de M. Ruffieux.

Quelle est la différence entre le cahier des charges et la charte?

L'un doit aboutir à l'autre.

Un commissaire mentionne que le lien entre la charte et le projet est encore flou et il demande combien de groupes seront invités à y participer.

Entre quatre et six, mais une analyse de la situation sera faite par un groupe mandaté et seulement après que le cahier des charges aura été établi, selon les lieux choisis pour les mises en projet. Il n'y aura donc pas une réalisation immédiate.

Une fois le concept défini, il sera formalisé sur un plan et accompagné d'une synthèse.

Le projet se réalisera par étapes dans un déroulement itératif, avec des premiers résultats attendus pour la mi-2007.

Ces projets feront l'objet d'un crédit dont les dépenses sont prévues dans le budget 2006.

Un commissaire demande quels seront les critères de sélection pour le choix des urbanistes (groupes de travail) et se demande pourquoi les services ne procèdent pas à un appel d'offres général pour les réalisations qui suivront.

La directrice répond que cette démarche serait trop lourde, dès lors que les groupes choisis devront avoir déjà travaillé sur ces questions.

Discussions et votes

Le Parti du travail espère que le concept ne tardera pas, malgré le couac du premier groupe de travail.

Le Parti radical soutient la motion. Toutefois, il marque quelques réserves quant à la façon de travailler du département, à l'égard des mandataires extérieurs et ne pense pas que la transparence soit totale.

Le Parti libéral déclare se rallier aux invites de la motion. Il rappelle que les éléments de confort et de sécurité sont prioritaires sans que la question de l'agrément puisse être facile à résoudre. Il insiste en mentionnant qu'il faudrait

faire une recommandation stipulant que ce projet doit aboutir à des résultats concrets.

L'Union démocratique du centre pense qu'il serait possible d'amender les motions afin que le Conseil administratif informe la commission des démarches et des coûts.

Les Verts partagent l'opinion libérale, mais, comme le projet en est à sa première étape, ils ne pensent pas que toutes les études vont aller dans le mauvais sens.

Le Parti libéral acquiesce mais remarque que la maîtrise de ce projet et le but à atteindre sont très éloignés l'un de l'autre. Il ne s'agit pas forcément d'avoir le nec plus ultra en matière de plan lumière pour déjà faire quelque chose de concret.

Le Parti socialiste propose un amendement, à savoir d'ajouter à la première invite «et à informer le Conseil municipal et la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert». Il ajoute ne pas savoir comment l'administration va faire pour identifier les groupes de professionnels les plus adéquats.

Le Parti radical partage cette position et remarque, au vu de l'importance du projet, que la manière de définir ces groupes n'est pas satisfaisante.

Les Verts souscrivent à l'amendement socialiste mais pensent cependant que le plan lumière ne relève pas uniquement de l'aménagement et que cette commission n'a pas besoin d'être évoquée dans la recommandation. Il faut en outre prendre en compte certains aspects comme la sécurité ou l'environnement.

Le Parti libéral remarque que certains sujets concernent l'ensemble du Conseil municipal mais qu'une seule commission les traite.

L'Union démocratique du centre propose d'ajouter «de manière régulière».

Cet amendement: «à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert» est mis aux voix. Il est accepté par 5 oui (1 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 7 abstentions (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T).

La première invite amendée est acceptée par 10 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 T, 3 S, 2 Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Les deuxième et troisième invites sont acceptées par 9 oui (3 S, 1 T, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 AdG/SI).

La motion amendée est mise aux voix, elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En date du 22 mars 2006, la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement reçoit une lettre du magistrat Christian Ferrazino relative à la première invite votée par la commission et à la procédure ouverte d'appel d'offres.

Les membres du Conseil municipal sont priés de prendre connaissance de cette lettre annexée au rapport.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous et à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

Annexe: lettre de M. Christian Ferrazino

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2007 (après-midi)
Motions: éclairage public

3. Aspects financiers : selon les lois et règlements en vigueur, un appel d'offres ouvert doit être mis en œuvre par des marchés de services d'un montant supérieur à fr. 383'000.-. Il est bien entendu que cette procédure peut être appliquée par des marchés d'un montant inférieur, mais le choix de cette option laisserait entendre que nous doutons de l'estimation du marché et qu'il pourrait s'élever à un montant supérieur. Ceci ne nous semble pas favorable du point de vue économique, les offres étant probablement chiffrées « à la hausse ».
4. Indemnisation des candidats : il est prévu d'indemniser les candidats à hauteur de fr. 5'000.- pour qu'ils fournissent une planche A2 expliquant les concepts sur la base desquels ils souhaitent aborder le mandat. Cette prestation que nous demandons nous semble très importante pour bien choisir le groupe dont l'approche est la plus pertinente. Ouvrir la procédure impliquerait soit de renoncer à indemniser les candidats, ce qui ne nous semble pas correct, soit de renoncer à demander cette prestation, ce qui n'est pas souhaitable, pour une bonne comparaison des dossiers.

En conséquence, et pour les raisons évoquées précédemment, je vous confirme qu'il n'est pas souhaitable de modifier la procédure d'appel d'offres.

L'attribution de ce mandat se fera donc sur la base de la procédure sur invitation telle qu'elle vous a été décrite lors de l'audition. Je vous prie donc de bien vouloir communiquer ces informations à la commission, étant entendu que Mmes CHAROLLAIS ou COLACE restent à votre disposition pour vous fournir d'autres explications, si vous le souhaitez.

Persuadé que vous comprendrez le sens du présent courrier, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Christian Ferrazino

Copies : Mme Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
M. Gfeller, chef du service d'aménagement urbain
Mme Colace, architecte-éclairagiste, service d'aménagement urbain

3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggin, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?» (M-476 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 3 mai, 21 juin, 27 septembre et 22 novembre 2005, ainsi que les 10 janvier et 7 mars 2006, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, puis de M^{me} Monique Cahannes, pour étudier cette motion. Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remercié de son remarquable travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- la réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Patrice Reynaud concernant l'éclairage des préaux des écoles (séances des 8 et 9 juin 2004);
 - que l'option développée par le Conseil administratif peut avoir des répercussions tant sociales qu'environnementales;
 - que cet objet mérite mieux qu'une simple décision unilatérale du Conseil administratif, non mandaté par le Conseil municipal,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- engager un véritable débat sur l'éclairage systématique ou non des lieux publics pendant la nuit;
 - engager une véritable réflexion sur un possible gel des consommations de fluides par la Ville de Genève.

**Travaux de la commission
Séance du 3 mai 2005**

Audition de M. Roberto Broggin, motionnaire

M. Broggin explique brièvement que cette motion est née à la suite d'une réponse de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, à M. Patrice Reynaud, conseiller municipal et président de la commission de l'aménagement et de

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2561.

l'environnement. Il souhaiterait, aujourd'hui, pouvoir retirer cette motion qui est devenue inutile, puisqu'elle est incluse dans la motion M-485 «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain» également à l'étude de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette décision serait, selon le motionnaire, d'autant plus opportune que ladite commission traite parallèlement les deux motions.

Décision de la commission

Au terme d'une brève discussion, la commission décide les auditions suivantes:

1. L'audition d'un concepteur en lumière est acceptée à l'unanimité (2 L, 1 R, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).
2. L'audition de l'Ecole d'ingénieurs de Genève est acceptée par 10 oui (2 L, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 UDC) et 1 abstention (R).
3. L'audition de M. Claude Martenet du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public est acceptée à l'unanimité (2 L, 1 R, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).
4. L'audition des Services industriels de Genève (SIG) est acceptée par 10 oui (2 L, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 UDC) et 1 abstention (R).
5. L'audition de représentants de la Ville de Carouge est refusée par 4 non (2 L, 1 Ve, 1 R) contre 4 oui (3 S, 1 AdG/SI) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 2 UDC).
6. L'audition du Service d'aménagement de la Ville de Zurich est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 Ve, 1 R) contre 3 oui (1 S, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (S).
7. L'envoi d'un courrier au Service d'aménagement de la Ville de Zurich est accepté par 10 oui (2 L, 2 UDC, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI) contre 1 non (R).

Séance du 21 juin 2005

Audition de M. Maurice Jaquemet, directeur de la succursale de Genève de l'entreprise Régent Appareils d'éclairage SA, et de M. Jean-Daniel Devaud, directeur de cette société pour la Suisse romande

M. Jaquemet explique d'entrée de jeu que l'entreprise Régent Appareils d'éclairage SA est suisse et qu'elle est basée à Bâle. Il précise que son domaine est la lumière tant en intérieur qu'en extérieur. Régent fournit, entre autres, les luminaires de l'éclairage public aux Services industriels de Genève. Actuellement, l'entreprise travaille avec MM. Geol et Narboni qui sont les auteurs du terme «concept lumière».

Par ailleurs, Régent a également assuré des réalisations telles que la place du Marché de Vevey.

Après réflexion, MM. Jaquemet et Devaud estiment que les vœux de la Ville de Genève en matière de lumière s'inscrivent dans une tendance vieille d'une vingtaine d'années provenant de France.

Discussion de la commission

Lors de cet échange, la commission apprend tout d'abord, concernant les nouveaux produits et les différents types de consommation qui existent, qu'il convient d'établir un rapport entre la consommation d'énergie et la quantité de lumière, soit un rapport lumen/watt. M. Jaquemet ajoute que le rendu des couleurs est également un élément de poids. Il signale, en l'occurrence, que les lampes économiques ont un rapport d'efficacité lumineuse important.

Il faut cependant prendre en compte les plaintes d'habitant-e-s qui souffrent d'un excès d'intensité lumineuse, notamment durant les périodes de sommeil. Il s'agit d'une pollution fort visible depuis le ciel. Il ajoute que certaines villes ont pris conscience de ce problème et qu'elles tentent de contrôler les flux lumineux afin de pouvoir à nouveau contempler un ciel étoilé. Ainsi, Régent a assuré l'éclairage de l'exposition d'Arthus-Bertrand avec des moyens économiques.

A un commissaire qui demande s'il vaut mieux avoir recours à des luminaires fixés sur des filins tendus plutôt que sur des mâts, M. Jaquemet réplique que le système de filins est vétuste et que sa présence se justifie à Genève pour des raisons pratiques. Reste que, à son avis, il faut moins s'intéresser aux installations proprement dites qu'aux types d'éclairage eux-mêmes.

Les représentants de Régent déclarent ensuite que, à l'image de ce qui se fait en France, il serait intéressant de prendre en considération, parallèlement, la question des types d'éclairage et celle du mobilier urbain. Ils pensent qu'il serait pertinent d'étendre le plan lumière à l'ensemble du canton.

Appelé à développer sa pensée, M. Jaquemet ajoute que les idées en matière de mobilier urbain peuvent provenir de concours d'architecture. Il souligne, par exemple, que les concepteurs de lumière avec lesquels sa société collabore définissent également certaines lignes. M. Devaud, pour sa part, précise que les concepteurs analysent les différents axes d'une ville. Il précise que les axes principaux doivent disposer d'une luminosité suffisante, tout en respectant les normes en vigueur. Il mentionne encore que les critères une fois établis, il reste à définir une source et un mobilier. Il évoque alors les réalisations lyonnaises, ainsi que le plan lumière de Gruyères en cours de création. Il existe des sources possédant de multiples faisceaux et, suivant le site, l'éclairage et la technologie diffèrent.

M. Jaquemet répond encore à un membre de la commission que Régent ne propose pas de luminaires fonctionnant de manière solaire.

Audition de M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain, et de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste

M. Martenet déclare s'occuper de la lumière depuis quinze ans. Il ajoute être également chargé des bornes rétractables. Il rappelle ensuite que la Ville de Genève compte 258 km de voies publiques, 13 935 points de lumière et qu'elle consomme 8 millions de kWh. Il précise que ces chiffres englobent la signalisation routière et il explique encore que les 13 935 points de lumière sont référencés dans une base de données par le biais d'une carte.

Il mentionne encore que certains luminaires n'appartiennent pas à la Ville de Genève. Il signale que ces luminaires ont une durée de vie et que changer une lampe entraîne des coûts différents, suivant les difficultés d'accès. Il remarque cependant que la consommation diminue au fur et à mesure que les lampes sont changées. Il relève à cet égard que la facture est inhérente au tarif du distributeur, du nombre d'heures d'éclairage et de la puissance de la lampe. Ainsi, lors du premier choc pétrolier, il avait été décidé de diminuer le nombre d'heures d'éclairage. Il énumère ensuite les différents types de lampes, lampe à mercure, à vapeur de sodium, ainsi que les lampes à décharge qui fonctionnent grâce à un brûleur en céramique et qui sont en vogue depuis deux ans. Il rappelle l'existence d'un plan directeur pour les lampes à sodium afin de gagner des watts tout en évitant de colorer la ville en jaune doré, et que le sodium permet de réaliser des économies par rapport au mercure.

Par ailleurs, la Ville de Genève est propriétaire de l'éclairage public, poursuit M. Martenet, et les relations sont multiples entre le génie civil, les SIG, les concepteurs de lumière ainsi qu'avec la Commission de coordination des travaux en sous-sol, les fournisseurs et le Service des espaces verts et de l'environnement. Il précise que ce sont les SIG qui gèrent toutefois l'ensemble du réseau. Il évoque encore les événements auxquels participe son service et il propose à la commission de faire une visite nocturne de Genève. Il encourage également la commission à visiter Broc et Haut-Lac, centre mondial de Philips.

Discussion de la commission

M. Martenet apprend encore aux membres de la commission que l'éclairage de la place Simon-Goulart et celui du pont du Mont-Blanc ont été élaborés par un concepteur de lumière.

Il affirme ensuite que la fonction d'architecte éclairagiste existe bel et bien, qu'elle a été développée par l'Association française d'éclairage, que Grenoble

comme Florence disposent d'un centre de formation qui délivrent des postgrades universitaires, et que ces spécialistes sont amenés à accompagner les projets – et notamment un plan lumière – comme tout architecte conventionnel. Ainsi, M^{me} Colace travaille avec lui depuis six mois et ils vont prochainement présenter des projets importants. Il remarque, par ailleurs, qu'il est nécessaire de définir ce qu'est un plan lumière et ses buts.

Il apparaît alors que la dernière planification date d'une quinzaine d'années, qu'elle présentait quelques premières démarches de rationalisation, mais qu'il est indispensable aujourd'hui de limiter l'éclairage au sodium qui représente actuellement 40% des installations. Il convient prioritairement de ne pas augmenter la consommation actuelle, constante depuis plusieurs années, et même de la réduire.

Enfin, concernant l'éclairage des lieux architecturaux de valeur et le peu de renouvellement en la matière, il faut relever que ces mises en scène ont un coût. M. Martenet signale, par ailleurs, que la cathédrale n'appartient pas à la Ville de Genève et qu'il est nécessaire de demander une autorisation pour modifier les couleurs des illuminations.

Audition de M. Simon Simos, professeur HES au laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève

M. Simos explique, dans un premier temps, que l'un des points majeurs de la problématique demeure la pollution lumineuse. Il convient donc d'éclairer uniquement ce qui est nécessaire. Il cite, par exemple, le canal Albert à Liège ainsi que d'autres lieux, par le biais de photos satellites.

M. Simos évoque ensuite Dark Sky Association, qui lutte pour une amélioration des conditions de vie en s'opposant à la pollution lumineuse. Il signale que le terme générique «urbanisme lumière» a été inventé, un concept qui recouvre une vision générale. Une illustration pertinente de cette réflexion est à ses yeux le plan lumière de Lyon, qui vise à éviter les incohérences en indiquant les axes devant être éclairés et ceux devant être assombrés, tout comme d'ailleurs le circuit lumière de Montréal qui est devenu une attraction touristique.

M. Simos en vient encore à l'éclairage en tant qu'outil de qualité des espaces publics. Il déclare, en l'occurrence, qu'il ne faut pas obligatoirement légiférer sur la question. Il rappelle que la conception en matière de lumière est intimement liée à la notion de développement durable. Il ajoute que, cela étant, il est possible de valoriser l'obscurité, puisque le noir est essentiel à la mise en valeur lumineuse. Il cite sur ce point le livre *Penser la ville par la lumière* et affirme que le but final est de se servir de la lumière pour accompagner des projets urbanistiques, en regard de raisons tant esthétiques que sociales, patrimoniales ou sécuritaires.

Il montre enfin quelques photos de bâtiments lyonnais éclairés et estime qu'il serait pertinent de procéder à un découpage de zones lumières (soit les *lighting zones* proposées par International Dark Sky Association). Il précise qu'il serait également utile de recenser les sites genevois selon leurs caractéristiques lumineuses et d'élaborer une liste des espaces publics et des actions à entreprendre.

Discussion de la commission

M. Simos assure qu'il est possible d'économiser de l'énergie en rendant la ville plus attirante en matière de lumière. Dans cet ordre d'idée, l'éclairage de la place du Molard est, selon lui, parfaitement réussi.

M. Simos répond par ailleurs à un commissaire que l'Ecole d'ingénieurs de Genève ne collabore en principe pas avec les collectivités publiques genevoises et que son laboratoire n'a pas préparé de plan lumière pour Genève, mais qu'il a déjà donné plusieurs conseils et qu'il dispense régulièrement des cours aux architectes.

Audition de M. Philippe Dufaux, représentant du Service électricité des Services industriels de Genève

M. Dufaux explique tout d'abord que l'éclairage répond à des critères de sécurité tout en apportant une ambiance. Il a eu l'occasion d'apercevoir quelques ébauches de plans lumière dans les bureaux de la Ville de Genève et il pense qu'il serait judicieux de concrétiser pareilles démarches.

M. Dufaux ajoute que, depuis 1996, il existe 10% de points lumineux de plus en ville de Genève alors même que la consommation de courant a diminué de 10%. Par ailleurs, la distinction entre l'éclairage public proprement dit et l'ensemble des illuminations est de moins en moins sensible, le premier ayant reculé de 2% en cinq ans alors que, dans la même période, les illuminations ont augmenté de 6%. Il rappelle encore que la signalisation routière lumineuse a été réduite de quelque 36%.

Discussion de la commission

Les commissaires apprennent encore, dans le cours de la discussion qui s'engage, que l'éclairage a diminué de 15% sur l'ensemble du canton en dix ans, alors que les sources de lumière ont augmenté de 9%, une évolution due aux progrès techniques présentés par les ampoules. Des économies supplémentaires pourraient être faites, notamment en remplaçant les ballons fluorescents de 250 W par des ballons de 150 W; l'économie d'énergie pourrait être de 35% pour

un investissement de 2,5 millions de francs. La Ville de Genève a, de son côté, déjà remplacé la moitié de ses installations.

Par ailleurs, il convient de réfuter la réputation qu'ont les SIG d'être un fournisseur relativement cher, dans la mesure où ils se trouvent dans la moyenne des fournisseurs romands et entrent pleinement en concurrence avec les entreprises privées. Privilégiés par les communes, les SIG, néanmoins, pratiquent très régulièrement la sous-traitance, les modifications de rue étant le plus souvent concédées aux deux tiers à des partenaires privés. Reste que les SIG ont effectivement été approchés par la Ville de Genève en ce qui concerne l'établissement des plans lumière et qu'ils sont particulièrement intéressés par cette opération, tout à la fois en termes d'installateur et en termes de concepteur. Les SIG disposent de quatre architectes éclairagistes qui ont suivi une école spécialisée en France, sollicités par différentes communes. Ils ont, par exemple, assuré l'illumination du jet d'eau et celle du pont de la Machine. Mais c'est en ville de Genève que les SIG ont le moins de mandat, sans doute parce que cette dernière possède un service qui s'occupe de l'éclairage public, ce qui n'est pas le cas des autres communes du canton. Cependant, il convient de relever que les contacts indirects entre les SIG et la Ville sont relativement fréquents.

Décision de la commission

Au terme d'un bref échange, la commission décide de se prononcer sur la pertinence d'une visite guidée des sites genevois en soirée, celle d'un déplacement à Lyon, celle d'une visite du laboratoire de M. Simos, celle de l'envoi d'un courrier à la commune de Lausanne et, enfin, celle d'une demande écrite de renseignements auprès de M. Ferrazino.

Mise aux voix, une visite guidée des sites genevois, en soirée, est acceptée à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Mis aux voix, le principe d'un déplacement à Lyon est refusé par 2 non (S) contre 1 oui (AdG/SI) et 11 abstentions (1 S, 1 AdG/SI, 3 L, 1 R, 2 UDC, 1 T, 2 Ve).

Mise aux voix, une visite du laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève est acceptée à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Mise aux voix, une demande écrite de renseignements auprès de la Ville de Lausanne est acceptée à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Mise aux voix, une demande écrite de renseignements de la part de M. Ferrazino est acceptée par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 5 abstentions (3 S, 2 Ve).

Séance du 27 septembre 2005

Visite de quelques exemples d'éclairages genevois commentée par M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain

Cathédrale

Les illuminations de la cathédrale datent des années 1960. A l'époque, la cathédrale était éclairée uniquement le dimanche et les jours fériés. Les lumières sont au sodium (55 watts basse tension) et le but était de mettre en évidence le haut du monument. Par la suite, le filet du fronton a été retiré et les illuminations de ce dernier se font désormais par le biais d'un variateur, afin de conserver la même luminosité sur l'ensemble. Les lampes blanches sont des lampes au sodium et les lampes à incandescence donnent une luminosité plus chaude.

Par ailleurs, l'illumination sur la place de la cathédrale ne se trouve pas en harmonie, du fait que les lampes à l'allogénure métallique qui sont actuellement utilisées n'existent que depuis trois ans et ne sont installées qu'au moment du renouvellement naturel du matériel en place vu leur prix (75 francs l'unité). Enfin, il n'y a pas de projecteur au sol éclairant la cathédrale, mais l'emploi conjoint de lumières au sodium comme au mercure permet d'équilibrer les teintes de la pierre.

Bourg-de-Four

Il existe, en Vieille-Ville, une douzaine de lanternes différentes, notamment une lanterne d'Alumag Balmag datant de 1937. Il se trouve que la pollution inhérente aux ampoules de mercure n'est pas nulle, puisque chacune contient 4 mg de mercure. Les tubes fluorescents sont plus gênants encore. Enfin, la Ville possède 296 fontaines et la plupart sont éclairées par des projecteurs immergés.

Place de la Madeleine

La plupart des commissaires regrettent la médiocrité, voire la laideur de l'éclairage de cette place.

Rue de la Croix-d'Or

Les lampes au sodium ont été remplacées par des lampes à l'allogénure métallique qui demandent beaucoup d'entretien en raison de la casse fréquente due à l'irrespect d'une part de la population.

Place du Molard

L'architecte a choisi des pavés lumineux portant des inscriptions et qui devraient durer quinze ans. Lorsque les illuminations des commerces s'étei-

gnent, l'éclairage public à induction démarre. L'horloge de la place est éclairée au sodium et les éclairages sous les parasols des terrasses sont à la charge des exploitants.

Les pavés qui tombent en panne ne sont changés.

Place du Rhône

Un cordon lumineux contient 4267 lampes de 10 watts chacune, coûtant 16 centimes par habitant et par année.

Poste du Mont-Blanc

L'Hôtel des postes est illuminé par des projecteurs de 400 watts au mercure qui datent des années 1970.

Place de Cornavin

La contrainte principale de cette place est constituée par le passage des trams. Ce sont des projecteurs à l'allogénure métallique qui ont été choisis afin d'éclairer cette place par zone. Il était encore prévu d'ajouter un éclairage supplémentaire, mais les CFF ont refusé d'entrer en matière. Il faut également relever que des colonnes de lumière se situent à tous les arrêts de tram et fonctionnent uniquement lorsque la ligne est ouverte.

Musée de l'Ariana

Il a été demandé à M. Martenet, en 1991, de s'occuper de l'éclairage de ce bâtiment, notamment pour des motifs de sécurité. Il avait alors placé des lampes à induction pouvant durer quinze ans et valant 450 francs pièce. A l'époque, il n'y avait ni arbre ni drapeau, autant d'éléments qui existent à présent et qui nécessiteront certainement une réactualisation de l'éclairage.

Tunnel de la rue du Valais

L'éclairage de ce tunnel est une œuvre qui a été réalisée par un artiste français renommé du nom de François Morlet. Au pied de chaque tube du plafond se trouve une lettre qui, reliée aux autres, forme le mot Valais. La lumière varie suivant le jour ou la nuit.

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Devant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, l'illumination est faite sur le bâtiment lui-même, de manière à faire ressortir le toit. Le parc doit encore faire l'objet d'une étude pour son illumination qui n'est plus adéquate à présent que

la végétation s'est développée. Par ailleurs, l'éclairage tonitruant de la terrasse n'appartient pas au concept.

Quai du Seujet

Le Bâtiment des Forces-Motrices est éclairé grâce au système Agabekov, ainsi que le pont de la Coulouvrenière qui est, quant à lui, illuminé par des tubes néon à haute tension.

Séance du 22 novembre 2005

Visite du laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève en compagnie de M. Simon Simos, professeur HES

M. Simos accueille les membres de la commission dans son laboratoire et commence ses explications en énumérant les différents dispositifs qu'il utilise. Il procède ensuite à une démonstration avec de la lumière rouge et différents types de lumière appliqués sur des surfaces similaires et générant des aspects différents. Il précise que les éléments d'aménagement jouent également un rôle important et que c'est finalement l'interaction entre la lumière et la matière qui donne le résultat final. Il montre ensuite un tube fluorescent simple ainsi que des tubes fluorescents remplis de poudre et donnant une couleur différente. Il ajoute que le gaz néon n'est plus utilisé depuis 1943, sauf pour les enseignes lumineuses. Il précise que les anciens ballasts ferro-magnétiques ne sont plus employés pour des raisons d'économie. Il montre également différents instruments de mesure (lux-mètres, ultraviolets, etc.) et rappelle que l'œil humain est insensible aux lux, mais qu'il perçoit la luminescence. Il explique que les normes correspondent donc à quelque chose d'irréel et que c'est la réflexion de la lumière sur une surface qui est perceptible.

M. Simos précise aussi que les grands fabricants dans le domaine de la lumière sont Philips, pour les ampoules, et Régent, concernant les luminaires. Il montre ensuite une maquette incorporée dans un mécanisme permettant de la soumettre à des angles de lumière différents et de simuler la course du soleil. Il termine la visite en faisant entrer la commission dans une pièce utilisée pour effectuer différents types de mesures de lumière.

Séance du 10 janvier 2006

Décisions de la commission

Plusieurs commissaires regrettent de ne pas connaître la position de M. Ferrazino, alors même qu'un courrier lui a été envoyé. Ils demandent en conséquence

l'audition du magistrat, ainsi que de M^{me} Charollais concernant tout à la fois la motion M-476 «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?», la motion M-473 «Pour un plan lumière en ville de Genève» et la motion M-485 «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain».

Mise aux voix, l'audition de M. Ferrazino est acceptée par 11 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 L, 1 R, 1 UDC, 2 S, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Mise aux voix, l'audition de M^{me} Charollais est acceptée par 11 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 L, 1 R, 1 UDC, 2 S, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Séance du 7 mars 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain, section éclairage public

M. Ferrazino explique tout d'abord que la lumière est considérée par son département comme un élément à part entière, ainsi qu'en témoigne l'aménagement de la place du Molard. Il souligne ensuite que la section éclairage public ne comptait qu'une personne et que, depuis peu, l'effectif a été doublé grâce à l'engagement de M^{me} Colace. Il rappelle également que Genève possède 14 000 lampes diverses qui doivent être entretenues et planifiées. Une base de réflexion globale a été établie et formalisée dans un document accompagné d'un CD remis à la commission qui présente une approche qualitative. Il est à présent possible d'éclairer par intermittence des lieux en fonction du nombre de personnes s'y trouvant et du sentiment de sécurité induit par la lumière. Les cheminements piétonniers et les arrêts des TPG sont désormais pris en compte. Le but n'est pas de faire une illumination spectaculaire de toute la ville mais bien de l'adapter selon les lieux.

Pour sa part, M^{me} Charollais explique qu'un premier schéma a été établi afin de différencier les lieux. Un cahier des charges a été rédigé, qui sera envoyé aux mandataires potentiels. Elle précise que des lieux pilotes seront également définis afin de tester les concepts. Elle pense que le mandat pourra débiter au début de l'été.

M^{me} Colace, de son côté, signale qu'un premier groupe de travail formé de mandataires (qui ont abandonné le projet pour des raisons déontologiques) a tout de même permis de définir la base de ce cahier des charges. Ce document sera envoyé à des groupes qui devront être composés d'architectes urbanistes, d'éclairagistes, d'architectes paysagistes et, éventuellement, d'historiens. Ces groupes devront constituer un concept de manière à harmoniser l'éclairage public et privé

tout en favorisant les principes forts du lieu. Cet exercice devra aboutir à la rédaction d'une charte qui intégrera notamment les principes de l'Agenda 21 et du plan directeur. Cela étant, une stratégie sera établie en s'appuyant sur un échancier. M^{me} Colace signale encore que la charte devra comporter des plans et des illustrations, ainsi que des textes. Elle évoque alors les plaquettes de Liège, Neuchâtel, Lyon, Zurich et Saint-Etienne et mentionne que cette démarche permet une collaboration plus étroite entre les différents services de la Ville.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

A une commissaire qui demande les raisons qui ont conduit le premier groupe de travail à renoncer, M^{me} Charollais répond qu'elle ignore totalement les motifs de cette décision qui est tombée abruptement à la suite du départ de M. Rufieux.

A une autre commissaire qui estime que le lien entre la charte qui doit découler du cahier des charges et le projet réel est encore flou, M^{me} Charollais se veut rassurante, affirmant que quatre à six groupes seront sollicités pour étudier ledit cahier et formuler des offres concrètes, l'un d'eux étant seul amené à établir la charte prévue. L'opération s'effectuera par étapes, dans un déroulement itératif. Les premiers résultats devraient voir le jour à la mi-2007, et le financement s'inscrit déjà dans le cadre du budget 2006.

Discussion de la commission

Plusieurs commissaires souhaitent traiter simultanément les trois motions M-473, M-476 et M-485 regroupées le 10 janvier 2006, même si trois votes séparés doivent avoir lieu. (*Festina lente.*)

Vote de la commission

Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, par 7 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 3 S) et 6 abstentions (3 L, 1 R, 1 DC, 1 UDC), à accepter la motion M-476.

3.c) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Roberto Brogгинi, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain» (M-485 A)¹.

Rapport de M^{me} Monique Cahannes.

Lors de sa séance plénière du 3 novembre 2004, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-485 à la commission de l'aménagement et de l'environnement ainsi que les motions M-473 «Pour un plan lumière en ville de Genève» et M-476 «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?».

Lors de sa séance du 11 janvier 2005, la commission de l'aménagement et de l'environnement a décidé de regrouper les trois motions et de les étudier conjointement. Toutefois, comme le veut le règlement, chacune de ces motions fait l'objet d'un rapport et d'un vote. Dès lors, des redites sont inévitables, et la rapporteuse vous prie d'ores et déjà de l'en excuser. A contrario, les autres rapports pourront compléter le présent rapport.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié la motion M-485 lors de ses séances des 3 mai, 21 juin, 27 septembre et 22 novembre 2005, ainsi que le 7 mars 2006, sous les présidences successives de M. Patrice Reynaud et de M^{me} Monique Cahannes. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- les changements de luminaires auxquels se livre actuellement le Service municipal de l'éclairage public dépendant du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public (SAUEP);
- la participation des Services industriels de Genève à cette opération par la mise à disposition de leur logistique, camions-échelles, main-d'œuvre;
- le changement quantitatif et qualitatif induit par les nouveaux éclairages dans l'espace urbain;
- la nécessaire différenciation d'éclairage que nécessitent les diverses rues et places de notre ville;
- les économies énergétiques qu'un nouvel éclairage peut apporter;

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2561.

- la qualité qui doit résulter d'un nouvel éclairage;
- le coût de cette opération et ses répercussions financières;
- l'existence de schémas et de «plans lumière» du SAUEP;
- l'annonce d'un recensement sur le système d'information du territoire genevois;
- l'inscription au 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015 de nombreux investissements pour les années à venir,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soit présenté le concept général de l'éclairage public en ville de Genève et qu'en soient définis les objectifs.

Séance du 3 mai 2005

Audition de M. Roberto Broggin, motionnaire

Dans son exposé historique fort intéressant sur l'éclairage en ville de Genève (éclairage gaz dès 1843, éclairage électrique en 1890), M. Broggin souligne que, si l'éclairage public a une longue histoire, sa qualité n'a jamais été étudiée correctement. Il signale aussi qu'il est possible d'éclairer la ville avec moins de watts et autant de lux, et que le budget de la Ville pour l'éclairage a passé de 1,2 million de francs en 1997 à 1,7 million en 2005. Il estime que l'augmentation est suffisamment importante pour se pencher sur la question. Il pense, en l'occurrence, que les zones d'habitation ne devraient pas avoir le même éclairage que d'autres lieux. Il signale également que les études d'impact sur la lumière sont rares et que celle-ci pourrait bien être à l'origine du dérèglement des horloges biologiques tant des humains que des animaux.

Séance du 21 juin 2005

Audition de MM. Maurice Jaquemet et Jean-Daniel Devaud de l'entreprise Régent Appareils d'éclairage SA

L'entreprise Régent fournit les luminaires de l'éclairage public aux Services industriels de Genève (SIG). Elle a notamment réalisé l'éclairage de la place du marché à Vevey. M. Devaud estime qu'il est nécessaire de faire un rapport entre la consommation d'énergie et la quantité de lumière, soit un rapport lumen/watt, et il signale que les lampes économiques ont un rapport d'efficacité lumineuse important. Suite à la question d'un commissaire sur la pollution lumineuse, M. Jaquemet remarque que cette pollution est visible, particulièrement depuis le ciel, et que certaines villes ont pris conscience de ce problème et tentent d'y remédier en contrôlant les flux lumineux. M. Devaud ajoute que, pour limiter la pollution lumineuse, de bons réflecteurs sont nécessaires.

Audition de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain, et de M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain

M. Martenet informe la commission que la Ville de Genève est propriétaire de l'éclairage public et que ce sont les SIG qui le gèrent. L'éclairage englobe 258 km de voie publique, 13 935 points de lumière et consomme 8 millions de kWh. Les 13 935 points de lumière sont référencés dans une base de données cartographiée. Il énumère les différents types de lampes (mercure, vapeur de sodium, à décharge) et signale que la consommation d'énergie diminue au fur et à mesure que les lampes sont changées, les lampes à sodium étant plus économiques que celles au mercure. Il mentionne qu'il existe un plan directeur pour les lampes à sodium afin de gagner des watts sans colorer la ville en jaune doré. Actuellement, 40% des lampes sont encore au sodium, ce pourcentage diminuant progressivement.

Certains lieux, comme la place Simon-Goulart et le pont du Mont-Blanc, ont été élaborés par un concepteur lumière.

Audition de M. Simon Simos, professeur HES au laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève

Pour M. Simos, la pollution lumineuse est un des problèmes majeurs de l'éclairage. Il convient donc d'éclairer uniquement ce qui doit l'être. Pour maîtriser cette problématique, le concept d'«urbanisme lumière» a été inventé, concept qui nécessite une vision générale. Il évoque le plan lumière de Lyon ainsi que le circuit lumière de Montréal qui est devenu une attraction touristique. Il ajoute que l'éclairage est intimement lié à la notion de développement durable. Il estime que le but de l'éclairage est d'accompagner les projets urbanistiques pour des raisons tant esthétiques que sociales, patrimoniales ou sécuritaires. Il estime qu'il serait utile de recenser les sites genevois selon leurs caractéristiques lumineuses et d'élaborer une liste des espaces publics et des actions à entreprendre. Son laboratoire n'a pas élaboré de plan lumière pour la ville de Genève, mais a donné des conseils et des cours à des architectes.

Audition de M. Philippe Dufaux, représentant du Service électricité des SIG

M. Dufaux informe la commission que, malgré le fait que depuis 1996 il existe 10% de points lumineux de plus, la consommation d'énergie a diminué de 10%. L'éclairage public a diminué de 2% en cinq ans alors que, dans le même laps de temps, les illuminations ont augmenté de 6%, la signalisation routière lumineuse a diminué de 36% et celle des arrêts TPG de 10%. Depuis 2002, l'éclairage

a donc diminué de 2%. Sur dix ans, il a observé une diminution de l'éclairage (sur l'ensemble du canton) de 15% et une augmentation de points lumineux de 9%, cette évolution étant due aux progrès techniques relatifs aux ampoules. Il pense que des économies supplémentaires pourraient être faites en remplaçant les ballons fluorescents de 250 W par des ballons de 150 W. L'économie d'énergie pourrait être de 35% pour un investissement de 2,5 millions de francs. Il rappelle que la Ville de Genève a remplacé la moitié de ses installations. Il pense qu'en termes d'économie il serait bon que la Ville de Genève demande aux SIG de s'occuper de la maintenance des installations. Les SIG ont quatre ingénieurs éclairagistes qui, pour la Ville, ont réalisé l'illumination du jet d'eau et du pont de la Machine. Vu que la Ville a un service qui s'occupe de l'éclairage, les SIG travaillent moins avec cette dernière qu'avec les autres communes du canton qui n'ont pas de tel service. Toutefois, les contacts entre la Ville et les SIG sont relativement fréquents.

Séance du 27 septembre 2005

Visite de quelques exemples d'éclairage en ville de Genève avec M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain, et M. Claude Martenet, adjoint de direction dudit service

La commission s'est particulièrement intéressée aux lieux suivants: cathédrale, place du Bourg-de-Four, place de la Madeleine, rue de la Croix-d'Or, place du Molard, place du Rhône, poste du Mont-Blanc, place de Cornavin, Musée de l'Ariana, tunnel de la rue du Valais, Restaurant du Parc des Eaux-Vives et quai du Seujet.

Séance du 22 novembre 2005

Visite du laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs avec M. Simon Simos, professeur HES

Séance du 7 mars 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain

M. Ferrazino explique que son département a mené une réflexion globale sur l'éclairage public, réflexion formalisée dans un CD-ROM remis à la commission. L'approche choisie est qualitative, différenciée selon les lieux. Elle prend égale-

ment en compte les cheminements piétonniers et les arrêts TPG. M^{me} Charollais ajoute qu'un cahier des charges a été rédigé et qu'il sera envoyé aux mandataires potentiels. Elle précise également que des lieux pilotes seront définis afin de tester les concepts. M^{me} Colace précise que le cahier des charges susmentionné sera envoyé à des groupes qui devront être composés d'architectes urbanistes, d'éclairagistes, d'architectes paysagistes et, éventuellement, d'historiens. Ces groupes devront formuler un concept de manière à harmoniser l'éclairage privé et public. Cet exercice aboutira à la rédaction d'une charte qui intégrera notamment les principes de l'Agenda 21 et du plan directeur communal.

Les dépenses inhérentes au projet sont déjà prévues dans le budget 2006 et chaque projet partiel fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil municipal. M. Ferrazino ajoute que le projet s'appuiera sur des expériences déjà effectuées dans d'autres villes et qu'il s'agit d'un travail continu, comme le démontre Lyon qui en est à son deuxième plan lumière.

Discussion et vote

Les discussions ayant surtout eu trait aux deux autres motions, la rapporteuse vous prie de consulter les rapports concernés.

La motion M-485 est acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 UDC) et 5 abstentions (3 L, 1 R, 1 DC).

M. Blaise Hatt-Arnold, rapporteur (L). J'interviens très brièvement sur mon rapport M-473 A pour faire deux petits commentaires. Tout d'abord, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir employé le langage épïcène à la page 11, où je parle souvent d'«un» commissaire, alors que c'était «une» commissaire qui, parfois, posait la question rapportée.

A la page 12, je mentionne un amendement à la première invite de la motion, qui propose d'y ajouter «et à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert». Cet amendement a été déposé par le groupe socialiste, or selon le résultat du vote portant sur son acceptation il se serait abstenu! Il y a eu un malentendu au niveau de la transcription du procès-verbal de cette séance de commission, et il faut savoir – sauf erreur de ma part – que les socialistes ont bel et bien voté cet amendement, de même que les Verts. Je ne me souviens plus très bien de la position de l'Alliance de gauche.

Mais tout cela n'a finalement pas grande importance, étant donné que la motion ainsi amendée a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors du vote final.

Premier débat

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis descendu du perchoir pour prendre la parole en tant que conseiller municipal et non pas en tant que président, car l'éclairage est certainement l'un des chantiers qui devront prochainement être menés au sein de notre cité.

Ces dernières années, on dénote une certaine sensibilisation à ce problème, comme le prouve le dépôt simultané des trois motions M-473, M-476 et M-485. Il est vrai que, jusqu'alors, le Conseil municipal s'était très peu occupé de l'éclairage, de sa qualité et de la consommation d'électricité sur le domaine public. Dès 1843, le Conseil municipal s'en est soucié, alors qu'il s'agissait d'accorder les premières concessions pour l'éclairage au gaz, tout comme il l'a fait plus tard lors de l'apparition de l'éclairage électrique en 1890, avec les Services industriels de Genève. Mais l'approche de la question tenant compte non seulement de l'utilisation de l'éclairage, mais également de sa qualité, n'existait pas encore.

Récemment, le Conseil administratif nous a concocté un concept lumière de la Ville de Genève qui comporte assurément quelques aspects intéressants, mais qui ne tient malheureusement pas compte de certaines données ayant trait à l'environnement. A ce propos, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage – aujourd'hui Office fédéral de l'environnement (OFEV) – a publié une brochure fort intéressante qui contient des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses.

Nous devons sensibiliser la société actuelle à ce problème, la quantité de l'éclairage augmentant sans cesse dans nos régions. A Genève, par exemple, on ne peut même plus apercevoir la voie lactée! Il n'y a plus d'espace d'obscurité absolue sur le territoire helvétique, car tout est éclairé, même dans nos montagnes. Il convient donc que la Ville de Genève réfléchisse pour savoir de quelle manière il faut éclairer. Il est évident – je le lis dans la brochure de l'OFEV – que l'on ne peut pas éclairer une place de la même manière à 20 h et à 3 h du matin. Toujours selon ce document, la lumière artificielle fait toujours reculer davantage l'obscurité, ce qui perturbe non seulement l'habitat des animaux nocturnes, mais également les rythmes circadien et endocrinien de l'homme, les animaux subissant des influences négatives.

Pour cette raison, je m'inscris en faux une fois de plus contre les propos du conseiller administratif Manuel Tornare, qui affirmait dernièrement devant le Conseil municipal et la commission des travaux que les oiseaux ne nichaient pas en ville la nuit et qu'ils étaient devenus des «oiseaux pendulaires», ce qui nous

permettait d'éclairer les arbres dans nos parcs. C'est absolument faux! La brochure que je viens de citer signale même que l'éclairage des rues peut parfois perturber l'humain, lorsque les réverbères éclairent l'intérieur des habitats, par exemple les chambres à coucher. Même si l'on ne s'en rend pas compte, cela perturbe notre sommeil, tout comme le bruit de la circulation ou d'autres bruits urbains.

Un éclairage abusif peut donc perturber notre rythme naturel et avoir de lourdes conséquences sur la faune et la flore. Nous savons que les oiseaux migrateurs se dirigent grâce aux lumières naturelles des étoiles; mais si les villes éclairent le ciel, cela les perturbe. Quant aux insectes – je me réfère toujours aux informations données dans la brochure de l'OFEV – ils s'agglutinent autour de certains réverbères, gaspillant leur énergie à tourbillonner autour des lampes au lieu de chercher de la nourriture, de s'accoupler et de pondre.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je crois que le Conseil municipal doit être extrêmement attentif au problème de l'éclairage urbain et donner un signal clair au Conseil administratif à ce propos. Nous avons appris avec grande satisfaction que de nouveaux collaborateurs ont été engagés au Service d'aménagement urbain; ils sont certainement plus sensibilisés à une approche de l'éclairage fondée non pas seulement sur la notion d'économie de puissance des lampes, mais aussi sur l'aspect qualitatif.

Le plan lumière ne devrait pas seulement montrer des édifices ou mettre en valeur certains aspects de la cité, mais également prendre en compte nos besoins pour la qualité de la vie en ville. Lors de l'entrée en matière sur ces trois motions, je citais ce bon mot d'Aragon que je vous rappelle ce soir, Mesdames et Messieurs: «Il n'y a pas de lumière sans ombre.»

M. Jacques Finet (DC). J'aimerais simplement faire une suggestion par le biais d'un amendement. La première invite du projet de motion M-473 amendé par la commission de l'aménagement et de l'environnement demande que l'on opte «pour un appel d'offres ouvert». Le terme «ouvert» me chagrine un peu, chers collègues, car vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des règles sur l'attribution des marchés publics. Pour les services, la limite fatidique a été fixée à 383 000 francs suisses, ce qui implique que tout contrat pour un crédit supérieur à cette somme est soumis à la procédure AIMP, c'est-à-dire à l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Mon amendement vise donc à modifier ainsi la fin de la première invite:

Projet d'amendement

«... et d'opter pour un appel d'offres *selon les procédures AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics)*».

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom du groupe socialiste, j'aimerais avant tout intervenir sur la motion M-473, qui demande l'élaboration d'un plan lumière. En ce qui concerne les problèmes de l'éclairage nocturne et le concept de l'éclairage public urbain, je pense que M. Brogginì a très bien exposé les motions M-476 et M-485, raison pour laquelle je n'interviendrai que sur la motion M-473.

Monsieur le président, vous transmettez au préopinant démocrate-chrétien que le groupe socialiste n'acceptera pas son amendement, pour une simple et bonne raison: la commission de l'aménagement et de l'environnement avait demandé un concours ouvert et non pas sur invitation, mais le Conseil administratif a entre-temps organisé un concours sur invitation dont les résultats sont désormais connus, ce qui fait que cet amendement n'a plus lieu d'être.

La situation a donc évolué, mais je saisis néanmoins l'occasion de donner le point de vue du Parti socialiste. Evidemment, nous nous réjouissons qu'il y ait un plan lumière en ville de Genève, non seulement pour éclairer et mettre en valeur certains lieux tantôt sur le plan architectural, tantôt sur celui de l'aménagement, mais aussi pour requalifier des espaces, donner un sentiment de sécurité et de confort aux citoyens. Comme nous l'avons vu lors du débat préliminaire, bien d'autres villes ont adopté un plan lumière, et nous ne pouvons que nous féliciter de la poursuite des travaux en ce sens à Genève.

Nous tenons à remercier les différents services avec lesquels nous avons pu travailler de manière très agréable, notamment celui de l'aménagement urbain et de l'éclairage public, qui nous a donné l'occasion de nous rendre à divers endroits et quartiers de la ville récemment réaménagés. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de ce qu'est la mise en lumière quotidienne d'un lieu et des problèmes que cela implique. Nous remercions aussi M. Simos, professeur au laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, qui nous a expliqué d'un point de vue technique ce que signifiait la réalisation d'un plan de mise en lumière. Nous avons pu visiter son laboratoire, et le rapport M-473 A comporte de nombreux éléments techniques qui enrichissent notre perception de la nécessité d'un plan lumière en Ville de Genève.

Cependant, nous aimerions insister sur la motion M-473 amendée par la commission. Je rappelle qu'elle demande au Conseil administratif de bien vouloir informer de l'évolution du plan lumière la commission de l'aménagement et de l'environnement et le Conseil municipal. Nous savons que le concours sur invitation a abouti au choix du très bon bureau d'architectes Feddersen-Klostermann, ce dont nous nous félicitons. C'est lui qui a mis en scène la ville de Zurich, dont il a élaboré le plan lumière. Nous aimerions pouvoir discuter du plan genevois au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, quand

les travaux seront avancés, afin de pouvoir émettre des remarques et d'assurer ainsi un dialogue entre ladite commission et le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public chargé des travaux. Nous souhaitons exprimer notre soutien à ce dossier et montrer à quel point nous sommes attachés à son avancement.

En outre, le Parti socialiste acceptera aussi les motions M-476 et M-485 sur l'éclairage public.

M. Philippe Herminjard (R). La commission de l'aménagement et de l'environnement a beaucoup travaillé sur ces trois motions et les dossiers y afférents sont bien étayés, bien documentés. La commission a eu l'occasion de se déplacer dans divers sites, afin d'apprécier la situation *de visu* et *in vivo*; on peut donc dire que ses membres ont bien étudié le projet de motion socialiste, en tout cas.

Le groupe municipal radical regrette quand même que les choses n'avancent pas suffisamment vite, alors que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que M. Ferrazino lui-même savent procéder beaucoup plus rapidement pour certains objets. Pour ce qui est du plan lumière, en effet, nous avons l'impression qu'il était possible d'avancer beaucoup plus rapidement, ce qu'il mériterait. D'ailleurs, nous ne sommes pas visionnaires en la matière, à Genève! J'en suis désolé pour notre ville internationale! Il existe de bons exemples d'éclairage urbain pas très loin de chez nous, par exemple à Carouge et à Lyon. Il ne s'agit donc, finalement, que de reproduire ce qui fonctionne déjà ailleurs. Raison de plus pour regretter le manque d'avancement concret de ce projet...

Pourquoi voulons-nous un plan lumière? Pour trois raisons bien précises – et pas forcément pour les oiseaux, je le dis très franchement! Pour les radicaux, il y a d'autres priorités... Monsieur le vice-président, vous transmettez mes propos au président Broggin, s'il vous plaît. Pour nous, un plan lumière bien conçu accordera évidemment la priorité à la sécurité des citoyens genevois. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que certains endroits sont de véritables coupe-gorge et qu'il s'y passe des choses que nous ne devrions pas avoir à déplorer dans notre ville. Dans ces lieux-là, le plan lumière mettrait fin aux problèmes d'incivilité et de trafic de drogue. Les radicaux entendent donc axer le plan lumière prioritairement sur la sécurité dans les quartiers.

Je passe à notre deuxième objectif. A Genève, nous bénéficions d'un patrimoine de qualité extraordinaire, et nous en sommes fiers; or il pourrait parfois être encore mieux mis en valeur par un éclairage adéquat. Il s'agit donc ici de la valorisation patrimoniale de nos monuments.

Enfin, le plan lumière a une dimension écologique, puisqu'il s'agit d'économiser de l'énergie pour des raisons environnementales. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les radicaux vous invitent ce soir à accepter la motion socialiste M-473 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous reprendrons la parole tout à l'heure concernant les rapports M-476 A et M-485 A.

Le président. Monsieur Herminjard, je précise que nous menons un seul et unique débat sur ces trois objets.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'interviens pour donner la position du groupe libéral. Lors du dépôt des trois motions M-473, M-476 et M-485, M. Ferrazino avait pris la parole pour nous signifier qu'il ne les avait pas attendues pour se mettre au travail. Mais il a quand même fallu attendre jusqu'à il y a quelques semaines pour assister à une première présentation du plan lumière... Nous nous en félicitons néanmoins!

Nous aimerions obtenir encore quelques explications, peut-être le magistrat nous renseignera-t-il tout à l'heure. Tout d'abord, nous nous sommes aperçus que, il y a un peu plus d'une année, une seule personne s'occupait de l'éclairage dans notre commune. Aujourd'hui, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en a engagé une autre, ce qui a peut-être permis de donner une certaine dynamique au projet. Nous avons constaté également qu'un certain nombre de mesures avaient déjà été prises en matière d'éclairage urbain, et nous nous en félicitons. Lorsque la commission a visité les différents quartiers de la ville, nous avons pu apprécier différents projets déjà en application.

Si l'on a perdu un peu de temps – mais M. Ferrazino nous renseignera peut-être sur ce plan-là également – c'est sans doute en raison d'un changement intervenu à la tête du département. La nouvelle codirectrice du département, M^{me} Isabelle Charollais, a dû se saisir du dossier au pied levé lors de son arrivée. Nous n'avons pas obtenu de réponses très claires quant à l'ancien cahier des charges élaboré par le directeur précédent et quant au nouveau mis en place par la suite par la nouvelle codirectrice, si je comprends bien. Cela dit, nous constatons que ce plan lumière est déjà en vigueur actuellement, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'ajoute encore que le groupe libéral ne votera pas l'amendement démocrate-chrétien pour les raisons évoquées tout à l'heure par la préopinante socialiste. Nous nous sommes abstenus en commission sur les motions M-476 et M-485, puisque le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public nous a convain-

cus de ce qu'il était décidé à faire à Genève dans le cadre du plan lumière. C'est également la raison pour laquelle nous voterons la motion M-473 amendée par la commission.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je pense que ces trois rapports nous permettent de mettre en lumière le fait que des gens travaillent à l'élaboration des plans lumière au sein de l'administration municipale, dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Ils nous ont déjà fourni de nombreux documents à ce sujet, dont un CD-Rom intéressant que nous avons tous pu consulter. Il me paraît utile d'examiner les réponses données dans les rapports aux questions soulevées par ces trois motions. Je pense d'ailleurs que certaines personnes qui siègent dans ce plénum auraient été bien inspirées de les relire un peu...

Mais une autre personne a aussi beaucoup travaillé à la question de l'éclairage public: c'est M. Roberto Broggin, président du Conseil municipal! Cela fait des années – et je salue son engagement – qu'il insiste sur l'apport de la lumière à une ville non plus en termes uniquement quantitatifs, mais également en fonction de la qualité. Il s'agit de sortir du débat selon lequel telle quantité d'éclairage égale davantage de sécurité.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter, au sein de cette assemblée. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, chers collègues, c'était il n'y a pas si longtemps que cela: nous évoquions le sentiment d'insécurité sur les quais. Vous avez alors été une immense majorité à dire qu'il fallait éclairer massivement les quais, afin d'éviter les problèmes de drogue. Il me semble que j'étais le seul à m'y opposer – peut-être avec mon groupe, je ne sais plus. J'avais suggéré ce jour-là que le panoptisme idéalisé pour la construction des prisons au XIX^e siècle n'était pas forcément la solution à tout; ou alors, pour bien faire, il faudrait enlever tous les obstacles qui se trouvent sur les quais! Il ne s'agit pas seulement de tout éclairer massivement, ce n'est pas une bonne solution. J'adresse cette remarque au préopinant radical qui, comme d'habitude quand nous évoquons ce sujet, ne semble pas laisser la lumière l'effleurer, puisqu'il est d'avis que l'éclairage public peut résoudre les problèmes d'incivilité dans les endroits qu'il qualifie de coupe-gorge. Je crois qu'une vision aussi simpliste doit tout simplement être dépassée.

Tout cela pour dire que notre groupe acceptera les trois motions telles qu'elles sont sorties des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, tout en étant très attentif à la réponse que donnera le magistrat M. Ferrazino à la motion M-473. Je ne sais pas si nous sommes nombreux ici à avoir lu sa réponse qui figure en annexe du rapport M-473 A, puisque tout le monde a l'air de vouloir accepter la motion amendée par la commission. Or cette réponse du

magistrat – mais il en parlera mieux que moi tout à l’heure – est très précise quant à l’intérêt de procéder à un appel d’offres ouvert ou pas. Nous suivrons donc sa recommandation à ce sujet, car elle nous semble sensée.

M. Philippe Herminjard (R). Je souhaite simplement compléter mon propos en évoquant les motions du groupe des Verts M-476 et M-485. Je ne l’ai pas fait tout à l’heure, car je pensais que le sujet générerait d’autres discussions. Vous me permettrez néanmoins une remarque préalable, Monsieur le président, le groupe radical ayant été quelque peu épinglé par l’intervention de M. Bertrand. Je note que la sécurité en ville et les problèmes d’incivilité ne figurent pas parmi les priorités du programme de A gauche toute! Les citoyens apprécieront...

Nous accepterons la motion socialiste M-473 amendée par la commission de l’aménagement et de l’environnement, comme je l’ai dit tout à l’heure, mais nous refuserons les motions écologistes M-476 et M-485 concernant l’éclairage public.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous avez été nombreux à rappeler que tant le Conseil municipal que le Conseil administratif se soucient de la problématique de la lumière depuis un certain nombre d’années. Il est question ce soir d’un plan lumière mais, dans les faits, nous agissons depuis longtemps déjà – je remercie M. Hatt-Arnold de l’avoir relevé – non seulement à travers nos propos, mais également grâce aux projets que nous réalisons. Je crois que l’aménagement de la place du Molard nous en donne la plus parfaite illustration, puisque ce projet a été choisi essentiellement en raison des qualités de son éclairage diurne, mais également nocturne. Nous tenons donc compte de cet élément-là comme critère décisif dans le choix d’un projet d’aménagement, ce qui n’a pas toujours été le cas dans le passé.

M. Herminjard a surtout parlé de l’approche sécuritaire de l’éclairage public et il est vrai que la lumière en ville a été étudiée essentiellement sous cet aspect-là pendant très longtemps. Aujourd’hui, ce que l’on nous demande de faire, dans le cadre d’un plan lumière, c’est d’élargir la réflexion non pas en occultant la problématique sécuritaire, mais en l’intégrant à une approche que je qualifierais de plus subtile et qui engloberait d’autres éléments. C’est la Ville de Glasgow, me semble-t-il, qui avait élaboré un plan lumière mettant en avant le tout sécuritaire; or il s’est avéré, outre l’aberration écologique que cela représentait, que l’objectif poursuivi n’était pas forcément atteint.

Faut-il éclairer quand il n’y a personne, ou quand il y a du monde? Telle est la première question à se poser. Si l’on considère que l’éclairage est précisément

de nature à donner un certain sentiment de sécurité, il est un peu contradictoire d'éclairer quand il y a beaucoup de monde, puisque le fait d'être nombreux renforce le sentiment de relative sécurité. Dans ce cas, on n'a pas forcément envie d'être éblouis par la lumière! Sur ce point déjà, il faut se mettre d'accord.

J'en viens aux propos tenus tout à l'heure par M. Broggin, qui apportent un élément supplémentaire à la réflexion. L'éclairage urbain ne doit plus être pensé de manière binaire – on éclaire ou on n'éclaire pas – mais plus subtilement, en envisageant un dosage de l'intensité lumineuse éventuellement selon l'heure et l'usage des lieux qui en découle. En effet, il diffère selon le moment de la journée ou de la nuit et les techniques d'éclairage modernes nous permettent une approche plus nuancée de la problématique. C'est également cette perspective que nous intégrons dans notre plan lumière.

D'autre part, nous avons récemment reçu de nombreuses lettres du WWF et de ses membres, qui se soucient à juste titre de la consommation d'électricité due à l'éclairage public. C'est en effet une crainte légitime que peut exprimer le citoyen. Alors que tout le monde réfléchit à des mesures d'économie, que faisons-nous en la matière, en ce qui concerne le domaine public? Nous devons intégrer cette réflexion au sujet qui nous occupe ce soir.

Nous avons pu répondre aux auteurs de ces lettres que, par un usage différent de l'éclairage – mais il faut savoir que le territoire de la Ville de Genève ne compte pas moins de 14 000 points lumineux – nous sommes parvenus à réduire de 10% la consommation de lumière depuis une dizaine d'années. Grâce aux techniques modernes, on peut éclairer moins, mais mieux.

J'en reviens au projet qui nous occupe, et qui se base non seulement sur la problématique sécuritaire à laquelle faisait allusion M. Herminjard, mais également sur une approche selon moi beaucoup plus ludique, artistique ou poétique. Comme le dit M. Broggin à travers les paroles d'Aragon, un plan lumière ne doit pas servir uniquement à éclairer les bâtiments, mais également à mieux valoriser l'obscurité. Je crois d'ailleurs que cela a été relevé en commission. L'éclairage se voit aussi en fonction de son contraire... Nous tenons compte de toutes ces réflexions-là.

En ce qui concerne l'amendement déposé tout à l'heure par M. Finet, je rappelle que la commission de l'aménagement et de l'environnement nous avait dit d'aller vite, à l'époque. Plusieurs intervenants viennent d'ailleurs de rappeler la nécessité d'avancer rapidement en matière d'éclairage public, et nous souscrivons à cette démarche. J'ai donc répondu à ce sujet à la commission – ma lettre figure en annexe du rapport M-473 A de M. Hatt-Arnold, je le remercie de l'avoir signalé – je cite: «(...) un appel d'offres ouvert doit être mis en œuvre pour des marchés de services d'un montant supérieur à 383 000 francs.» Vous aviez raison de rappeler ce point, Monsieur Finet. C'était toutefois un mauvais signe à nous

donner, car cela signifiait que nous dépenserions largement, ce qui n'était pas du tout l'objectif visé... Mais, surtout, cela impliquait une procédure beaucoup plus lourde qui aurait ralenti tout le processus.

Voilà pourquoi j'ai écrit à la commission que nous ne voulions pas attendre davantage ni suspendre les travaux d'éclairage urbain, puisque tout le monde voulait qu'on les accélère! C'est la raison pour laquelle nous avons procédé sur invitation, comme l'a rappelé M^{me} Valiquer Grecuccio. Le bureau d'architectes choisi au mois de juin 2006 travaille actuellement sur son projet, son mandat arrivant à échéance à la fin de cette année. Nous aurons donc non seulement la charte lumière, mais aussi le plan lumière demandé. Par conséquent, le seul amendement valable qui pourrait être présenté viserait tout simplement à laisser tomber la demande d'appel d'offres ouvert, puisque nous avons déjà procédé par invitation et choisi les mandataires du projet – et cela dans le sens voulu par la commission, bien entendu.

Mesdames et Messieurs, je crois que l'ensemble du Conseil municipal a désormais réalisé les efforts que nous avons déployés en matière d'éclairage urbain. M. Hatt-Arnold a eu raison de souligner que le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public ne disposait pas de beaucoup de forces pour étudier cet aspect, puisqu'une seule personne en était chargée.

Outre la réflexion sur les nouveaux critères que nous souhaitons appliquer, nous devons garder à l'esprit l'aspect plus technique de l'éclairage public. Les 14 000 points de lumière dont je parlais tout à l'heure doivent être entretenus, réglés, modifiés, ce qui demande un certain nombre d'interventions et un travail considérable, à l'échelle d'une municipalité comme la nôtre. Vous avez raison, Madame Valiquer Grecuccio: l'enjeu est suffisamment important pour qu'il y ait un contact étroit entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui pilote ce projet, et la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui reflète le souci du Conseil municipal. Je souscris donc pleinement à l'amendement voté en commission pour une évolution du projet en lien avec cette dernière.

Soit dit en passant, nous allons également procéder ainsi pour le plan directeur d'aménagement, puisque nous avons justement rendez-vous en mars prochain avec ladite commission, afin de faire le point sur l'état de nos réflexions. Nous agirons de même pour le plan lumière, en fonction des différents éléments que je viens de rappeler.

M. Alain Dupraz (T). Je voudrais rappeler que, il y a quelques semaines, la commission des travaux a bénéficié d'une présentation PowerPoint partielle du plan lumière et de ses concepts, exemples à l'appui. A cette occasion, les com-

missaires ont reçu des documents explicatifs qu'il serait peut-être utile de faire parvenir à l'ensemble du Conseil municipal, Monsieur le magistrat. Ainsi, nous serions tous informés de ce qui a déjà été réalisé ou étudié.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Finet portant sur la motion M-473 est refusé par 35 non contre 26 oui.

Mise aux voix, la motion M-473 amendée par la commission est acceptée par 55 oui contre 5 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous et à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la motion M-476 est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- engager un véritable débat sur l'éclairage systématique ou non des lieux publics pendant la nuit;

- engager une véritable réflexion sur un possible gel des consommations de fluides par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la motion M-485 est acceptée par 47 oui contre 5 non (10 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soit présenté le concept général de l'éclairage public en ville de Genève et qu'en soient définis les objectifs.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-479 A)¹.

Rapport de M^{me} Vera Figurek.

Lors de sa séance plénière du 26 juin 2006, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-479 à la commission des travaux qui s'est réunie à deux reprises, le 6 septembre 2006 et le 15 novembre 2006, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo, afin de l'étudier. M^{me} Ursi Frey a assuré la prise des notes de séances et se voit ici remerciée pour son travail.

¹ Proposition, 316.

Séance du 6 septembre 2006

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture de la Ville de Genève, de M. Alain Vaucher, architecte à l'atelier MAT, de M. François Kocher, ingénieur civil, et de M. Laurent Jaques, du Service d'architecture de la Ville de Genève

Présentation PowerPoint

M^{me} Payeras rappelle aux commissaires qu'il s'agit du troisième et dernier immeuble de l'îlot 13 dont le crédit de rénovation est soumis à la commission, les précédents étant les immeubles N^{os} 17 et 21 de la rue des Gares.

Le 19, rue des Gares a un rez-de-chaussée commercial et des appartements de trois ou quatre pièces aux étages. C'est un immeuble vétuste, sans chauffage, avec des désordres de structure assez importants. L'ingénieur civil mentionne également un dénivellement du plancher. Des mesures de sécurité contre le feu et contre le bruit devront être prises et des panneaux solaires seront installés sur la toiture.

Lorsque le crédit d'étude avait été voté, la volonté de respecter le vœu des habitants avait été clairement émise. Depuis 1998, le projet a beaucoup évolué. L'Association des habitants du 19, rue des Gares devenant minoritaire, le Service d'architecture a entrepris des discussions avec chaque locataire et a visité chaque appartement engageant ainsi une concertation individuelle plutôt qu'avec l'association. Une réunion collective a ensuite été organisée.

M. Vaucher, architecte, continue ensuite la présentation des travaux à entreprendre, avec des photos à l'appui.

Tout le rez-de-chaussée est en pierre de taille, la partie du 1^{er} étage est entièrement à colombages. Les deux façades sont à colombages en bois avec un remplissage en tuf. Cet immeuble ouvrier possède une façade assez bien préservée, mais, côté cour, il faudrait refaire le crépi ainsi que les boiseries des fenêtres. Côté rue, le crépi a été refait en 1940.

A l'arrière, la cour était plus basse que la rue, le sous-sol donnant sur la cour. Le parking construit par la coopérative permet à l'heure actuelle d'accéder directement au rez-de-chaussée.

Sur la base des documents visuels, M. Vaucher attire l'attention des commissaires sur le fait que le point principal de dégradation de l'immeuble demeure l'affaissement de plus de 15 cm de l'axe IV au niveau du sous-sol. Un mur de renfort est perpendiculaire aux façades, les solives sont parallèles aux façades et deux fermes en bois viennent faire les axes II et IV du plan. L'affaissement de 15 cm au sous-sol a fait baisser de 15 cm tous les étages, ce qui fait des

pententes dans tous les appartements. Toutes les parois non porteuses ont été faites après les planchers, elles sont un peu désolidarisées, mais suivent la déformation.

Le soubassement côté rue est en pierre de taille, les escaliers sont en bois noble avec une partie de remplissage en terre cuite.

En ce qui concerne les sanitaires, M^{me} Payeras et M. Vaucher précisent que chaque appartement comporte des W.-C. et que des douches ont été installées par les locataires. Il conviendra de refaire ces installations en plus des cuisines, de l'électricité et de la ventilation.

Les combles et la toiture sont à refaire. Une grande lucarne, légèrement surélevée, prendra place sur la toiture où seront installés les panneaux solaires destinés au chauffage de l'eau chaude des immeubles N^{os} 17 et 19. Ces derniers seront chauffés à partir du même système à gaz, situé au 17.

Au sous-sol, un local à vélos sera aménagé.

Au rez-de-chaussée, à côté du hall d'entrée, des armoires-poubelles sont prévues.

Au premier étage, les renforts seront installés et des lavabos seront rajoutés afin de créer des salles de bains. Aussi, la typologie du grand toilette-couloir sera conservée. Les travaux seront faits au plus simple, car les habitants souhaitent que l'on change le moins possible les appartements.

La même typologie est prévue pour les quatre étages, sauf pour le coin cuisine du 3^e gauche qui bénéficiera de quelques variations.

Une buanderie, deux greniers, ainsi que deux chambres prendront place dans les combles.

M. Kocher précise à la commission que des travaux de sécurité sismique seront également entrepris, car un des axes situé entre le mur et la façade est dépourvu de tout aménagement à cet effet. Des murs en béton partiront du sous-sol jusqu'au rez-de-chaussée.

Au niveau de la structure, le colombage composé d'un maillage vertical et horizontal en bois, rempli de tuf, est en assez bon état de conservation.

M^{me} Payeras ajoute qu'il faudra prévoir d'agrandir les fenêtres et en faire des fenêtres-balcons qui donneront davantage de lumière.

M. Kocher conclut la présentation en expliquant aux commissaires que la maçonnerie du mur porteur ne pose aucun problème et que les planchers en solive sont bien conservés hormis dans les salles de bains. Il faudra donc changer les solives entaillées à l'aide d'un renforcement peu onéreux. (Une photo est montrée aux commissaires pour appuyer cette remarque.)

Au niveau des descentes de charges, il y a des poteaux en bois sous-dimensionnés, et les charges qui arrivent au niveau du sous-sol sur les fondations sont considérables. Cela a provoqué le tassement d'une quinzaine de centimètres sous les poteaux principaux. Le fait que ces poteaux soient sous-dimensionnés a rendu porteurs des murs qui ne devraient pas l'être et ce sont maintenant eux qui tiennent la structure.

Il est donc prévu d'agrandir les fondations et de renforcer ces poteaux sur toute la hauteur de tout le bâtiment. Pour éviter de détruire les galandages, ils seront moisés avec du kerto, qui est un bois très résistant, en prenant en sandwich les poteaux existants pour limiter les travaux de transformation. Cela implique que les déformations des planchers vont subsister telles quelles, car la structure ne supporterait par d'être rehaussée.

Questions des commissaires

Il est demandé par qui seront occupés les ateliers situés dans les combles.

M^{me} Payeras précise que ces ateliers sont des chambres qui pourraient être louées, par exemple par les locataires d'en bas. La Gérance immobilière municipale (GIM) devra considérer cette idée.

Sera-t-il donc possible de placer une salle de bains dans la buanderie?

M. Vaucher répond par l'affirmative.

Un commissaire s'enquiert de savoir si des imprévus ont été pris en considération.

M^{me} Payeras répond que, pour cette proposition, il y a un poste «divers et imprévus» qui est de 9,2%, à savoir de 208 000 francs.

A la question de savoir de quel matériau seront les volets, il est répondu qu'ils seront en bois, car l'immeuble est pratiquement entièrement en bois.

A la demande d'un commissaire, M. Vaucher précise que les galandages sont faits en brique de 6 cm d'épaisseur, dont certaines parties ont été démolies, certaines endommagées, mais l'essentiel sera gardé. Un montant de 137 000 francs est prévu à cet effet. En ce qui concerne les planchers, il est précisé, en réponse à ce commissaire que, si les imprévus dépassaient les 208 000 francs estimés, les services repasseraient par le Conseil municipal.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'alcôve dans le trois-pièces du 1^{er} étage?

M^{me} Payeras répond que c'est l'état existant et, comme les locataires reviendront en principe dans leur appartement, ils ont préféré qu'il n'y ait pas de changement.

Suite à une question concernant le prix au m³ qui devient un résultat en m², à la page 12 du document présenté, M^{me} Payeras précise qu'il y a effectivement une erreur, il faut lire «515 m³».

Un commissaire demande le détail des calculs arrivant au montant de 1,8 million de francs.

M^{me} Payeras précise que c'est l'addition des totaux CDE.

Si un reste du budget prévu devait subsister, serait-il utilisé pour effectuer des améliorations supplémentaires?

M^{me} Payeras répond qu'il serait rendu et rappelle toutefois que les prix indiqués datent de 2004. Les travaux commenceront en 2007-2008, il faudra donc compter avec l'indexation de ces coûts.

A la question de savoir si les locataires pourront occuper les appartements pendant les travaux, il est répondu qu'il faudra poser la question à la GIM.

Discussion sur la proposition et proposition d'audition

A l'issue de la discussion durant laquelle le prix des loyers, le coût de la rénovation du 19 par rapport au 17, rue des Gares et l'aménagement des combles ont été abordés, l'audition de la GIM est proposée et soumise au vote. La majorité des commissaires soutient cette audition.

Séance du 15 novembre 2006

Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale

M. Cavaleri précise aux commissaires que l'échafaudage est en train d'être installé et que les travaux pourraient commencer prochainement. Il confirme également que l'on pourra procéder comme pour les numéros 17 et 21 de la même rue, c'est-à-dire que son service s'engage à reloger les locataires du numéro 19.

Questions des commissaires

A la question de savoir si tous les locataires sont au bénéfice d'un bail avec la GIM, M. Cavaleri répond par l'affirmative. Certains baux arriveront à terme et les locataires devront quitter leur logement. Un délai de trois mois doit être respecté pour résilier un bail. Un locataire a été adressé au Service social de la Ville de Genève, à savoir au Square Hugo. Il n'y a pas de squatteur dans cet immeuble.

Quel est le taux d'effort de la Ville de Genève par rapport au 17 et au 21 de la rue des Gares?

M. Cavaleri rappelle qu'il faut distinguer l'aide à la pierre de la subvention directe au locataire. L'aide à la pierre est la différence du loyer payé avec celui que l'on devrait appliquer (4300 francs/pièce) pour rentabiliser l'investissement. La loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation préconise un plafond de 3300 francs la pièce. L'aide de la Ville de Genève est d'environ 33 000 francs environ.

La subvention indirecte au locataire est la différence entre ce plafond et l'aide au locataire. Cela représente une différence de 13 320 francs. Le règlement prévoit une aide au loyer allant jusqu'à 50%.

Un commissaire demande si l'on procède ainsi avec d'autres logements.

M. Cavaleri répond que les situations sont différentes selon les immeubles, mais il ajoute que les deux immeubles de la rue des Gares présentent des situations un peu semblables.

A un commissaire qui demande la confirmation sur le fait que les locataires ont signé un document précisant qu'ils partiront, M. Cavaleri répond par l'affirmative.

Que se passerait-il si ces personnes changeaient d'avis et souhaitaient rester?

M. Cavaleri répond que la GIM relogera ces personnes dans des logements de la Ville de Genève, mais qu'il serait malvenu d'attendre davantage pour débiter les travaux.

Il est demandé également si un contrat de bail associatif a été proposé aux locataires.

M. Cavaleri précise que c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui a géré cela. Plusieurs réunions auxquelles lui-même a pris part ont eu lieu. Durant ces rencontres, deux points de vue divergents sont apparus concernant la gestion des travaux: une intervention minimaliste contre une intervention standard. Cette dernière a prévalu à l'issue des discussions. M. Cavaleri informe la commission du fait que la Ville de Genève ne s'engage pas à reloger les locataires sur place.

A la question de savoir pourquoi on a écarté l'hypothèse de reloger les habitants sur place, M. Cavaleri répond que l'hypothèse n'est pas écartée. Ce sont les locataires qui n'ont pas manifesté leur volonté de rester. Si certains voulaient revenir, la possibilité pourrait être prise en considération. En ce qui concerne le relogement des locataires pendant les travaux, on tentera de faire coïncider la fin du chantier du numéro 17 de la rue des Gares avec le début des travaux du numéro 19 ou alors des solutions provisoires ou définitives seront proposées dans des bâtiments de la Ville du périmètre (Grottes, etc.) car, souvent, les habitants souhaitent rester dans le quartier.

Aucune difficulté de relogement n'a été rencontrée pour les chantiers du 17 et du 21, rue des Gares.

Le loyer payé actuellement par une personne sera-t-il le même dans l'appartement rénové?

M. Cavaleri répond que les montants varient entre 600 et 1400 francs. Cependant, la différence est en quelque sorte gommée, si la personne en a besoin, via une aide personnalisée. Aussi, concrètement, si un locataire restait dans son appartement rénové, il paierait à peu près le même loyer.

Combien de logements de la GIM servent de réserve pour des relogements?

M. Cavaleri précise qu'il n'existe aucune réserve. On ne le fait pas, car les problématiques sont résolues par le roulement dans les logements: 300 à 350 logements changent de locataires chaque année. En cas de situation d'urgence, le premier logement qui se libère est octroyé à cet effet. A la question d'un commissaire sur la prise en considération de l'urgence, M. Cavaleri poursuit en attirant l'attention des commissaires sur le fait que ce n'est pas la GIM qui qualifie le degré de détresse mais le Service social qui intervient ensuite auprès de la GIM pour faire une demande. C'est une commission, dans laquelle M. Cavaleri ne siège pas, qui s'occupe de cela. M. Lassauce travaille au sein de cette commission et pourrait renseigner les commissaires aux travaux s'ils le souhaitent.

Discussion

Les commissaires ne souhaitent pas prendre position, car la situation est assez claire.

Un commissaire libéral préfère cependant préciser que son parti estime se trouver dans une situation irréversible, ce qu'il regrette, mais il se dit condamné à aller jusqu'au bout.

Vote

La proposition PR-479 est acceptée par 9 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 R) et 4 abstentions (1 UDC, 2 L, 1 DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission des travaux (S). Après l'audition des représentants du Service d'architecture, celui-ci m'a confirmé que les deux espaces situés dans les combles de l'immeuble de la rue

des Gares 19 sont des ateliers. Il y aura un W.-C. indépendant pour ces deux locaux à côté de la buanderie.

Ce bâtiment est le dernier à faire l'objet d'une rénovation, après les N^{os} 17 et 21 du même pâté d'immeubles. Lors de l'inauguration du 21, rue des Gares, les personnes présentes ont pu admirer le très beau résultat des travaux, même si les appartements ont été rénovés simplement. Convaincue par les explications données par le Service d'architecture et la Gérance immobilière municipale (GIM), la commission des travaux recommande, par 9 oui et 4 abstentions, le vote du crédit demandé dans la proposition PR-479.

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AdG/SI). En tant que rapporteuse, j'aimerais tout d'abord signaler qu'une erreur s'est glissée à la page 5 de mon rapport, dans la réponse de M. Cavaleri à la question: «Quel est le taux d'effort de la Ville de Genève par rapport au 17 et au 21 de la rue des Gares?». Il faut lire: «M. Cavaleri rappelle qu'il faut distinguer l'aide à la pierre de la subvention *directe* au locataire», et non pas de la subvention *indirecte*, comme je l'ai écrit par erreur. *(Corrigé au Mémorial.)*

La commission des travaux s'est réunie à deux reprises pour étudier la proposition PR-479 en vue de la rénovation complète de l'immeuble de la rue des Gares 19. Comme vient de le dire M^{me} Graf Lateo, il convient de rappeler que ce bâtiment est le dernier de l'îlot 13 à faire l'objet d'une rénovation, puisque les deux autres, situés au 17 et au 21 de la même rue, ont déjà subi des interventions. Ce bâtiment en pierre de taille et en bois comprend un rez-de-chaussée commercial et des appartements de trois ou quatre pièces aux étages. Les services auditionnés par la commission précisent que les travaux prévus sont assez importants. Des mesures de sécurité contre le feu et le bruit seront prises, et il faudra également penser au dénivellement du plancher. La façade est en bon état, mais, côté cour, il convient de refaire le crépi et les boiseries des fenêtres. Les cuisines, les sanitaires, l'électricité, la ventilation seront également refaits. Des panneaux solaires seront placés sur la toiture, afin d'alimenter les immeubles 17 et 19 en eau chaude. Pour le chauffage, les deux immeubles bénéficieront du même système à gaz, situé au N^o 17. Dans les combles, une buanderie et deux greniers seront aménagés, et au sous-sol un local à vélos sera créé.

A propos de la concertation, les services de la Ville ont tenu compte des vœux émis par les habitants actuels du 19, rue des Gares au niveau de l'aménagement de certains étages et espaces. Lors de l'audition de la GIM, les commissaires ont appris que tous les locataires actuels sont au bénéfice d'un bail qui arrivera à

terme pour certains d'entre eux; ils devront donc quitter leur logement. Pour les deux autres immeubles rénovés, il n'y a pas eu de difficultés de relogement des locataires. Le chef de la GIM nous a affirmé que les habitants actuels du N° 19 ne souhaitaient pas rester, mais que, si certains en émettaient le vœu, une discussion n'était pas exclue; ils seront donc relogés dans des appartements de la Ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la proposition PR-479 n'a pas suscité de longues discussions en commission des travaux, car ses membres ont obtenu les informations demandées. Le vote final a été favorable au crédit proposé, moins quatre abstentions. La commission des travaux vous invite donc à accepter les conclusions du rapport PR-479 A.

Je me permets de poursuivre brièvement cette intervention, cette fois en tant que représentante de mon groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants. Nous accueillons favorablement cette proposition, car nous avons toujours soutenu la création et la rénovation de logements. Dans le cas qui nous occupe ce soir, nous saluons tout particulièrement la démarche des services municipaux, qui ont consulté chaque habitant de l'immeuble concerné. Notre groupe veillera à ce que les locataires actuels soient relogés comme il se doit, durant, pendant et après les travaux. Etant donné que cela s'est relativement bien passé pour les deux autres immeubles – à savoir les 17 et 21, rue des Gares – nous faisons confiance à la GIM pour le N° 19. Comme nous l'avons dit en commission, A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants votera sans réserve cette proposition et vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). En ce qui concerne le sens même de la proposition PR-479, notre parti estime tout à fait judicieux que le Conseil administratif rénove au fur et à mesure les bâtiments comportant des logements.

Simplement, nous restons quelque peu insatisfaits quant à la manière de présenter ce projet sur le plan financier. Récemment, une majorité confortable du Conseil municipal a approuvé la motion M-497 sur ce que l'on appelle la vérité des coûts: lors d'une construction ou – surtout – d'une rénovation, il s'agit de mettre bien en évidence combien ont coûté ou coûteront réellement les travaux, afin que nous puissions estimer ce que cela induirait en termes de loyer au cas où le locataire ne bénéficierait pas d'une aide en la matière. Il s'agissait aussi de définir clairement à quelle aide à la pierre consent la Ville. Dans le cas d'immeubles très anciens, il est normal que les travaux se traduisent par un investissement dépassant la seule rénovation. Mais il faut ensuite distinguer ce qui est véritablement l'aide au loyer.

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

Nous sommes heureux de constater que cette manière de procéder est maintenant bien acceptée par le Conseil municipal. Je rappelle qu'elle a été mise sur pied il y a fort longtemps par M. le conseiller administratif de l'époque Claude Haegi, qui tenait beaucoup à la transparence en politique. Par la suite, elle a été reprise notamment par notre parti et nous avons pu lire dans le rapport PR-479 A, qui est très complet, qu'elle a également préoccupé la commission des travaux. Nous souhaitons néanmoins que, à l'avenir, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des finances s'entendent pour faire figurer ces données dans la proposition déjà.

Constatant qu'il y a encore un effort à fournir en la matière, nous nous abstenons sur la proposition PR-479, même si elle sera sans doute directement suivie d'effet grâce au nouveau Conseil administratif élu lors des élections du mois d'avril.

M. Georges Quelo (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral n'est satisfait que sur un point: le fait que nous arrivons au terme de cette série de propositions pour la rénovation des immeubles de l'îlot 13. Je ne répéterai pas ce que vient de dire M. Pattaroni, mais nous partageons ses préoccupations.

Par contre, je souligne à nouveau la position inchangée des libéraux en ce qui concerne l'aide à la pierre: les travaux prévus dans la proposition PR-479 ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Nous aurions préféré démolir, quitte à reconstruire à l'identique – cela aurait coûté moins cher et c'eût été une meilleure solution – mais en distribuant les pièces des appartements de manière à tirer meilleur profit des mètres cubes habitables. C'est pourquoi, je le répète, notre unique satisfaction est d'arriver au bout de la rénovation de cette série d'immeubles.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera la proposition PR-479, pas vraiment avec un enthousiasme débridé, mais plutôt parce que nous sommes contraints de le faire, les deux immeubles adjacents étant déjà rénovés. Voilà de nouveau une ruine que nous sommes obligés de rénover à grands frais... Cela devient un leitmotiv, à la commission des travaux, ces crédits pour rénover des bâtiments qui tiennent debout par miracle! Pensons à celui de la Terrassière, dont il a été question récemment... Nous devons donc rénover à grands frais des bâtiments achetés un beau matin par la Ville mais jamais entretenus ni rénovés durant des années, voire des dizaines d'années – on se demandera toujours pourquoi! Et voilà que, aujourd'hui, il faut tout refaire, ce qui nous coûte une fortune.

Un aspect de la proposition PR-479 me surprend: lors du vote du crédit d'étude, en 1998, nous avons demandé aux habitants de nous dire quel type

d'appartements ils voulaient. Or neuf ans après – je trouve cela très long, pour passer de l'étude à la construction! – on s'aperçoit que cette consultation collective n'est plus valable, puisque l'association des habitants s'est dissoute entre-temps; on se met alors à faire de la consultation individuelle. Cette manière de procéder laisse souvent le groupe radical pantois: le propriétaire d'un immeuble rénove son bien, et voilà qu'il va demander, tantôt à une association d'habitants, tantôt à chaque habitant individuellement, ce qu'ils veulent comme travaux! Je trouve cela hallucinant! A ce rythme-là, je comprends qu'il faille neuf ans pour passer de l'étude à la réalisation... De plus, au bout du compte, aucun habitant interrogé ne veut rester dans cet immeuble! Je me demande donc à quoi a servi toute cette concertation individuelle.

Mais, comme je l'ai dit, nous devons mener ce projet à bien, si nous voulons finir de rénover le pâté d'immeubles de l'îlot 13. C'est la raison pour laquelle nous voterons le crédit demandé dans la proposition PR-479.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre votera la proposition PR-479, tout en regrettant que l'entretien de l'immeuble concerné nous mette une fois de plus devant une demande de réfection totale qui entraîne des coûts considérables.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts approuve le crédit présenté dans la proposition PR-479. Nous tenons à rappeler qu'il s'agit de l'un des 46 immeubles de la Ville de Genève qui sont dans un état déplorable. Il faut donc bel et bien le rénover, outre le fait qu'il appartient à un groupe d'immeubles ayant fait l'objet d'un PLQ il y a déjà un certain nombre d'années. Rappelons que ce bâtiment a été construit en 1861 et qu'il n'a vraisemblablement jamais été retapé depuis, mais que la Ville ne l'a acheté qu'en 1992.

Le groupe des Verts tient à souligner trois points qu'il estime positifs. Tout d'abord, cette rénovation permettra la création d'appartements au bénéfice de l'aide au loyer, un apport extrêmement important pour le logement social en ville de Genève. Ensuite, en ce qui concerne les options de rénovation, nous sommes tout à fait en faveur de l'installation de panneaux solaires et d'un chauffage centralisé pour deux immeubles. Nous relevons le bien-fondé de cet aspect du projet, de même que celui du local à vélos et du local pour les déchets. Enfin, nous soulignons l'importance de la concertation qui a effectivement demandé un certain temps, mais qui a tout de même mis la majorité des habitants de l'immeuble concerné d'accord avec la Ville.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons et accepterons avec plaisir cette demande de crédit.

M. Roman Juon (S). Le groupe socialiste votera naturellement le crédit demandé dans la proposition PR-479. J'aimerais néanmoins attirer l'attention sur une phrase figurant à la page 7 du rapport, avant le vote de la commission: «Les commissaires ne souhaitent pas prendre position, car la situation est assez claire.» Voilà qui est de très bon augure pour l'avenir! En effet, au cours de la prochaine législature, il y aura tant de travaux à faire pour la rénovation de notre patrimoine qu'il ne faudra pas perdre trop de temps à discuter! Le principal, c'est les rapports de confiance avec l'administration.

Nous entrons maintenant dans une période nettement plus favorable qu'avant car, depuis quelques semaines, la commission des travaux avance beaucoup plus vite, discute beaucoup moins et accepte les crédits demandés. Je crois que c'est important. A l'époque, nous avons donné des coups de frein pour que le Conseil administratif comprenne; maintenant, il a compris. Dans le cas qui nous occupe ce soir, une rénovation relativement douce et réfléchie permettra, dans l'esprit de l'Agenda 21, de tirer le maximum possible de cet immeuble.

Mais je le répète – et j'espère que l'évolution de la situation le confirmera bientôt – les futurs élus du Conseil municipal auront à mener des réflexions nettement plus douloureuses et délicates en matière de rénovation d'immeubles. Il faudra aller assez vite et ne pas ergoter sur chaque projet en demandant des auditions à n'en plus finir. Le groupe socialiste votera des deux mains la proposition PR-479.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a pas eu de discussion en commission sur cette proposition, mais elle en engendre beaucoup ce soir dans cette enceinte...

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (abstention des libéraux et des démocrates-chrétiens).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 791 600 francs.

Art. 3. – Un montant de 28 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 95 000 francs de la part du crédit d'étude (proposition PR-81) voté le 11 novembre 1997 et le montant de 40 000 francs du crédit d'étude complémentaire attribué par le Conseil administratif le 12 février 2003, soit un montant total de 2 926 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon et M^{me} Monique Cahannes, renvoyée en commission le 13 novembre 2004, intitulée: «Stationnement des deux-roues motorisés» (M-481 A)¹.

Rapport de M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 13 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Auoued, a débattu de la motion lors de quatre séances, le 26 septembre, les 17 et 31 octobre et le 14 novembre 2006. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient chaleureusement remerciés et qu'ils reçoivent mes vœux pour la nouvelle année.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le report modal de la voiture sur les deux-roues motorisés a pris des proportions importantes;
- le nombre de places de stationnement ne suit pas l'évolution de ce mode de transport;
- le stationnement hors cases de ces véhicules entrave la libre circulation des piétons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de mettre à la disposition des deux-roues motorisés l'étage supérieur des parkings couverts situés en ville de Genève.

Séance du 26 septembre 2006

Audition des motionnaires, représentés par M^{me} Monique Cahannes

Présentation

M^{me} Cahannes rappelle que le nombre de motos a augmenté de 10 000 unités entre 1999 et 2004, notamment les gros cubes (plus de 125 cm³). Elle précise que les cyclomoteurs ont par contre diminué. Elle ajoute que la tendance est similaire en Suisse. Elle rappelle en l'occurrence que ces motos doivent également se parquer, raison pour laquelle cette motion propose de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de mettre à la disposition de ces véhicules les étages supérieurs des parkings en ville.

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2620.

Questions-réponses et discussion

Un commissaire libéral signale que le premier étage du parking de Cornavin sert également à la pose et à la dépose de voyageurs. Il se demande en l'occurrence s'il n'y aurait pas un conflit d'intérêts. Il ajoute que tout un étage dévolu aux motos semble exagéré.

La motionnaire acquiesce et remarque que cette question doit être étudiée au cas par cas.

Le même commissaire libéral demande ensuite ce qu'il faut penser de cette motion au vu du coût d'une place de parc.

M^{me} Cahannes rappelle qu'une place de voiture permet de garer deux à trois motos.

Toujours le même commissaire libéral demande ensuite ce qu'il faut penser de la cohabitation entre les motos et les vélos.

La motionnaire pense que le besoin en place de parc pour les motos a été moins pris en considération ces dernières années.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande quel pourcentage représentent ces 10 000 deux-roues motorisés de plus.

M Cahannes répond que cela représente environ un tiers d'augmentation.

Une commissaire démocrate-chrétienne se demande si le parking de Saint-Antoine n'est pas gratuit pour les deux-roues.

Une commissaire libérale pense que dédier l'étage supérieur aux motos pourrait être problématique, notamment dans le parking des Alpes.

M^{me} Cahannes précise que le but est que les motos occupent l'étage le plus proche de la sortie afin de diminuer les nuisances.

Un commissaire des Verts demande quel est le périmètre que les mesures de cette motion couvriraient.

La motionnaire répond qu'il s'agirait des parkings publics pouvant se soumettre à cette mesure.

Un commissaire radical signale alors que ce sont les voitures qui ont perdu le plus de places de parc ces dernières années, et ce au profit des deux-roues. Il se demande ensuite s'il serait possible d'imposer cette mesure aux parkings privés.

M^{me} Cahannes imagine mal les parkings de la Fondation des parkings refuser cette mesure au vu des besoins existants.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque alors que cette motion soulève la question de la mobilité souhaitée. Elle

rappelle, en effet, que, plus les parkings sont nombreux, plus il y a de voitures. Elle se demande donc s'il est judicieux d'encourager les gros cylindres et s'il ne faudrait pas faire une distinction.

La motionnaire répond que cette motion ne demande pas la construction de nouveaux parkings mais une légère affectation des places existantes. Elle répète que la moto représente à présent un véritable transfert du mode de transport.

Un commissaire libéral remarque qu'il semble évident qu'il n'est pas possible d'accepter cette motion en l'état, puisqu'il est impossible d'englober les parkings privés. Il demande ensuite si c'est l'Office cantonal de la mobilité (OCM) ou la Ville de Genève qui demandent une réaffectation des places.

Une commissaire socialiste répond que la Ville est gestionnaire de son domaine public et qu'il lui arrive de proposer la suppression de places pour créer des zones 30 km/h. Elle ajoute que l'OCM donne alors un préavis sur cette proposition. Elle signale ensuite que l'usage de la moto varie selon les saisons et elle se demande s'il ne faudrait pas une fluctuation de l'affectation des places de parc.

M^{me} Cahannes répond que c'est une option envisageable, bien que les deux-roues soient un moyen de déplacement de plus en plus utilisé toute l'année.

Demande d'auditions

L'audition du Service de la mobilité de la Ville de Genève est acceptée par 7 oui (3 S, 1 DC, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 2 non (1 L, 1 R) et 4 abstentions (1 Ve, 1 UDC, 2 L).

L'audition de la Fondation des parkings est acceptée par 12 oui (3 S, 1 DC, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 3 L, 1 R, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

L'audition de l'Office cantonal de la mobilité est acceptée par 6 oui (1 S, 1 DC, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 1 non (L) et 6 abstentions (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 S).

Séance du 17 octobre 2006

Audition de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, accompagné de M^{me} Sandra Piriz, responsable du dossier des deux-roues motorisés

M. Prina remarque que, pour ce qui est de l'ouverture des parkings souterrains aux deux-roues, une première expérience a déjà été menée dans le parking de Cornavin. Au cours des travaux de la place de Cornavin, on s'est en effet aperçu que l'espace à la disposition des deux-roues était insuffisant et qu'il fallait trouver des solutions pour offrir des places supplémentaires en sous-sol. Le

système mis en place permet de mettre à disposition 70 places dans des espaces de toute façon inutilisables pour les voitures, au niveau du 2^e sous-sol. Cette offre s'adresse avant tout aux pendulaires qui peuvent ainsi laisser leur véhicule grâce à un système d'abonnement. Le prix de départ de 120 francs par mois s'étant avéré trop dissuasif (seulement cinq abonnés après une année d'essai), le prix a été abaissé une première fois à 60 francs, puis, depuis le printemps, à 30 francs par mois. On compte aujourd'hui 32 abonnés. On constate, par ailleurs, que le nombre de motos parkées en sous-sol est supérieur au nombre d'abonnés, ce qui démontre que certains courbent le système. Il ajoute que les agents de ville ont verbalisé de manière importante dans le secteur de la gare pour dissuader les motos et scooters de stationner dans des endroits interdits.

Il souligne, en outre, qu'il est extrêmement difficile de faire face au problème du développement des deux-roues motorisés en ville. On installe toujours plus de places sur la chaussée, mais cela ne suffit jamais. Il considère qu'il faut réfléchir à la place de ce moyen de transport dans l'espace genevois de manière globale.

Une commissaire démocrate-chrétienne voudrait savoir s'il ne serait pas possible de descendre encore le prix de l'abonnement du parking.

M. Prina répond que des délibérations sont en cours entre l'Etat et le parking de Cornavin. Pour l'instant, on se trouve au stade de l'étude de marché. Il rappelle que des problèmes similaires ont été posés lors de l'introduction, à Genève, des parkings payants pour les voitures. Les parkings deux-roues ont été gratuits jusqu'à aujourd'hui: commencer à les rendre payants implique un gros changement de mentalité.

M^{me} Piriz passe à une présentation PowerPoint sur la problématique des deux-roues motorisés en ville (extraits en annexe). Elle déclare que ce moyen de transport est en très forte expansion dans toute la Suisse. En général, le scooter ou la moto sont complémentaires à la voiture et ne la remplacent pas, puisque l'immense majorité des ménages qui possèdent un deux-roues motorisé possèdent également une voiture. L'utilisation des deux-roues motorisés posent d'importants problèmes en termes de pollution atmosphérique et sonore et en termes d'accidentologie. En outre, ce moyen de transport représente une entrave considérable à la circulation des piétons, des vélos et des transports publics, notamment par le stationnement illicite sur les trottoirs, l'utilisation systématique des pistes cyclables, des présélections vélos et des aménagements destinés aux bus. Sur l'ensemble de la Suisse, tous véhicules motorisés confondus, le coût porté par la collectivité est de 5 milliards de francs. A long terme, les motos et scooters ne sont pas une solution pour une mobilité durable en ville.

M^{me} Piriz lance ensuite plusieurs pistes de réflexion à ce sujet: définition de la part modale des deux-roues motorisés souhaitée, sensibilisation des usagers, for-

mation des conducteurs et éducation routière, promotion des alternatives (vélos électriques par exemple), gestion du stationnement, restrictions d'accès à certaines zones, intensification des contrôles et introduction d'une taxe environnementale.

Un commissaire socialiste relève que l'incidence du coût de stationnement est différente si les usagers sont des jeunes (18-25 ans). Il demande en outre quels aménagements sont prévus pour les usagers non pendulaires, puisque le stationnement souterrain de Cornavin est essentiellement prévu pour des pendulaires. Il souligne que, si le coût est trop dissuasif, les usagers peuvent préférer se mettre à une place interdite.

M. Prina remarque que l'opération au parking Cornavin marche en grande partie parce que les agents de ville ont mené une répression sévère en matière de stationnement illicite dans cette zone. Il reconnaît, néanmoins, que l'offre de stationnement à Cornavin est insuffisante pour l'ensemble des deux-roues. Il souligne, en outre, que tant qu'il n'y aura pas de contrôles suffisants et de changement de mentalité, les deux-roues motorisés se sentiront dans leur bon droit en se garant n'importe où. Tant que la loi n'est pas appliquée, il est difficile de faire descendre les gens dans des parkings.

Le même commissaire affirme que l'on peut prendre la posture inverse et dire qu'une offre acceptable est incitative.

M. Prina souligne encore qu'abandonner la voiture pour le scooter n'est pas un acte écologique, mais un acte pratique, justement en raison de l'utilisation des voies cyclables et des voies de bus, du stationnement sur les trottoirs, etc. Il considère qu'un abonnement de 30 francs par mois, soit 1,50 franc par jour ouvrable, n'est pas excessif. Il remarque enfin que l'on pourrait imaginer limiter les places disponibles, pour inciter les pendulaires à utiliser des moyens de transport moins polluants.

M^{me} Piriz signale également que, dans les zones à fort stationnement illicite, on trouve souvent des places de stationnement deux-roues inutilisées à moins de 100 mètres. La plupart du temps, l'utilisateur veut se parquer juste devant son lieu de destination et refuse de marcher quelques mètres supplémentaires.

Un commissaire libéral demande si les moteurs deux temps ne contribuent pas de manière prépondérante à la pollution.

M. Prina le confirme et indique que les catalyseurs sur les deux-roues sont encore rares.

Une commissaire démocrate-chrétienne indique que ce type d'expérimentation dans les parkings existe dans le canton de Vaud. Elle demande si M. Prina a des résultats à ce sujet.

M. Prina n'a pas connaissance de ces projets. Il va s'en informer.

La même commissaire demande ce qu'il en est des scooters électriques.

Une commissaire socialiste déclare qu'il y en a effectivement à Lausanne, mais qu'il n'existe pas de borne électrique à Genève.

M. Prina confirme que la promotion des vélos et scooters électriques est plus active à Lausanne. Le Service de la mobilité est en train de réfléchir aux moyens de reprendre l'initiative de l'Association transports et environnement pour promouvoir ces véhicules.

La même socialiste souligne qu'il s'agit d'une motion très pragmatique qui prend en compte la réalité des faits: malgré la pollution, les accidents et l'utilisation des voies cyclistes, les deux-roues motorisés existent et il faut faire avec. Elle demande pour quelles raisons ce moyen de transport a tellement progressé à Zurich, alors que la qualité des transports publics est excellente.

M^{me} Piriz déclare qu'il n'est pas encore possible de répondre à cette question. Le Service de la mobilité encourage justement la réalisation d'études comparatives entre les villes. Les villes d'Europe explorent des solutions très différentes face à cette question. A Berne, par exemple, on sait que les usagers de deux-roues motorisés sont plus respectueux, mais il y a aussi plus de contrôles. A Barcelone, on a mis à disposition beaucoup plus de places gratuites, notamment sur les trottoirs, et ces trottoirs ont été complètement envahis. Dans ce cas, augmenter l'offre n'a pas du tout fonctionné.

M. Prina ajoute que, à Genève, depuis le début des années 1990, l'OCM augmente régulièrement le nombre de places, notamment en remplaçant des places de voitures. On est depuis des années dans une fuite en avant sans pour autant résoudre le problème.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il est scootériste depuis quarante ans. Utiliser son scooter en semaine lui permet de laisser sa voiture au garage. Il lui semble qu'il faut faire un choix entre plus de scooters et plus de voitures.

M. Prina rappelle encore une fois que le scooter apporte beaucoup de nuisances. Il souligne que le vélo, les transports publics et la marche à pied représentent d'autres solutions de remplacement à la voiture.

Le même commissaire espère qu'un jour les scooters seront autorisés à utiliser les pistes cyclables, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, en ce qui concerne les parkings souterrains, il admet que lui-même glisse régulièrement son scooter sous la barrière de sécurité pour le parquer en sous-sol.

Audition de M. Jean-Luc Demierre, ingénieur à l'Office cantonal de la mobilité

M. Demierre déclare que, à la lecture de cette motion, on comprend qu'elle s'adresse essentiellement aux parkings gérés par la Fondation des parkings et qu'il s'agit surtout d'abonnements. Il reprend l'exemple du parking de Cornavin où une expérience avec les places deux-roues est en cours. Il souligne à son tour que le nombre de deux-roues motorisés est en constante augmentation. L'attitude de l'Office des transports et de la circulation a été, jusqu'à aujourd'hui, de répondre à la demande des deux-roues motorisés, sans mettre de priorité pour les vélos.

Un commissaire socialiste demande combien de places sont disponibles en ville pour les deux-roues motorisés.

M. Demierre répond que le centre-ville disposait de 6000 places en 2000 et de 9490 places en 2005. Il est difficile de savoir combien de deux-roues motorisés viennent quotidiennement se parquer au centre-ville sur la totalité des véhicules en circulation dans le canton.

Un autre commissaire socialiste indique que le Service de la mobilité a mis en exergue le caractère polluant et dangereux de ces véhicules. Il demande si l'OCM a pensé à des solutions alternatives.

M. Demierre déclare qu'il n'y a aucune volonté déclarée aujourd'hui pour réduire les deux-roues motorisés en ville. Il ajoute qu'aux heures de pointe ils représentent entre 15 et 20% des véhicules.

Un commissaire des Verts demande quelles sont les motivations des usagers pour utiliser ce moyen de transport.

M. Demierre signale que les deux avantages principaux sont le temps de parcours et les possibilités de stationnement.

Un commissaire libéral demande s'il existe des études comparatives sur la politique de gestion du trafic entre les grandes villes de Suisse montrant comment ce changement s'est opéré.

M. Demierre répond qu'il existe peu de données statistiques spécifiques sur les deux-roues motorisés. Il semble que l'augmentation soit partout très significative.

Le même commissaire libéral voudrait savoir si l'on dispose des temps de parcours.

M. Demierre indique que l'on connaît les temps de parcours pour les transports publics mais pas pour les deux-roues motorisés. Néanmoins, si les usagers respectaient les règles de circulation, sans emprunter les voies cyclables ou de bus, le temps de parcours devrait être le même qu'en voiture.

Et le commissaire libéral de remarquer que, contrairement aux voitures, les deux-roues ne perdent pas de temps en recherche de places de parc.

Un commissaire des Verts demande où se trouvent les parts modales les plus importantes pour les scooters.

M. Demierre ne se rappelle pas exactement de ces données. Le centre-ville et les ceintures mal desservies par les transports publics représentent les zones les plus intéressantes pour les scooters.

Un commissaire socialiste relève que M. Demierre a souligné le manque de volonté quant à la diminution des deux-roues motorisés. Il rappelle que 94% des scootéristes possèdent également une voiture. Il se demande dès lors s'il n'existe pas un risque de faire revenir ces usagers vers la voiture en cas de restrictions. D'autre part, il demande ce qu'il en est de la volonté de diminuer le nombre de voitures.

M. Demierre répond tout d'abord qu'il n'existe plus de places de parc en ville pour les pendulaires, ce qui démontre une volonté claire de diminuer le nombre de voitures au centre. Quant à un éventuel retour vers la voiture, on ne dispose pas d'études permettant de répondre à cette question.

Audition de M. Pierre Steiner, ingénieur à la Fondation des parkings

M. Steiner excuse tout d'abord M. Laurent Drème qui n'a pas pu se libérer pour cette séance. Il explique, ensuite, qu'il est important de tenir compte de la variété des situations en matière de propriété des parkings à Genève: certains sont privés, d'autres appartiennent à la Fondation des parkings, d'autres encore appartiennent à l'Etat. Une mesure ne peut pas être appliquée de manière égale pour tous les ouvrages. Des études ont été menées (extraits en annexe) sur le stationnement des deux-roues motorisés et l'on constate qu'il n'existe pas de solution miracle: chaque ville tente d'adapter sa solution. De manière générale, il est important que les parkings soient très proches du lieu de destination des usagers, car ces derniers ne veulent pas marcher. En outre, il n'y a pas vraiment de demande de la part des utilisateurs de deux-roues pour accéder aux parkings souterrains, cette demande fluctuant en fonction de l'intensité des contrôles menés en surface.

Il relève ensuite les enjeux financiers d'une telle opération. Si l'on veut que ces parkings soient utilisés, il faut qu'ils soient propres, sûrs et surveillés. L'exemple du parking de l'Ecole d'ingénieurs est parlant: sale et peu sûr, l'ouvrage est complètement délaissé par les usagers, qui préfèrent aller stationner ailleurs. Il souligne également que le prix de l'abonnement est primordial, comme l'illustre l'exemple du parking de Cornavin. Cette expérience montre qu'il est obligatoire

Motion: stationnement des deux-roues

de fixer un prix très bas, qui ne peut pas couvrir les frais de gestion et d'exploitation du parking. D'autre part, comme les parkings à Genève sont relativement anciens et non prévus pour les motos, il y a de nombreux problèmes d'adaptation. Ces problèmes ne se posent pas pour les nouveaux ouvrages, qui peuvent prévoir des entrées spécifiquement deux-roues, comme cela a été fait au parking de Saint-Antoine. Il signale encore que la politique en matière de prix a d'importantes conséquences: si l'entrée est payante, les deux-roues tentent de passer sous la barrière ou sur le trottoir, ce qui met en danger les piétons. Une étude récemment menée montre que le cas de Genève est assez difficile car, contrairement à d'autres villes, il y a à la fois beaucoup de deux-roues motorisés et beaucoup de vélo, à part égale environ.

Une commissaire socialiste demande quelles solutions ont été trouvées dans d'autres villes.

M. Steiner déclare qu'il n'y a pas de solution miracle. En Europe, toutes les solutions ont été expérimentées: stationnement en surface ou en sous-sol, payant ou gratuit selon les cas. Il insiste sur le fait que, pour une telle opération, un effort financier doit être obligatoirement fourni soit par le propriétaire privé, soit par l'Etat. Il rappelle en effet qu'un prix d'abonnement attractif ne pourra jamais couvrir les frais engendrés par l'installation des places deux-roues dans le parking.

Un autre commissaire socialiste revient sur l'exemple du parking de Saint Antoine et demande combien de places motos ont été mises en place et à quel prix.

M. Steiner répond qu'il existait des zones vides dans le parking et qu'il était possible de faire une entrée motos séparée. L'accès aux deux-roues est gratuit. Néanmoins, étant donné que certains usagers laissaient leurs véhicules tout l'hiver, l'accès au stationnement a été interdit la nuit.

Le même commissaire demande quels frais peuvent être engendrés par les deux-roues si l'on utilise de toute façon des recoins inutilisables pour les voitures.

M. Steiner indique qu'il s'agit des frais administratifs pour l'émission des abonnements et des problèmes de contrôle (vérification, comptage, etc.).

Ce dernier commissaire remarque dès lors que la gratuité facilite la tâche à Saint-Antoine.

M. Steiner le confirme.

Un commissaire libéral demande quelle est la législation en vigueur pour les deux-roues motorisés.

M. Steiner déclare qu'il n'est pas un spécialiste.

Un autre commissaire libéral demande, d'une part, quels sont les pôles d'attraction des deux-roues motorisés à Genève en dehors de la place de Cornavin. D'autre part, il voudrait savoir si la présence des deux-roues motorisés dans les parkings souterrains ne crée pas plus d'insécurité.

M. Steiner remarque que Genève possède l'une des plus fortes proportions de deux-roues motorisés en Suisse et probablement en Europe. Il indique, ensuite, que les pôles d'attraction sont liés aux surfaces d'activités: bureaux, écoles, Université, etc. Quant à l'insécurité, il lui semble que l'expérience montre que la proportion de vols et de déprédations semble un peu plus importante dans les parkings accueillant des motos, même s'il ne dispose pas de chiffres pour étayer cette constatation. Il relève que la Fondation des parkings a toujours mis l'accent sur la qualité de l'environnement dans les parkings pour diminuer le sentiment d'insécurité.

Discussion

Un commissaire des Verts souligne que la motion soulève une question intéressante et importante. Il propose de poursuivre la discussion lors de la séance suivante sur la base d'amendements formulés. Il relève, en outre, qu'il y a beaucoup de remplaçants et d'absents et qu'il lui semble préférable de continuer ce débat avec les commissaires titulaires.

Un commissaire socialiste et motionnaire s'exprime également pour le report du vote.

Un commissaire libéral insiste pour que les commissaires réfléchissent aux priorités à établir. Il pense qu'il n'est pas possible de continuer à répondre à toutes les demandes au coup par coup. L'étude du budget vient de montrer la nécessité de faire des choix. Il remarque que cette motion a un coût et que c'est la Ville qui va finir par payer.

Un autre commissaire libéral adhère à ces propos et ajoute que, dans la situation actuelle, il faut faire ce que l'on peut avec ce que l'on a.

Le report du vote est accepté à l'unanimité.

Séance du 31 octobre 2006

La présidente remarque que les Verts ne sont pas représentés et qu'il est discutable d'aborder ce point dans cette situation.

Un commissaire libéral rappelle alors qu'un commissaire des Verts devait faire des propositions à la commission et qu'il serait déraisonnable de voter à présent en profitant d'une majorité. Il propose donc de reporter ce point.

Une commissaire socialiste partage cette opinion.

Le report du vote est accepté à l'unanimité moins 2 abstention (1 L, 1 R).

Séance du 14 novembre 2006

Un amendement est présenté par les Verts et le groupe socialiste, il propose les termes suivants: «de solliciter le Conseil d'Etat afin de mettre à disposition pour les deux-roues motorisés un nombre de places suffisant dans les parkings publics couverts de la ville de Genève», à la place de «d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de mettre à la disposition des deux-roues motorisés l'étage supérieur des parkings couverts situés en ville de Genève».

L'amendement est voté à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC) moins 1 abstention (R).

De même, la motion amendée est votée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC) moins 1 abstention (R).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de solliciter le Conseil d'Etat afin de mettre à disposition pour les deux-roues motorisés un nombre de places suffisant dans les parkings publics couverts de la ville de Genève.

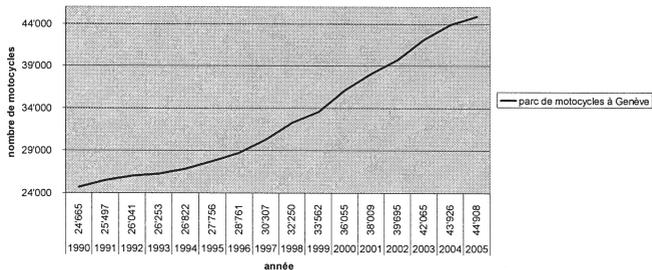
Annexes mentionnées

Annexes

Annexe 1 : extraits de la présentation de Mme Sandra Piriz, géographe au service de la mobilité, sur les deux roues motorisés.

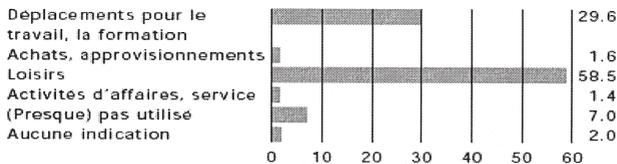
1. Les 2RM à Genève : 45'000 motos en 2005 ! (page 3)

Parc de motos, Genève 1990 - 2005



2. Caractéristiques des utilisateurs et des déplacements (en Suisse) (page 5)

Utilisation principale des motos (en %)



Base: 3707 motos

© are et OFS

3. Impacts des 2RM – pollution atmosphérique (page 8)

Annexe 2 : extraits de la présentation de M. Steiner, ingénieur à la Fondation des parkings, sur l'étude « État de l'art du stationnement des deux roues », Citec, 2006.

1. Géométrie et espace (page 5)

Dans un parking : Un vélo occupe 16 fois moins de place qu'une voiture.

Une moto occupe 5 fois moins de place qu'une voiture.

2. Détermination des besoins (motos) (page 9)

En Europe, on compte 7 motos pour 100 voitures en circulation. Cette valeur est plus élevée dans les zones urbaines.

Minimum de l'offre à prévoir : 1 place moto pour 10 places voiture.

Dans les zones centrales : 1 place moto pour 3 places voiture.

Dans les zones où le trafic voiture est déconseillé : Inversion du ratio (plus de places motos que voitures).

Constat: une offre de places pour deux roues est, en cas de forte demande et sous sa forme de gestion la plus répandue (c'est-à-dire l'absence de gestion), souvent dépassée et induit une tolérance des comportements illicites, qui est nuisible à l'intérêt général.

3. Synthèse des lois et des normes en vigueur (page 12)

Droit suisse sur la circulation routière

Art. 41 Chemins réservés aux piétons et trottoirs

1 Les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1 m 50 pour les piétons.

1bis Le parcage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément.

4. Survol de la situation à Genève – Prospective (page 37)

Processus général d'évolution du stationnement: parcage sauvage > mesures pour une organisation en voirie > offre secondaire en ouvrage > paiement et sécurisation.

Mesures légales: mesures de restriction et application de la loi, avec une clarification des droits (rendre légaux certains usages illicites mais pas nuisibles à la cohabitation des modes). Cf. exemples Berne, Zürich, Florence...

Stationnement en ouvrage: élargissement de l'offre dans des conditions qui répondent à une demande. Règle d'or; la proximité (différence de niveau = -30 m de distance de tolérance).

Intermodalité: considérer les interfaces TC comme lieux de stationnement privilégiés! Accompagner l'essor de l'intermodalité 2R-TC aux nœuds ferroviaires du canton en vue du CEVA.

M. Olivier Norer, rapporteur (Ve). Je vais tâcher d'être bref, car je perds un peu la voix. Je m'exprimerai à la fois en tant que rapporteur et au nom du groupe des Verts concernant la motion M-481, qui demande la gestion du stationnement des deux-roues au moyen de parkings en ouvrage.

Nous avons travaillé sur cette motion à plusieurs reprises en commission, et nous avons eu l'occasion de nous pencher sur différents rapports émis par les administrations cantonale et communale. Je tiens à remercier M^{me} Piriz et M. Steiner pour les documents qu'ils nous ont fait parvenir, permettant à la commission de l'aménagement et de l'environnement d'adopter une position unanime – moins une abstention – sur la motion M-481 amendée. C'est à souligner, quand il s'agit de mobilité! Tout le monde a fait un effort pour arriver au consensus qui permettra à la problématique d'évoluer.

Il s'agit ce soir du stationnement des deux-roues motorisés. Ce mode de transport n'est pas nouveau à Genève, puisque motos et mobylettes y circulent depuis des années déjà. Toutefois, depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années, il a pris une importance qui n'est plus à démontrer et il tend à gagner en part modale, notamment au détriment de la voiture. La problématique étant donc nouvelle à cette échelle, elle n'est que peu réglementée et l'on assiste à un déferlement de deux-roues motorisés – motos et scooters – sur différents espaces publics.

Ces derniers étant souvent «saccagés» par la présence de ces véhicules, l'Etat a engagé des procédures visant à créer des places pour les deux-roues à des emplacements auparavant dévolus au stationnement des voitures. Mais cette mesure s'avère encore insuffisante, certains propriétaires de deux-roues préférant se garer le plus près possible de leur lieu de destination plutôt que sur les emplacements dévolus à cet effet.

Vu les changements intervenus dans la répartition des parts modales, un effort devait être entrepris pour les deux-roues, parallèlement à ce qui se fait déjà actuellement au niveau de la voirie et de l'espace public. Il faut donc offrir des places de stationnement supplémentaires aux deux-roues motorisés sur les emplacements actuellement dévolus à la voiture. Citons l'exemple du parking de Cornavin, où l'on a pu récupérer à cet effet des espaces vides ou non utilisés. Des études ont en outre été menées sur les coûts engendrés par ces aménagements.

La situation évolue. La motion M-481 n'est qu'une goutte dans l'océan des études actuellement menées sur la question – mais une goutte d'eau décisive, étant donné qu'elle reflète le choix politique d'avancer dans la bonne direction. Aujourd'hui, vu la place prépondérante qu'occupent et que continueront d'occuper les deux-roues motorisés, il est important d'en réglementer l'usage, non pas pour l'interdire – telle n'est absolument pas la position des groupes municipaux représentés à la commission de l'aménagement et de l'environnement – mais pour le réguler. Il faut concilier l'aspect d'une ville accueillante, chaleureuse et

acceptable sur le plan environnemental avec l'usage de ce moyen de transport, ce qui implique une réglementation en la matière.

Le groupe des Verts salue ce pas dans la bonne direction – un pas de conciliation, bien sûr, mais qui permet néanmoins de promouvoir une politique des transports intégrant tous les modes de déplacement sans option ni parti pris idéologiques. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons donc à renvoyer cet objet au Conseil administratif.

Premier débat

M. Richard North (UDC). Vu la densité du trafic en ville, j'estime que les scooters ont un bel avenir. Parmi ces engins, ceux qui polluent le plus sont les véhicules pourvus d'un moteur deux-temps, mais on en vend de moins en moins car ils sont remplacés par des moteurs quatre-temps. En ce qui concerne la sécurité, il serait bon que les scooters puissent emprunter de temps en temps les voies de bus et les pistes cyclables.

J'en viens aux places de stationnement pour deux-roues motorisés aménagées au parking de Cornavin: des abonnements à 120, 60 ou 30 francs par mois avaient été prévus, mais ils n'ont eu aucun succès. Je propose donc la création d'une sorte de vignette ou de carte magnétique pour ces véhicules, afin qu'ils puissent stationner dans les espaces appartenant à la Fondation des parkings. C'est tout ce que j'avais à dire. L'Union démocratique du centre acceptera la motion M-481 amendée par la commission.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il faudra aller à Berne si vous voulez changer la loi sur la circulation routière!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'interviens très brièvement. Il a fallu modifier légèrement la motion M-481 en commission. Son invite initiale demandait «d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de mettre à la disposition des deux-roues motorisés l'étage supérieur des parkings couverts situés en ville de Genève», mais sans mentionner lesquels! On comprend bien que le Conseil d'Etat aurait eu de la peine à trouver du jour au lendemain des places disponibles pour les deux-roues motorisés dans des parkings privés! En effet, on peut douter de la volonté de certains propriétaires d'immeubles de réserver tout à coup, dans les parkings privés souterrains, un certain nombre de places pour les conducteurs de scooters. Pour cette raison, un amendement a été déposé pour modifier l'invite de la motion en précisant qu'il s'agit de parkings publics.

Motion: stationnement des deux-roues

Nous saluons les mesures déjà prises par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et la Fondation des parkings. Je pense notamment aux emplacements du parking de Cornavin qui ne sont pas utilisables par des voitures, ces coins un peu morts où des poteaux les empêchent de se faufiler. A ces endroits-là, il restait un peu de place qui convenait au stationnement des scooters, et je salue la décision de les utiliser dans ce sens.

Le préopinant de l'Union démocratique du centre a parlé du prix des abonnements mensuels de ces places, et il est vrai que nous devons faire attention à ne pas en proposer de trop élevés, ce qui aurait un effet dissuasif. Les gens sont prêts à payer jusqu'à un certain prix, mais pas au-dessus; si c'est trop cher, ils renoncent à l'abonnement et préfèrent garer leur scooter à l'extérieur. Un certain nombre de places pour les deux-roues motorisés ont été mises à disposition gratuitement dans les parkings, tout en permettant le passage des scooters à côté de la barrière qui s'ouvre pour les voitures. On a pu constater que ce système est assez utilisé. Néanmoins, j'insiste sur le fait qu'il est important, dans le cadre de cette mise à disposition de places «gratuites», de s'assurer que les coûts engendrés ne soient pas directement imputés à la Ville de Genève et à ses contribuables.

M. Philippe Herminjard (R). Le stationnement des deux-roues motorisés est un véritable problème – mais ce n'est pas nouveau, car cela fait longtemps que nous rencontrons cette difficulté à Genève, notamment au centre. Il s'agit donc maintenant de trouver de bonnes solutions, afin que tous les usagers de la voirie s'y retrouvent.

La motion socialiste M-481 demande – je simplifie – de supprimer des places de stationnement destinées aux voitures dans les parkings en priorité publics, afin de les mettre à la disposition des deux-roues motorisés. Cela revient à donner à certains ce qu'on enlève à d'autres... Nous comprenons bien qu'il s'agit ici de régler le problème du parking des deux-roues motorisés, mais ce genre de mesures va à l'encontre de notre souci concernant le stationnement des voitures et autres véhicules motorisés. Mais l'idée résout tout de même la moitié du problème, elle n'est donc finalement pas si mauvaise...

Néanmoins, les radicaux estiment que l'on n'est pas allé assez loin dans la réflexion sur la motion M-481. Nous aurions souhaité que l'on propose la création de nouveaux parkings au profit des deux-roues motorisés, au lieu de se borner à supprimer des places destinées aux voitures. Nous jugeons donc cette motion à moitié bonne, peu ambitieuse et assez simpliste. Si l'on ajoute à la logique de la suppression de places de stationnement pour les voitures mise en avant par la motion socialiste les propositions habituelles du groupe écologiste – nous en avons eu une magnifique démonstration la semaine dernière encore – je vous assure, Mesdames et Messieurs, que nous assisterons d'ici peu à une véritable

cacade en ville de Genève! Je veux parler de l'habitude des écologistes de demander, à chaque création d'un nouveau parking, d'en réduire le nombre de places, puisque, selon eux, les normes en vigueur ne sont pas celles du III^e millénaire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis abstenu lors du vote de cette motion en commission, car j'estime, en définitive qu'elle ne va pas tout à fait dans le bon sens. Cependant, le groupe radical a décidé de la soutenir... Oui, Mesdames et Messieurs les Verts! Nous sommes aussi favorables aux deux-roues motorisés! Et figurez-vous que j'ai moi-même vécu le triste souci de devoir trouver une place pour mon scooter dans la Vieille-Ville. Au vu de cette ouverture d'esprit des radicaux, j'appelle les Verts à plus de raison dans le traitement du nombre de places prévues dans les parkings à construire.

C'est à cette condition que les radicaux demandent au Conseil municipal de voter la motion M-481 amendée par la commission, afin que le parking sauvage des deux-roues motorisés, qui nous gêne nous aussi, soit résolu à plus ou moins court terme.

M. François Sottas (AdG/SI). Je vous demanderai, Monsieur le président, de signaler à M. North qu'il n'y a pas besoin d'autoriser officiellement les scooters à utiliser les voies de bus, puisqu'ils le font déjà. Leur accorder une autorisation spéciale dans ce sens serait aller à l'encontre du bon sens. Prenez-en bonne note, Monsieur North: votre idée ne contribuera pas à favoriser le déplacement rapide des transports publics dans notre ville.

Après cette parenthèse, revenons-en à la motion M-481, qui n'a rien à voir avec le problème de l'utilisation des voies de bus par d'autres véhicules. Je crois que le travail effectué à la commission de l'aménagement et de l'environnement va dans le bon sens. Nous ne sommes sans doute pas encore prêts à accepter des mesures plus restrictives, et cette motion qui peut sembler peu exigeante aux yeux de certains groupes nous aidera peut-être malgré tout à trouver une solution plus adéquate. Comme le disait M. Hatt-Arnold, si on rend les parkings souterrains payants trop chers pour les deux-roues motorisés, cela dissuadera leurs conducteurs de les utiliser.

Mais il faut trouver une solution, car nous ne pouvons pas continuer à laisser ces véhicules encombrer les trottoirs – ce qui est d'autant plus pénible les jours de pluie, quand ils offrent la possibilité d'un abri. Nous soutiendrons donc la motion M-481 amendée par la commission, afin d'aller de l'avant grâce aux mesures qu'elle préconise.

M. Jacques Finet (DC). Tout d'abord, Monsieur le président, je vous demande de transmettre à M. Sottas qu'il n'y a selon moi pas beaucoup d'exem-

ples de scooters gênant les véhicules des Transports publics genevois lorsqu'ils circulent – beaucoup plus vite qu'eux, de toute façon – sur les voies de bus. Dans le cas particulier de M. Sottas, qui conduit des trams, je ne crois pas qu'il ait souvent affaire à des scooters sur sa voie de passage, car nous savons très bien que c'est assez dangereux pour eux.

Cela étant, je salue avec surprise et grande satisfaction le caractère pacifique et consensuel de la motion M-481 déposée par le Parti socialiste. J'étais plutôt habitué à une diabolisation à tout crin des deux-roues motorisés, mais je constate que l'on revient doucement à la raison, et je m'en réjouis fort.

Quant au fond de la motion, comme l'a fait remarquer un préopinant, elle propose de supprimer un certain nombre de places destinées aux voitures pour les mettre à la disposition des scooters et des motos. Comme quelqu'un l'a déjà souligné, cela pose un problème. Je me demande si on ne pourrait pas se contenter tout simplement d'aménager les innombrables coins morts des parkings, qui sont inaccessibles et inutilisables pour les voitures, sans avoir besoin de supprimer des places existantes. Enfin, je laisse cela à la sagesse des opérateurs...

En tant que président d'une association de défense des deux-roues motorisés, je profite de cette intervention pour m'élever contre les suppressions de places de parking de deux-roues motorisés. Un tel projet est à l'étude actuellement: il s'agit de la demande d'autorisation de construire N° 101.027, qui impliquera la suppression de 46 places de scooters et motos à la place Longemalle – et cela, sans aucune compensation. A mon sens, c'est tout à fait anormal! Cette remarque étant faite, comme je l'ai déjà dit, le Parti démocrate-chrétien votera la motion M-481 amendée par la commission.

M. Thierry Piguet (S). Le groupe socialiste est content d'apprendre que les autres groupes se rallient à sa motion! Je rappelle que nous y parlons de stationnement des deux-roues motorisés, et non pas de l'utilisation des voies de bus, que ce soit bien clair. Ce dernier problème n'est pas de notre ressort, et nous laissons sa possible solution à la législation sur le code de la route.

Je rappelle également que, en dix ans, le nombre des scooters – et, dans une moindre mesure, des motos – circulant à Genève a connu une augmentation impressionnante: en effet, nous sommes passés de 30 000 à 40 000 deux-roues motorisés, soit environ un tiers de plus. C'est peut-être agréable pour celles et ceux qui se déplacent grâce à ce moyen de transport, mais il est vrai aussi que cela cause un certain encombrement des trottoirs, étant donné l'insuffisance de places de stationnement pour ces véhicules-là.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre dans la bouche de mes préopinants, notre motion ne demande pas d'enlever des places, mais d'en ajouter en faveur

des deux-roues motorisés. Ensuite, reste à savoir comment la Fondation des parkings et les autres organismes concernés aménageront «coins et recoins», comme le disait un préopinant libéral, ces véhicules n'ayant pas besoin de beaucoup d'espace. Il ne s'agit donc pas forcément de systématiquement supprimer d'autres places déjà existantes! Mais cela pourrait arriver, une place de stationnement pour voiture équivalant à peu près à quatre places pour scooter...

Voilà simplement ce que je comptais ajouter. Je crois qu'il est impératif, pour la salubrité de nos trottoirs et de nos rues, d'aménager suffisamment de places de stationnement pour les scooters. Par conséquent, chers collègues, je vous remercie d'accepter cette motion.

M. François Sottas (AdG/SI). Nous sommes en période électorale, ce qui permet à quelques-uns de prononcer certains propos dans le seul et unique but de se faire valoir. Monsieur Finet, je suis la dernière personne à qui il faut donner des leçons sur l'utilisation illicite des voies de bus ou de tram par d'autres usagers! Je le vis au quotidien, et je peux vous dire que ces derniers, même s'ils vont relativement vite, gênent quand même les véhicules des transports publics. Il ne faut donc pas commencer à les autoriser officiellement à utiliser ces voies réservées. C'est une absurdité! Nous voulons développer les transports publics, car il en va de l'avenir de la circulation et du déplacement dans notre canton; si nous autorisons tout et n'importe quoi sur les voies des transports publics, c'est vraiment une absurdité, je le dis et je le répète! Allons de l'avant avec cette motion, mais ne mélangeons pas tout!

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de solliciter le Conseil d'Etat afin de mettre à disposition pour les deux-roues motorisés un nombre de places suffisant dans les parkings publics couverts de la ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-482 A)¹.

Rapport de M. David Metzger.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 9 novembre et le 14 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier cette proposition. Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Lucie Marchon et Laurence Schmidlin pour la qualité de leurs notes de séances.

Séance du 9 novembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles; de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département; de M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire; de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions; de M. José Borella, du Service d'architecture, et de M. Renaud Gauthier, député au Grand Conseil et représentant de la Fondation chargée de trouver les fonds pour ce projet

M. Mugny explique que le projet Jean Nouvel a été abandonné, car il a fallu se contenter d'un projet plus simple et moins onéreux (projet estimé à 80 millions de francs). Ainsi, une rénovation simple du Musée d'art et d'histoire (MAH) a été prévue et devisée à environ 30 millions de francs. M. Gauthier l'a alors contacté, lui disant que des gens du privé voulaient soutenir financièrement un projet novateur à Genève, et a demandé si la Ville de Genève entrait en matière pour que le projet Jean Nouvel voie le jour. Le Conseil administratif a accepté, puisqu'une fondation doit trouver une partie du financement, soit environ 40 millions de francs, pour que le projet se réalise. Si elle n'y parvient pas, on reviendra au projet précédent, soit la rénovation simple.

M. Gauthier indique qu'il trouvait effectivement dommage d'abandonner, pour des raisons de coût, un projet primé, dans la mesure où la Ville de Genève devait de toute façon faire des rénovations sur ce bâtiment. Outre l'aspect esthétici-

¹ Proposition, 376.

que du dossier, il pense que la possibilité d'un partenariat entre une entité publique qu'est la Ville de Genève et les privés, de façon à augmenter la visibilité et les capacités d'exposition du musée, relance la tradition du mécénat. M. Gauthier assure que le privé n'imposera rien au musée, cela reste le MAH appartenant à la Ville. Il s'agit simplement d'apporter une capacité de trouver des personnes physiques et morales prêtes à participer au financement de l'agrandissement du musée.

Un commissaire se réjouit de ce partenariat entre la Ville de Genève et le privé. Il remercie M. Gauthier de s'engager à réunir ces fonds. M. Gauthier précise qu'il n'a pas d'obligation de résultat, mais une obligation de moyens, il va faire tous les efforts qu'il faut pour réunir ces fonds.

Une commissaire reconnaît l'importance et la beauté du projet. Elle demande à M. Menz s'il peut dire comment il va gérer la situation des collections, pendant et après les travaux. M. Menz explique qu'il y a deux projets: la restauration du bâtiment actuel et la création d'un nouveau bâtiment dans la cour du musée. M. Menz rappelle que le bâtiment est dans un état lamentable, que les œuvres ne pourront pas rester là pendant les rénovations, qui causeront des nuisances. Il ne sait pas par quel bâtiment les travaux vont commencer, mais il rappelle qu'il a encore le Musée Rath à disposition pour exposer, en partie, les collections. M. Mugny note que le musée va devenir un espace considérablement plus important, ce qui réglera le problème du nombre important d'œuvres de qualité qui sont dans les dépôts. M. Menz explique que, grâce au déménagement de l'administration aux Casemates, il y a déjà un gain de 1500 m². Avec la réalisation du projet Jean Nouvel, il y aura encore 3800 m² de surface d'exposition supplémentaire. Le MAH a 6600 tableaux et seuls 270 d'entre eux peuvent être exposés actuellement. Une grande partie de la collection n'est pas visible pour le public, entre autres des chefs-d'œuvre de peintures flamande et hollandaise.

M. Borella montre la coupe du projet. Il y a cinq plateaux de la dimension de la cour, de 800 m² chacun. L'étage d'entrée serait réservé aux expositions temporaires. En dessus, un grand espace serait réservé aux événements ponctuels, vernissages. Tout en haut, il y aurait les cuisines et le restaurant. L'idée de Jean Nouvel était de construire cela en acier, avec des poutres tendues à travers la cour et les plateaux posés dessus. Cela suppose une nouvelle intervention assez importante dans le bâtiment actuel, un des corps serait sacrifié, des circulations verticales, des monte-charges et des gaines techniques pour la ventilation seraient ajoutés. Deux petits édicules dévolus à la billetterie sont proposés dans le jardin de l'observatoire pour signaler le musée.

Un commissaire demande si la fondation est déjà constituée. M. Gauthier répond qu'elle le sera sous peu.

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Ce commissaire demande s'il faut voter la proposition avant que les dix-huit mois de délai prévus pour récolter les fonds soient échus. M. Mugny pense qu'il serait dommage que les 40 millions soient récoltés dans dix-huit mois et qu'il faille encore attendre une année de débat au Conseil municipal pour que l'accord soit donné, cela serait pire encore si l'accord n'était pas donné. Il croit qu'il faut avancer parallèlement.

Ce commissaire aimerait savoir quelle serait la situation si l'argent n'était pas réuni après dix-huit mois et que la présente proposition avait déjà été acceptée par le Conseil municipal. M. Mugny précise que, quand M. Gauthier est venu le voir, l'administration municipale était à bout touchant sur le projet de rénovation simple. Si les fonds n'étaient pas récoltés, le Conseil administratif reviendrait effectivement au projet de rénovation qui existe déjà.

Ce commissaire demande si la fondation et le Conseil administratif resteront en contact étroit, et si leur arrangement est formel. M. Mugny répond que M. Gauthier tient le Conseil administratif informé des espoirs qu'il caresse concernant ces fonds. Si l'argent est obtenu, il faudra effectivement formaliser l'arrangement. M. Gauthier précise que la fondation a pour but la rénovation du MAH, et aucun autre, il n'y a pas d'échappatoire par rapport à cela.

Ce commissaire demande comment va s'organiser la période entre le moment du vote du Conseil municipal et la récolte des fonds. M. Gauthier précise que la Ville n'est censée déboursier que l'équivalent de ce qui serait nécessaire pour le projet initial de rénovation. M. Mugny ajoute que le crédit d'étude sera débloqué seulement quand les 40 millions de francs de la fondation seront assurés.

Ce même commissaire aimerait savoir s'il serait possible d'avoir plus de détails sur les coûts de l'opération. M^{me} Charollais répond qu'il est très difficile de se faire une idée exacte des coûts à ce stade du projet. M. Mugny ajoute que les chiffres précis seront communiqués après l'étude et que le Conseil municipal pourra toujours refuser le crédit de construction à ce moment-là.

Une commissaire demande s'il avait bien été dit que la rénovation simple du bâtiment correspondait à 1500 m² supplémentaires de surface d'exposition. Elle a remarqué que, lors de projets de rénovation, il arrive souvent que l'on manque déjà de place peu après la fin des travaux. Elle demande si les 3800 m² suffiront. M. Menz répond qu'environ 30% de la collection ne représente pas d'intérêt pour le grand public et ne mérite pas d'être exposée. La plus grande collection est constituée par l'archéologie, suivie de la collection des beaux-arts. L'importante collection d'instruments anciens de musique ne peut actuellement pas être présentée au public. Il pense que l'on a peu de chance d'attirer des donateurs en leur disant que leurs œuvres vont aller dans les réserves. Il n'y a actuellement

pas assez de place, c'est un fait. Les 3800 m² supplémentaires suffiront pour une meilleure mise en valeur du patrimoine conservé au MAH.

Cette commissaire demande si ce projet le satisfierait au niveau de la place. M. Menz trouve ce projet magnifique, la présentation sera plus dynamique, et le restaurant panoramique et la salle polyvalente formeront une valeur ajoutée.

Cette commissaire demande si les éventuels surcoûts ont déjà été évalués. M. Mugny explique que le projet Nouvel est de l'ordre de 80 à 90 millions de francs. La Ville de Genève doit de toute façon payer 30 millions si elle doit rénover. Si le privé met 40 millions de francs, l'effort supplémentaire que devra faire la Ville de Genève est tout de même intéressant.

Un commissaire demande si la rénovation incorporera les standards Minergie. M. Borella répond qu'ils consultent des spécialistes.

Un commissaire aimerait savoir si la fondation a déjà des contacts, il lui semble que récolter 40 millions de francs en dix-huit mois est audacieux. M. Gauthier répond qu'il n'y a encore rien. Cependant, en proposant un projet, en faisant remarquer que la Ville fait un effort dans le sens de sa concrétisation, il est étonné de l'enthousiasme que cela suscite. Il pense que ce n'est pas donner de l'argent, c'est participer à un beau projet, qui est plutôt fédérateur. Il y a des donateurs potentiels.

Un commissaire demande quelle surface d'exposition est actuellement à disposition et quelle sera celle après rénovation. M. Menz répond qu'il y a actuellement 6800 m² disponibles. Vont s'y ajouter les 1500 m² libérés par le déménagement aux Casemates et les 3800 m² du projet Jean Nouvel.

Une commissaire demande si, étant donné l'urgence, il n'y aurait pas moyen de commencer la rénovation simple et d'intégrer ensuite le projet Nouvel quand les fonds seront récoltés. M^{me} Charollais répond qu'ils se sont posé cette question et l'ont étudiée sérieusement. Cela était difficile car le projet Nouvel impliquait des modifications essentielles, des relations verticales entre les espaces, des circuits importants, et ce n'est pas un projet qui peut se faire en deux étapes. Elle conclut que le scénario qui est soumis aujourd'hui bloque tout autre projet et que c'est la raison pour laquelle ils ont mis une limite de temps à la fondation.

Comme l'intervalle de dix-huit mois va empiéter sur la nouvelle législature, un commissaire demande s'il y a des risques que le nouveau Conseil administratif ne suive plus ce projet. M. Mugny ne croit pas que le Conseil administratif s'opposera au projet si le Conseil municipal a donné son accord. Si le projet ne faisait pas l'unanimité au Conseil administratif, c'est que certains avaient peur que, en menant plusieurs projets importants en même temps, l'ensemble des projets allait capoter.

Discussion

Un commissaire socialiste propose d'attendre la création de la fondation, de voir ses statuts et d'observer l'évolution de son action avant de tout de suite voter cet objet.

Une commissaire libérale est surprise que l'on ait une attitude de suspicion à l'égard d'une proposition de cet ordre et pense que cela pourrait peut-être décourager les investisseurs d'attendre trop longtemps.

Un autre commissaire libéral estime qu'il faut encourager les investisseurs et que, de toute façon, la part de la Ville de Genève ne sera pas dépensée tant que les 40 millions ne seront pas récoltés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense également qu'il faut donner un signe clair aux investisseurs, même s'il avait le sentiment que M. Gauthier les avait déjà. Il croit qu'on peut leur faire confiance.

Etant donné que les rénovations urgentes peuvent être repoussées, une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que l'on peut se permettre d'auditionner des personnes supplémentaires sur cette proposition. Elle propose l'audition de M. Jean Nouvel.

Le commissaire démocrate-chrétien serait content d'avoir des compléments d'information avant de se prononcer, les statuts de la fondation, par exemple. Si on donne un signe, on peut tout de même choisir le moment de le donner.

Un autre commissaire libéral rappelle que l'objet a déjà fait l'objet d'un rapport de commission et qu'à cette occasion la commission n'avait pas souhaité entendre M. Nouvel.

Un commissaire libéral insiste sur l'importance de donner un signe fort en acceptant tout de suite la proposition.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) croit rêver: des signes clairs d'accord, mais 90 millions de francs ne sont pas une peccadille!

Un commissaire Vert aimerait attendre pour connaître un peu mieux les rapports entre la fondation et le département des affaires culturelles, et éventuellement la gérance du restaurant.

Un commissaire socialiste rappelle qu'il a fait une demande de documents et qu'il aimerait bien les obtenir avant de se prononcer. Il pense que la décision qui pourrait en résulter sera plus mûre et plus forte.

Le commissaire radical est d'accord sur ce fait.

L'audition de M. Nouvel est refusée par 5 non (3 L, 1 UDC, 1 DC), 2 oui (2 AdG/SI) et 6 abstentions (2 S, 2 Ve, 1 R, 1 T).

Séance du 14 décembre 2006*Discussion*

Le président rappelle que la commission a reçu de la part du département des affaires culturelles le détail des montants figurant dans le coût d'étude, tel que cela avait été demandé, ainsi que les statuts de la future fondation. Il fait part du fait que cette dernière requête des commissaires a provoqué quelques irritations du côté des privés qui estimaient qu'ils étaient déjà bien bons d'entrer en matière et chercher à obtenir ces informations-là ne leur semblait pas nécessaire.

Une commissaire socialiste indique que les réponses reçues concernant les coûts sont insatisfaisantes et banales. Elle explique que le groupe socialiste aimerait proposer un amendement demandant que ce crédit soit seulement ouvert dès lors que les 40 millions de francs seront assurés par les privés.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se demande si cette fondation de droit privé ressemblera, par exemple, à celle du Grand Théâtre, et si elle aura ainsi un droit de regard sur les affaires du musée, ou si sa seule tâche sera de trouver les 40 millions de francs.

Le commissaire radical lui répond que le but de la fondation n'est pas d'exploiter le musée; il s'agit d'une entité juridique créée afin de réunir l'argent.

Un commissaire libéral explique que son groupe n'est pas convaincu par l'amendement du Parti socialiste. Il trouve que c'est une bonne idée, mais que cela ne fait que déterminer le propre doute de la commission. Il pense qu'exprimer ce doute n'incitera pas la fondation à récolter la somme de la manière la plus effective. Il comprend l'intelligence de cet amendement mais pense qu'il va à fin contraire.

La commissaire socialiste explique qu'elle ne présentera pas cet amendement en commission, mais que son groupe se réserve la possibilité de revenir avec une telle proposition en séance plénière.

Le commissaire libéral annonce que son groupe se réjouit de ces futurs travaux. Il rappelle que, lorsque la commission avait eu l'occasion de visiter le musée, elle avait pu prendre conscience du caractère inexploitable et inexploité des lieux, et s'était rendu compte que des travaux étaient nécessaires pour que le bâtiment réponde à ses objectifs. Il reconnaît que ces travaux seront évidemment chers, mais il estime qu'il faut, à présent, aller de l'avant. Il souhaite attirer l'attention de chacun sur l'importance que les musées représentent par rapport à l'accueil – ce qui n'était pas le cas il y a trente ans. Il remarque que chaque visiteur connaît les villes à travers leurs musées, et que Genève a pris du retard dans sa manière de présenter ses richesses. Il conclut en disant que cette démarche s'inscrit dans une mise à niveau des musées genevois, et incite chacun à soutenir cette initiative en votant la proposition.

Vote

La proposition est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000 francs du crédit de préétude voté le 11 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000 francs, part du crédit de préétude de 200 000 francs de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 11 février 1998, sous la rubrique N° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexes:

- explication des montants qui figurent dans le paragraphe «Coût de l'étude» de la proposition PR-482 (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports)
- acte constitutif de la Fondation pour l'agrandissement du musée (voir également sur IntraCM)

Premier débat

Le président. Nous avons été saisis de deux projets d'amendement: l'un émane de M. le conseiller administratif Patrice Mugny, l'autre de M. Jean-Charles Lathion.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Si j'interviens au début du débat, c'est parce que j'ai lu le rapport PR-482 A et que j'ai perçu un certain malaise sur un point particulier. J'ai donc déposé un amendement qui devrait remporter les suffrages de toutes les personnes favorables à ce projet.

Il est évident – cela a déjà été dit par le département des affaires culturelles, par le Conseil administratif et par la fondation privée chargée de trouver des fonds – que ce crédit n'a de sens que si nous parvenons à réunir 40 millions de francs sur des fonds privés. J'ai donc déposé dans ce sens l'amendement suivant, qui vise à ajouter au projet d'arrêté l'article 2 nouveau suivant, l'ancien article 2 devenant l'article 3, et ainsi de suite:

Projet d'amendement

«Art. 2. (*nouveau*) – Ce crédit est subordonné à l'obtention de financements privés pour un montant de 40 000 000 de francs réunis par la Fondation du Musée d'art et d'histoire en vue de financer ce projet.»

En revanche, j'ai lu l'amendement démocrate-chrétien, qui entend poser un délai de dix-huit mois pour récolter ces 40 millions de francs. Je trouve cette mesure dépourvue de bon sens, car il serait dommage que le projet capote si nous mettions vingt mois pour réunir cette somme! L'important, c'est de la trouver, et non de savoir en combien de temps. J'espère donc que le Parti démocrate-chrétien sera d'accord de se rallier à l'amendement du département des affaires culturelles et du Conseil administratif, en sachant que réunir les fonds privés nécessaires nous demandera environ une année et demie. Imaginons que nous ayons trouvé 37 millions de francs après dix-huit mois et qu'il en faille deux de plus pour les 3 millions manquants: il serait dommage d'interrompre tout le processus pour des raisons formelles! Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet d'arrêté de la proposition PR-482 avec l'amendement que je viens de proposer.

Le président. Je crois que le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec votre proposition, Monsieur Mugny, mais je lui donne néanmoins la parole par la voix de M. Lathion.

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci du «néanmoins», Monsieur le président... Après cela, on dira que le Parti démocrate-chrétien souffre d'un manque de visibilité! Lorsque nous essayons de défendre la voix de la raison, nous avons souvent de la peine à nous faire entendre et comprendre... La voix de la raison, dans le cas présent, c'est bien sûr celle qui consiste à accepter la suggestion du magistrat: nous ne nous focaliserons pas sur ce délai de dix-huit mois et nous retiendrons donc volontiers notre amendement en faveur de celui de M. Mugny.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, chers collègues, mon groupe n'entrera pas en matière sur ce crédit d'étude pour l'extension et le réaménagement du Musée d'art et d'histoire. Je rappelle que, lors du vote de la commission des arts et de la culture, nous nous sommes abstenus. Je ne tiens pas à entrer en matière non plus sur les questions esthétiques, mais je m'en tiendrai essentiellement au fait que, dans le projet Jean Nouvel qui exigera la réunion de fonds à hauteur de 90 millions de francs, il n'est question d'un crédit que pour un budget d'investissement, et non pas de fonctionnement. Cet aspect-là n'est évoqué nulle part, alors qu'il générera évidemment une augmentation du coût de l'opération.

Que peut-on encore dire sur le projet Jean Nouvel? Qu'il est beau, pour certains – mais je ne m'arrêterai pas ce soir à la question du goût, comme je l'ai déjà dit, car elle est avant tout personnelle. Ce projet Jean Nouvel se veut prestigieux: le verre est un matériau extrêmement séduisant, comme l'a prévu l'architecte. Depuis le toit du musée transformé en restaurant, les visiteurs pourront avoir l'une des plus belles vues sur le lac de notre Genève internationale. Cela me rappelle Beaubourg et sa vue imprenable sur les toits parisiens – j'ai d'ailleurs souvent vu son restaurant plutôt vide, mais le charme du souvenir est toujours opérant. Pour moi, à Genève, la cour actuelle du Musée d'art et d'histoire est déjà imprégnée du souvenir proustien. C'est très personnel mais, à mon sens, elle n'a pas besoin qu'on lui ajoute un cube, même en verre – ce serait l'anéantir – puisque le charme est déjà là. Mais c'est, encore une fois, personnel... Cette cour au charme certain est actuellement une très bonne valeur d'usage. Elle est très appréciée lors de la Fête de la musique au mois de juin et lors d'autres manifestations musicales, de même que par les clients du Restaurant Le Barocco, qui la remplissent en été, pour leur plus grand plaisir.

Dans le projet Jean Nouvel, le restaurant serait déplacé au niveau du toit. Cela me rappelle une autre réalisation prestigieuse: la New Tate, à Londres, également pourvue d'un restaurant au niveau du toit, d'où l'on a une vue imprenable sur la Tamise et les quartiers du centre de la capitale. C'est absolument magnifique! L'espace est immense et on peut y faire beaucoup de choses, comme de nombreux musées modernes le proposent – c'est un concept qui est dans l'air du temps... La New Tate abrite essentiellement une collection d'art moderne, d'où

l'intérêt de l'opération. Il manquait un lieu pour accueillir des expositions temporaires et permanentes d'art moderne. Pour la New Tate, je ne connais pas précisément le coût de l'opération, mais je peux imaginer qu'il se chiffre à plusieurs centaines de millions de francs. Il doit certainement être à l'échelle de l'œuvre architecturale, c'est-à-dire immense.

Si je cite cet exemple, c'est pour souligner l'importance financière de toute œuvre architecturale qui se veut prestigieuse, comme celle aussi de Jean Nouvel. Son projet prévoit de très belles perspectives, on aurait envie de croire à cette réalisation selon un concept de muséographie moderne où, en sortant des salles d'exposition, on peut aller au restaurant, passer à la librairie, écouter une conférence ou éventuellement assister à un spectacle de danse dans la salle polyvalente. Cela me rappelle à nouveau Beaubourg, concept précurseur des années 1970, où il est si agréable de passer toute une journée entre bibliothèque, expositions, apéritifs, achat de livres d'art... Peut-être sommes-nous obligés de passer par cette étape moderne, où la visite d'un musée ressemble à celle d'un centre commercial? On peut tout trouver sur place! Découvre-t-on mieux les œuvres d'art ainsi? Je ne sais pas mais, en tout cas, le principe est le même que dans un centre commercial: il faut garder le visiteur le plus longtemps possible et le faire consommer plusieurs choses à la fois. Au fond, le projet Jean Nouvel promeut un concept assez connu.

Je reviendrai plus tard aux œuvres d'art, car la priorité reste leur conservation. Je le dis en sachant combien il est difficile, actuellement, d'avoir des salles répondant aux normes de conservation selon les paramètres de chaleur, de lumière, d'hygrométrie. Sans compter que certaines œuvres conservées dans des entrepôts ont besoin d'être restaurées.

Mesdames et Messieurs, j'aurais envie de croire que ce projet est réalisable dans le cadre financier qui a été défini, comme la majorité du Conseil municipal le souhaite. Il est prévu que cela coûte à la collectivité environ 30 millions de francs, ce qui représente le prix de la rénovation nécessaire et attendue – pour ne pas dire urgente. En effet, les œuvres d'art, et notamment les peintures exposées au quatrième étage sous la verrière, souffrent en été d'un excès de chaleur qui reste difficile à maîtriser depuis des années. C'est le problème du verre et de sa transparence: la lumière passe, mais la chaleur aussi!

Je rappelle le cas de la Bibliothèque François-Mitterrand à Paris, cette grande œuvre architecturale qui, dès son inauguration, a nécessité de nouveaux travaux assez lourds, car les livres anciens déplacés et conservés dans les quatre tours du bâtiment ont très rapidement souffert de la lumière et de la chaleur. Je ne connais pas le surcoût entraîné par les mesures qui ont dû être prises pour les protéger du soleil, sous ces milliers de mètres carrés de verre, mais je me réfère à ces beaux exemples d'architecture contemporaine pour vous ramener à la réalité des maté-

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

riaux et de leur coût, chers collègues, et des erreurs architecturales imprévues pour la conservation des œuvres.

Je doute que le projet Jean Nouvel soit réalisable pour 80 à 90 millions de francs, comme prévu, 30 ou 40 millions de francs provenant de la Ville et l'autre moitié de fonds privés. Comme le précise le rapport PR-482 A, le seul but de la fondation privée est de permettre à ce projet de rénovation de voir le jour. Tel est son intérêt central. Mais comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, ces 90 millions de francs ne représentent, à ma connaissance qu'un fonds d'investissement. Nous avons bien compris, en étudiant d'autres objets similaires – et on nous l'a expliqué à plusieurs reprises – que les donateurs privés se bornent généralement au financement des opérations; selon certains collègues de droite, ils ne sont pas intéressés à subventionner le fonctionnement d'institutions. C'est là que le bât blesse, dans le projet Jean Nouvel, et il faut tenir compte de ce paramètre important.

En outre, la surface d'exposition du Musée d'art et d'histoire allant presque doubler, comment la Ville gèrera-t-elle le fonctionnement et l'ouverture des salles supplémentaires, vu le *personal stop* toujours en vigueur actuellement au sein de l'administration? Comment entretiendra-t-elle une telle surface de verre, matière qui a si facilement tendance à se salir et à perdre sa transparence? Il faudra bien, à un moment donné, prévoir des frais de fonctionnement! Quand le fera-t-on?

Je ne connais pas le coût des réalisations architecturales que j'ai citées précédemment, mais j'ai visité l'année dernière le Zentrum Paul Klee à Berne, qui est en verre également, et je sais que sa réalisation a coûté en tout 380 millions de francs. En comparaison, les 90 millions de francs du Musée d'art et d'histoire paraissent bien peu... surtout si l'on tient compte des paramètres que je viens de souligner et qui n'ont pas été évoqués dans la proposition PR-482.

En raison de toutes ces questions encore ouvertes et de ces problèmes non résolus, mon groupe s'opposera à ce crédit d'étude et au projet Jean Nouvel, au profit d'une rénovation simple du Musée d'art et d'histoire – qui est urgente.

M. Marc Dalphin (Ve). C'était la première fois depuis très longtemps qu'un représentant des milieux privés nous proposait en commission un projet de mécénat. C'est même chose si rare que cela a suscité quelque méfiance de notre part, je l'avoue! Mais après avoir obtenu les documents y afférents, dont l'acte constitutif de la fondation chargée de trouver des fonds privés à hauteur de 40 millions de francs, nous avons été rassurés. En effet, nous savons maintenant que cette fondation n'imposera rien à la Ville et se contentera de fournir la somme nécessaire. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe vous propose d'accepter la proposition PR-482 amendée par le magistrat Mugny.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà le genre de propositions que nous aimerions voir plus souvent figurer à notre ordre du jour! La proposition PR-482 nous donne l'espoir que l'une des réalisations qui nous est la plus chère, à nous les libéraux – à savoir l'exposition de notre patrimoine et de nos collections – puisse voir le jour. Comme je l'ai déjà dit lors du renvoi de cet objet en commission, en début de législature, il y a quatre ans, nous avons perdu l'espoir que les collections de Hodler et de Liotard, cette grande richesse que possède la Ville, puissent une fois sortir de terre.

Mais voilà cette proposition... Il est vrai qu'il est rare que le Conseil administratif nous en soumette de semblables. En outre, nous étions nous-mêmes surpris, mais également heureux, que des privés aient l'idée et la possibilité de participer comme ils l'ont proposé. Nous comprenons donc la surprise qu'ils ont causée aux autres groupes! Quand je lis la proposition PR-482, je suis heureuse d'être Genevoise, et je suis bien à Genève. Je vais vous dire pourquoi, chers collègues: parce que cette proposition manifeste l'une de nos spécificités helvétiques, à savoir qu'il y a chez nous une tradition de partenariat possible et spontané entre les milieux privés et les collectivités publiques. C'est ce qui a permis la création de la Fondation Beyeler pour l'art contemporain à Bâle, la Fondation Gianadda à Martigny – mais cette dernière est entièrement privée, je crois.

Or voilà que, à Genève aussi, des privés ont spontanément proposé à la Ville, voire à l'Etat, une collaboration pour un projet commun. Nous nous en réjouissons et nous rappelons que notre cité est probablement le siège social du plus grand nombre d'associations, de fondations à but culturel ou humanitaire et d'organisations non gouvernementales. Nous remercions les mécènes de leur proposition qui nous permettra de travailler ensemble.

Le second aspect qu'il convient de souligner, c'est que leur proposition est totalement généreuse: ils apporteront les sommes promises, sans demander en contrepartie un droit d'ingérence dans le projet. Cela mérite d'être relevé. Tel est, pour nous, le véritable sens de ce que certains appellent la concertation, ou la liberté et la libre action du citoyen. A nos yeux, elle est ici parfaitement réalisée.

Nous aimerions donner un signe tangible à ces mécènes pour leur montrer que nous voulons réaliser ce projet avec eux. Or nous avons constaté que la fondation chargée de rechercher des fonds privés pour le Musée d'art et d'histoire compte parmi ses membres des personnes représentatives des partis qui, ce soir, semblent émettre des doutes quant à la possibilité de réunir ces fonds. Je pense notamment à MM. Pierre Losio et Albert Rodrick... Je dois dire que nous sommes un peu perplexes face à la frilosité de certains, qui voudraient encore demander des garanties supplémentaires. Mesdames et Messieurs, n'êtes-vous pas déjà assez heureux – et ne savez-vous pas le dire? – que cette proposition soit soumise au Conseil municipal? Je vois que certains ont plus de peine à recevoir des cadeaux qu'à dépenser et à grever le budget de la Ville en augmentant la dette!

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous n'entrerons pas en matière sur l'amendement de M. Mugny, et nous nous félicitons que les démocrates-chrétiens aient retiré le leur, car nous l'aurions refusé aussi. Nous voulons véritablement donner un signe fort aux membres de cette nouvelle fondation, nous voulons espérer et croire que ce projet peut se réaliser. Les milieux privés sont un facteur très important pour la culture et la conservation du patrimoine genevois. Nous les avons déjà vus à l'œuvre, nous avons vu leurs musées se construire et nous avons su apprécier leurs qualités. C'est pourquoi, ce soir, nous leur faisons confiance. Nous allons de l'avant, et nous vous demandons de faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs, notre groupe a déjà donné son point de vue sur cet objet lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2006. Il votera donc comme prévu le crédit d'étude demandé.

M. Gérard Deshusses (S). Je serai bref. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Kraft-Babel que, si la dette de la Ville de Genève augmente cette année – et surtout au bilan de l'année dernière – cela est dû à des artifices cantonaux et non à la mauvaise qualité de la gestion de la majorité Alternative.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il va de soi que le groupe socialiste entrera en matière sur ce projet et qu'il votera l'amendement déposé par le magistrat Mugny. En effet, il s'agit de mettre certaines cautions par mesure de prudence, justement pour éviter une augmentation éventuelle de la dette communale au terme d'une opération dont nous souhaitons pleinement la réalisation. Le projet Jean Nouvel est séduisant et même enthousiasmant. Il est temps que Genève concrétise enfin un projet architectural d'envergure pour la culture et les musées.

Je souligne aussi qu'il s'agit d'une occasion unique, puisque nous avons reçu cette fois – d'autres l'ont déjà dit – une proposition de mécènes prêts à participer au financement des travaux avec des sommes d'une importance très appréciable. Je rappelle qu'une affaire semblable s'est déjà présentée de la même manière dans le cas du nouveau Musée d'ethnographie, où nous avons également des mécènes disposés à participer; ils avaient même déjà versé plus de 12 millions de francs, lorsque le vote populaire a rejeté le projet. Et ce musée n'a toujours pas vu le jour! Il serait fort regrettable qu'il en aille de même avec le Musée d'art et d'histoire et que nous nous retrouvions le bec dans l'eau, comme à l'accoutumée.

Le groupe socialiste souhaiterait également – c'est une vieille rengaine de notre part – qu'en plus des mécènes privés et de la participation de la Ville, il y ait

un partenariat entre cette dernière et les autres communes. Nous ne pensons pas, à terme, pouvoir assumer seuls une politique culturelle qui n'est pas seulement municipale ou même cantonale, mais qui devient régionale. Elle est d'une importance majeure pour l'ensemble de la collectivité franco-genevoise. Par conséquent, il serait temps que toutes les collectivités publiques avoisinantes passent à la caisse, passez-moi l'expression!

Le projet Jean Nouvel est ambitieux. Il est grand temps que la Ville de Genève, à l'image de celle de Berne avec son Zentrum Paul Klee, ait elle aussi un projet d'envergure en matière de musées. Elle en avait déjà eu un, en son temps, avec le Musée d'histoire naturelle, qui a contribué à la renommée de notre ville et qui attire chaque semaine de nombreux touristes. Ce projet d'envergure, à nos yeux, devrait être celui de Jean Nouvel pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire, et nous le soutiendrons donc tout à fait sérieusement.

M. Guy Jousson (T). J'interviens très rapidement, car tout a déjà été dit ou presque. Le Parti du travail soutiendra cette demande de crédit d'étude, ainsi que l'amendement du magistrat. Nous avons été très sensibles aux propos de M. Manuel Tornare en commission, l'autre jour, quand il nous a dit qu'il fallait peut-être concevoir nos rapports avec les mécènes à l'aune d'une nouvelle sensibilité. Dans le cas présent, on nous a soumis un projet et nous pensons qu'il faut aller voir d'un peu plus près de quoi il en retourne. L'argent n'ayant pas d'odeur, le Parti du travail soutiendra la proposition PR-482, avec l'amendement de M. Mugny.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je n'allongerai pas ce débat bien longtemps. Apparemment, ce projet est soutenu à l'unanimité ou presque, si l'on respecte quelques cautèles – mais il y aura peut-être quelques abstentions...

Il est vrai que nous avons là un exemple rare de possible collaboration entre la collectivité publique et les privés; j'espère la voir aboutir et porter des fruits mais, pour le moment, on n'y est pas encore... La fondation travaille ferme, il y a beaucoup d'espoir. De nombreuses personnes se mobilisent, qui représentent d'ailleurs différentes orientations politiques. Ce n'est donc pas un projet de droite ou de gauche! Nous espérons simplement que les 40 millions de francs de fonds privés nécessaires seront réunis dans un délai raisonnable.

Pour répondre à M. Deshusses, j'espère que le Fonds d'équipement communal contribuera à la réalisation de ce projet. La Conférence culturelle genevoise a eu beaucoup de peine à démarrer et nous l'avons rebaptisée pour assouplir un peu les choses. Actuellement, il s'agit d'un groupe de concertation culturelle qui compte

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

des représentants de treize communes. Si je m'en tiens à ce que j'ai entendu récemment, lors de la dernière réunion qui s'est tenue il y a quelques jours, nous devrions prochainement être dix-sept communes à y participer. L'idée, c'est de faire un pot commun pour les grands projets. La rénovation du Musée d'art et d'histoire, lorsque la part du privé aura été versée, obtiendra peut-être quelque chose du côté de certaines communes, en tout cas nous l'espérons.

Tout cela pour dire que ce projet pourrait ne pas rester isolé, comme tant d'autres dans le passé, mais recueillir les suffrages de tout le monde. En outre, même si je ne suis pas un professionnel, je crois qu'il est intéressant architecturalement. Je souligne avec insistance que les privés n'ont émis strictement aucune exigence, si ce n'est celle de réaliser un projet architectural et culturel magnifique à Genève.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de bien vouloir voter la proposition PR-482 amendée, et nous attendrons dix-huit ou vingt mois pour voir si l'argent nécessaire a été récolté. A ce moment-là, je reviendrai devant vous pour discuter plus avant de la manière de réaliser le projet. Nous savons bien à quel point il faut, de temps à autre, préserver les intérêts publics – or, ici, nous avons une occasion magnifique d'y parvenir en travaillant avec le privé. Je tenais à le répéter!

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je constate que le projet Jean Nouvel retient l'attention de la majorité du Conseil municipal. J'aimerais néanmoins vous mettre en garde. En effet, j'ai entendu beaucoup de «peut-être» dans la bouche de M. Mugny. Peut-être le Fonds d'équipement communal participera-t-il, peut-être ceci, peut-être cela... Mais, actuellement, nous sommes encore totalement dans le bleu! Et j'ajoute que ce projet, s'il devait se réaliser, nécessitera un budget de fonctionnement très lourd, puisque le musée doublerait, à peu de chose près, sa surface d'exposition. De cela, les libéraux ne nous parlent pas et cela ne manque pas de m'étonner...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais juste répondre à la question concernant le budget de fonctionnement. Il est vrai qu'elle avait déjà été posée tout à l'heure, mais je ne comprends pas pourquoi. Monsieur Zaugg, nous disons bien sûr que les privés investiront «peut-être» 40 millions de francs dans ce projet – c'est bien pour cette raison que le Conseil administratif a voulu déposer un amendement précisant que sa réalisation se fera sous réserve de l'obtention de cette somme. Tout le débat sur la rénovation du Musée d'art et d'histoire tourne autour de ce «peut-être», et c'est normal.

Quant aux autres réserves exprimées tout à l'heure, je ne vois pas pourquoi il y aurait une explosion du budget de fonctionnement en raison de la création de surfaces supplémentaires d'exposition. Cela ne changera rien à la conservation des œuvres, puisque, actuellement, les conservateurs du musée en ont déjà la responsabilité.

Il me semble possible que la surveillance du musée engendre quelques coûts supplémentaires mais, les surfaces d'exposition étant organisées différemment, il est fort probable qu'ils seront relativement modérés. Je n'exclus donc pas une légère augmentation des frais de surveillance, mais nous en reparlerons en temps voulu. Quant à l'administration, je ne vois pas en quoi elle pourrait causer la moindre dépense supplémentaire.

Mais, quoi qu'il en soit, si nous avons choisi de rénover le Musée d'art et d'histoire sans réaliser le projet Jean Nouvel, l'opération aurait coûté sensiblement la même chose, c'est-à-dire environ 30 à 33 millions de francs, ce qui n'est pas très loin des 40 millions de francs qu'investiraient les collectivités publiques dans leur ensemble si le projet d'arrêté du Conseil administratif dont nous débattons en ce moment est accepté.

Je répète donc que les frais de fonctionnement doivent de toute manière être assumés, quelle que soit la rénovation choisie. Même sans le projet Nouvel, un certain nombre d'aménagements nécessaires causeraient peut-être une légère augmentation de ce genre de dépenses. Cela dit, pour le moment, je ne vois pas cette perspective à l'horizon, il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter d'une explosion des coûts due au fonctionnement. Je le dis juste pour rassurer certains, qui ont souligné cet aspect en particulier. Nous pourrions profiter de ces dix-huit à vingt mois d'attente des fonds privés nécessaires pour concevoir une manière d'organiser la surveillance du musée. Il est possible que, le cas échéant, j'intervienne à nouveau sur ce point-là plus spécifiquement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mon problème provient de l'amendement déposé par M. Mugny, qui n'a pas été véritablement distribué ni lu. Je ne sais donc pas à quoi il se réfère avec les termes «sous réserve». Quand nous avons débattu de ce projet en commission, il semblait que nous étions unanimes à vouloir avancer dans le cadre d'une étude, les travaux étant conditionnés au financement complet de l'opération grâce à l'aide essentielle de la fondation chargée de récolter des fonds privés. Nous n'avons pas besoin d'amendement pour exprimer cela!

En revanche, si nous amendons ce soir l'arrêté comme le propose le magistrat, cela retardera les travaux d'étude. En conséquence, ce projet qui, de tous ceux de la Ville de Genève, est probablement celui qui pourrait être entrepris le premier,

risque de finir à son tour dans la file d'attente, entre les piscines et les patinoires, et après tous les autres projets culturels!

Si nous votons cet amendement, nous ne ferons rien avant d'avoir l'assurance du financement par la fondation privée, ce qui reviendrait à donner un message absolument épouvantable aux mécènes. Comment pourrions-nous leur demander d'aller de l'avant si nous, Ville de Genève, nous n'avancons pas? Il faut être cohérents. Nous leur demandons de l'enthousiasme, et nous ne l'obtiendrons qu'à la condition d'en faire preuve nous-mêmes. Dans le cas présent, il n'y a pas de raison de chipoter. Nous sommes clairement dans le cas d'un partenariat public-privé et nous avons la certitude que la réalisation de ce projet passera par un partenariat financier avec les privés.

Entreprenons donc sur-le-champ les études, dès le délai référendaire de quarante jours écoulé! Dans ces conditions, je ne crois pas qu'un amendement avec les termes «sous réserve» soit ici d'une quelconque nécessité.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je prends la parole tout de suite, car je dois répondre en direct aux journalistes au sujet du Festival de la Bâtie, afin d'informer la population à ce sujet. Je devrai donc quitter cette enceinte pendant quelques minutes.

Monsieur Froidevaux, je ne comprends pas votre problème. Vous ne connaissez manifestement pas le dossier! En effet, l'étude à effectuer pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire n'est pas la même sans la réalisation du projet Nouvel! Si nous votons la réalisation de ce dernier, elle ne peut être entreprise qu'à la condition que les 40 millions de francs de fonds privés soient réunis. Autrement, je le répète, il ne s'agit que d'une étude de rénovation, ce qui est tout différent. Nous nous étions d'ailleurs demandé s'il était possible d'en prévoir une qui puisse s'adapter aux deux cas de figure – avec ou sans le projet Nouvel – mais tel n'est pas le cas. L'application de diverses techniques n'est pas la même dans la création d'un nouveau bâtiment ou dans le simple maintien de l'ancien.

Je le répète: le crédit d'étude qu'il s'agit de voter ce soir n'entrera en force que dès lors que nous disposerons des 40 millions de francs réunis par la fondation privée créée dans ce but. Voilà ce qu'il vous fallait savoir, Monsieur Froidevaux. Je m'absente maintenant pendant un moment; au cas où de nouvelles questions seraient posées, j'y répondrais ultérieurement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). L'amendement du Conseil administratif est très clair, il va d'ailleurs dans le sens de celui que les démocrates-chrétiens

avaient déposé tout à l'heure. Nous parlons ici d'un projet de 80 millions de francs, dont la moitié proviendrait du privé; ce sont quand même des sommes très importantes!

Notre parti évoque souvent l'apport de fonds privés. Lorsque la commission des arts et de la culture a auditionné M. Renaud Gauthier, il nous a dit qu'il était à la tête d'un groupe de personnes prêtes à investir dans ce projet. Pour ma part, j'attends de voir... C'est un exercice des plus intéressants! Je connais un ou deux sponsors qui ont investi de l'argent pour des projets culturels de la Ville ces dernières années, mais j'ai l'impression que ces donateurs privés ne sont pas légion. A présent, j'attends donc de voir si la confiance est revenue et si les milieux privés entendent investir dans le projet Jean Nouvel.

Si nous voulons nous lancer dans une grande opération qui coûtera 80 millions de francs, il faut le faire en connaissance de cause. A mon sens, cela revient à avoir la garantie que nous obtiendrons les 40 millions de francs promis par les investisseurs privés.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste rejoint tout à fait les propos de mon préopinant M. Lathion. Nous tenons à ajouter que l'augmentation des frais de fonctionnement d'un musée ne nous pose aucun problème, dans la mesure où nous sommes favorables au développement d'une politique culturelle efficace, qui nous permette de faire entrer dans notre société une part de citoyenneté.

Souvenons-nous également que la fameuse exposition sur Einstein et l'ouverture du Zentrum Paul Klee à Berne ont permis une augmentation de plus de 20% des nuitées en une seule année. C'est aussi une manière, même indirecte, de financer le fonctionnement des musées!

M^{me} Catherine Gaillard-Jungmann (AdG/SI). On voit bien qu'il n'est pas facile de réfléchir à un projet aussi gigantesque que celui de la réfection du Musée d'art et d'histoire... D'un côté, tout le monde s'accorde à dire qu'il en a bien besoin; de l'autre, cela fait des années que nous débattons de ce projet à la commission des arts et de la culture.

Je me souviens même que, la première année de la législature en cours, sous la présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez, on nous avait présenté toutes les étapes du projet Nouvel, qui avait alors causé une déception générale au sein de ladite commission, en raison de son coût pharaonique, qui nous semblait démesuré par rapport aux moyens de la Ville de Genève. Nous estimions également

qu'il y avait d'autres priorités nettement plus importantes: le Musée d'ethnographie, la Nouvelle Comédie, l'Alhambra, notamment. Nous avons donc laissé ce projet en suspens.

Nous pouvons hésiter quant à l'aspect architectural de la réalisation prévue par Jean Nouvel, mais ce serait tomber dans un débat sur les goûts et les couleurs – nous en menons de semblables de temps en temps, et ils paraissent à notre groupe relativement vains. C'est d'autant plus vrai dans le cas qui nous occupe que le projet Nouvel a été choisi par la voie d'un concours qu'il a gagné. Des crédits d'étude ont déjà été votés, des fonds importants ont été dégagés pour étudier les possibilités de le réaliser, ces étapes ont déjà été franchies.

Notre groupe aura la liberté de vote, car il est difficile de trancher. Mes collègues de parti ont rappelé leurs hésitations et les nombreuses questions qui se posent encore. Or ces dernières sont tout à fait fondées. M. le magistrat nous a dit que, à son avis, il n'y aurait pas d'explosion des frais de fonctionnement mais, comme l'a dit M^{me} Arlotti, le fait que le musée double ses surfaces d'exposition aura des conséquences difficiles à estimer sur lesquelles nous ne disposons pas, pour l'instant, de données chiffrées.

Notre décision d'avoir la liberté de vote est également due au fait qu'une partie d'entre nous – dont je suis – hésitent toujours à freiner les projets culturels de la Ville. Evidemment que c'est cher! Un musée, c'est cher! La culture, c'est cher! Et comme je me plais à le répéter souvent dans cette enceinte, nous ne savons pas ce que ce genre de projets rapporte à Genève en termes de notoriété. Nous savons, en revanche, que les projets de Jean Nouvel font monter de manière statistiquement valable le taux de touristes et de visiteurs dans les villes où ils ont été réalisés. C'est pour toutes ces raisons que notre groupe s'en tiendra à la liberté de vote.

S'il s'agissait de réaliser ce projet en y consacrant 80 millions de francs de fonds publics, nous le refuserions. Mais tel n'est pas le cas, puisque l'on nous promet 40 millions de francs d'investissements privés. Difficile – pour certains d'entre nous, en tout cas – de nous opposer à cette avancée. M. le magistrat a même déposé un amendement nous garantissant que ce projet ne se fera pas sans cet apport de fonds privés, ce qui nous pousse d'autant plus à accepter l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

Que dire d'autre? Notre groupe a toujours souhaité que des travaux soient réalisés le plus rapidement possible dans ce musée, ne serait-ce que pour que ses plafonds ne s'effritent pas trop sur la tête des visiteurs et pour que les conditions de conservation et d'exposition des œuvres d'art soient respectées. Nous avons déposé un projet minimal dans ce sens, qui demandait qu'une partie au moins des travaux urgents de réfection puissent être entrepris avant que nous nous prononcions sur le projet Nouvel et sans forcément porter ombrage à une réalisation

future de plus grande importance. Par conséquent, je le répète, notre groupe aura la liberté de vote sur cet objet.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'interviens brièvement pour me faire le porte-parole des mécènes. Je ne vois pas comment nous pourrions les motiver – puisqu'il faut quand même un minimum de motivation et d'enthousiasme pour investir des fonds! – sinon par un projet aussi concret que possible. Ce crédit d'étude est très détaillé, puisqu'il comprend notamment l'exposition et la mise en valeur artistique des œuvres – c'est-à-dire les aspects muséographiques qui manquent complètement en ce moment.

Certes, sur le plan architectural, ce projet est très bien présenté et peut déjà, à lui seul, motiver un certain nombre de donateurs. Mais on comprend bien que d'autres investiront selon leurs goûts et affinités: les uns donneront plus d'argent pour une salle Hodler, par exemple, et les autres pour telle ou telle présentation de la collection Liotard.

Il nous semble donc que nous pourrions faire un pas pour les inciter à venir à nous. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait pour d'autres institutions comme la Comédie: nous avons voté le crédit d'étude et nous ne demandons pas de savoir si le projet sera réalisé demain ou après-demain – au cas où il se fait! Dans le cas de la proposition PR-482, ce serait bien l'une des rares fois que le Conseil municipal refuserait un crédit d'étude destiné à une grande institution culturelle, et je le regretterais vivement. Je vous encourage donc, chers collègues, si je puis encore vous inciter à motiver les mécènes et si votre position n'est pas encore tout à fait tranchée, à pencher avec nous du bon côté...

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Je viens d'apprendre, comme vous tous, d'ailleurs, en dernière minute, que mon groupe avait la liberté de vote. Néanmoins, je maintiendrai ma position défavorable à ce crédit d'étude. Je répète que mon refus ne se base pas sur l'aspect esthétique du projet Nouvel, mais que je cherche à me concentrer sur la problématique de première importance qu'est la conservation des œuvres d'art. J'ai déjà dit tout à l'heure – et mon collègue M. Zaugg l'a souligné ensuite – que bien des questions restent ouvertes qui, à mon sens, ne sont pas des moindres – au contraire!

Je comprends qu'une réalisation architecturale ambitieuse et prestigieuse – je pense surtout au restaurant – aura des avantages pour Genève. Mais il ne faut pas négliger l'objectif premier du Musée d'art et d'histoire, à savoir la conservation et la présentation des œuvres d'art. Lorsque M. Vaissade était à la tête du département des affaires culturelles, la priorité a été donnée aux expositions temporaires, car on estimait que le Musée d'art et d'histoire n'en présentait pas assez. Elles

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

sont, certes, prestigieuses... On a donc négligé pendant quelque temps la restauration de certaines œuvres et le maintien des conditions d'exposition des collections permanentes. Cela a été revu il y a quelques années, et l'on s'occupe maintenant tout autant des expositions temporaires que des expositions permanentes.

Mais tout cela coûte de l'argent! Je répète que doubler la surface d'exposition du Musée d'art et d'histoire entraînera un surcoût au niveau des frais de fonctionnement. Je ne suis pas fondamentalement contre une réalisation prestigieuse à Genève. Mais soyons réalistes: ne négligeons pas les surcoûts de fonctionnement que cela occasionnera!

M. Alain Dupraz (T). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Kraft-Babel qu'elle vient de prononcer des propos inexacts. En effet, elle a affirmé que le crédit d'étude pour la Nouvelle Comédie avait été voté, ce qui n'est pas vrai du tout puisqu'il est encore à la commission des travaux. Il a été gelé – ou congelé, je ne sais pas... – par le Conseil administratif, respectivement par MM. Ferrazino et Mugny.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Mugny est accepté par 40 oui contre 14 non (6 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté par 52 oui contre 4 non (4 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Ce crédit est subordonné à l'obtention de financements privés pour un montant de 40 000 000 de francs réunis par la Fondation du Musée d'art et d'histoire en vue de financer ce projet.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000 francs du crédit de préétude voté le 11 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000 francs, part du crédit de préétude de 200 000 francs de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 11 février 1998, sous la rubrique N° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5386
2. Communications du bureau du Conseil municipal 5387
- 3.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour un plan lumière en ville de Genève» (M-473 A) 5390
- 3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggin, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?» (M-476 A) 5405
- 3.c) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Roberto Broggin, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain» (M-485 A) 5417
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-479 A) 5432
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon et M^{me} Monique Cahannes, renvoyée en commission le 13 novembre 2004, intitulée: «Stationnement des deux-roues motorisés» (M-481 A) 5445
6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de

l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-482 A)	5465
7. Propositions des conseillers municipaux	5486
8. Interpellations	5486
9. Questions écrites	5486

La mémorialiste:
Marguerite Conus